

## PROCES-VERBAL

### Séance publique du Conseil Municipal de la ville de Perpignan du mercredi 7 février 2024 à 17h

L'an deux mille vingt-quatre, et le 7 février 2024, le Conseil Municipal de la ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 31 janvier 2024, s'est réuni en salle ARAGO, sous la présidence de M. Louis ALIOT assisté de

**ETAIENT PRESENTS** : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Mme Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Roger BELKIRI, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Mme Marie ESTEVES, M. Charles IFSSAH, M. Roger TALLAGRAN, M. Jean-Marc PUJOL, Mme Chantal BRUZI, M. Pierre PARRAT, Mme Laurence MARTIN, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Chantal GOMBERT, Mme Fatima DAHINE, M. Philippe CAPSIE, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, Mme Catherine PUJOL, M. Bernard REYES, Mme Marie BACH

### **PROCURATIONS**

Mme Anaïs SABATINI ayant donné pouvoir à M. Charles PONS  
M. Jean-François MAILLOLS ayant donné pouvoir à Mme Florence MOLY  
Mme Sandrine SUCH ayant donné pouvoir à M. André BONET  
Mme Michèle MARTINEZ ayant donné pouvoir à Mme Isabelle BERTRAN  
M. Pierre-Louis LALIBERTE ayant donné pouvoir à M. Charles IFSSAH  
Mme Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à M. Gérard RAYNAL  
Mme Marie-Christine MARCHESI ayant donné pouvoir à Mme Véronique DUCASSY  
Mme Joëlle ANGLADE ayant donné pouvoir à Mme Laurence MARTIN  
M. Yves GUIZARD ayant donné pouvoir à M. Bruno NOUGAYREDE

### **ABSENTS**

### **SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Sébastien MENARD

### **MODIFICATION DE L'ETAT DES PRESENTS EN COURS DE SEANCE**

- **Point 1.01**  
M. Jean-Marc PUJOL donne procuration à Mme Chantal BRUZI
- **Point 1.02**  
M. Jean CASAGRAN donne procuration à M. Jean-Luc ANTONIAZZI  
M. Pierre PARRAT donne procuration à Mme GAVALDA-MOULENAT
- **Point 1.03**  
Retour de M. Pierre PARRAT  
M. Roger BELKIRI donne procuration à M. Jean-Claude PINGET
- **Point 2.01**

M. Georges PUIG donne procuration à M. Louis ALIOT  
Mme Chantal GOMBERT donne procuration à Mme Fatima DAHINE

- **Point 5.01**

Mme Soraya LAUGARO donne procuration à Mme Christine ROUZAUD-DANIS

- **Point 6.01**

Départ de M. Sébastien MENARD

Mme Marie ESTEVES donne procuration à M. François DUSSAUBAT

- **Point 7.01**

Départ de M. Rémi GENIS

- **Point 10.02**

Départ de Mme Laurence MARTIN

### **Etaient également présents :**

#### **ADMINISTRATION MUNICIPALE**

**M. Philippe MOCELLIN**, Directeur Général des Services

**M. Jean-Philippe LOUBET**, Directeur Général des Services Adjoint

**M. Jean-Pierre BROUSSE**, Directeur Général Adjoint des Services – Ressources

**Mme Kathy CHEVALIER**, Directrice Générale Adjointe des Services – Citoyenneté et Solidarité

**M. Farid BELACEL**, Directeur Général Adjoint des Services – Développement urbain, stratégie foncière et attractivité commerciale

**M. Jochen ENGELMANN**, Directeur des Ressources Humaines

**Mme Véronique ALIOT-LOPEZ**, Directrice Adjointe de la Communication

**M. Marion NEVEU**, Directrice de l'Optimisation de la Ressource

**Mme Manon LELAURAIN**, Directrice du Secrétariat Général

**M. Jean-Luc ROIG**, Responsable Gestion de l'Assemblée, du Courrier et de la GRU

**Mme Catherine FONTANEL**, Secrétariat Général

#### **M. le Maire**

Mesdames, Messieurs, bonjour. La séance de ce Conseil est ouverte.

#### **APPEL NOMINATIF DES ÉLUS ET RECENSEMENT DES PROCURATIONS**

M. le Maire procède à l'appel nominatif des élus et recense les procurations.

#### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Nous vous proposons comme secrétaire de séance Monsieur Sébastien MENARD.

#### **ANNONCE DES PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **M. le Maire**

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 28 mars à 17h.

## **HOMMAGE ISRAEL**

### **M. le Maire**

Avant d'entamer l'ordre du jour, j'aimerais évidemment vous dire quelques mots et rendre hommage aux victimes du 7 octobre et de l'abominable pogrom qui a eu lieu en Israël à cette date.

Aujourd'hui, je veux partager avec vous une histoire de douleur, mais aussi de résilience, à travers le prisme des événements tragiques du 7 octobre 2023 en Israël.

Ce jour-là, un acte de violence inouïe a été perpétré par le Hamas, un groupe terroriste palestinien, entraînant la mort de 1 160 personnes parmi lesquelles 42 français de confession juive, et laissant des familles brisées, des communautés en deuil et un monde en quête de réponses.

Mais au-delà du nombre, chaque victime avait un nom, un visage, une histoire. Elles ont été tuées par balle, mutilées, brûlées, violées, et parmi elles, 132 otages sont encore retenus à Gaza, dont 29 seraient morts à ce jour. Cette tragédie a touché des vies bien au-delà des frontières d'Israël, résonnant dans le cœur de chacun de nous, peu importe notre origine ou notre croyance.

En réponse à cette tragédie, la ville de Perpignan a rendu un hommage poignant, le dimanche 12 novembre, en dévoilant une banderole sur la façade de l'Hôtel de Ville avec les visages de tous ces otages ; un geste symbolique montrant que dans le deuil, nous pouvons trouver la force de l'unité et de la solidarité.

Permettez-moi de vous inviter à réfléchir non seulement à la douleur et à la perte infligées par cet acte de terrorisme, mais aussi à l'importance de la mémoire et de l'engagement envers la paix et la justice. Comment, en tant que communauté humaine et mondiale, pouvons-nous œuvrer ensemble pour prévenir de telles tragédies ? Comment pouvons-nous soutenir les survivants et les familles des victimes ou les familles des otages, tout en travaillant à construire un avenir meilleur ?

Lutter contre le terrorisme islamique, en Israël mais aussi en France et partout ailleurs, demande une stratégie d'ensemble qui allie sécurité, éducation, dialogue, mais aussi développement économique. Chacun à notre niveau, nous avons le pouvoir de contribuer à bâtir ce monde où la terreur laisse place à plus de tolérance, de compréhension et surtout à une paix durable dans cette partie du monde.

L'histoire de Perpignan et de chacun d'entre nous ici rappelle au monde qu'en dépit de la plus profonde des ténèbres, la lumière de l'humanité peut et doit briller plus fort. C'est à nous de porter cette lumière, de la faire grandir pour que les victimes du 7 octobre 2023 et toutes celles touchées par la terreur et la violence ne soient jamais oubliées mais plutôt honorées par notre engagement inébranlable en faveur de la paix. Et nous redemandons publiquement, officiellement, à notre modeste niveau, la libération immédiate de toutes celles et ceux qui sont encore retenus par les terroristes du Hamas.

Je vous demande donc d'observer en leur mémoire une minute de silence.

*(minute de silence)*

Je vous remercie.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 19 DECEMBRE 2023**

### **M. le Maire**

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal du 19 décembre.  
Est-ce qu'il y a des remarques ? Madame GAVALDA-MOULENAT.

### **Mme Christine GAVALDA-MOULENAT**

Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, ne pouvant assister au Conseil Municipal du 19 décembre dernier pour des raisons de santé, j'ai suivi les débats sur le site internet de la ville de Perpignan. A l'occasion des dossiers culture, après la présentation de plusieurs délibérations, j'ai pu entendre et voir, comme tous les spectateurs, que vous redonniez la parole à Monsieur BONET pour une intervention qui, de toute évidence, était prévue et qui est bien sûr retranscrite dans le compte-rendu de la séance, pages 32 et 33.

Monsieur BONET s'est alors lancé dans la lecture d'une diatribe surréaliste et particulièrement choquante contre un membre de l'opposition municipale, notre collègue Bruno NOUGAYREDE, sans que ses propos aient le moindre rapport avec l'ordre du jour du Conseil.

S'il fut d'abord difficile de comprendre le sens et l'objectif de la tribune ânonnée par Monsieur BONET, on a pu rapidement relever de nombreuses références à l'activité professionnelle de notre collègue, à sa vie personnelle, et, comble de l'inacceptable, aux activités et déplacements de son épouse et de ses enfants. Monsieur BONET indique clairement à l'assemblée, « je sais où étaient ta femme et tes enfants le jour de la parade de Noël », ayant recours au passage à un tutoiement qui n'a pas sa place dans cette enceinte.

L'intervention ridicule mais gravissime de votre adjoint a alors montré son but, un but digne des plus basses manœuvres politiciennes, celui d'intimider un membre de l'opposition en lui faisant savoir que vous savez où se trouvent son épouse et ses enfants, en lui indiquant que vous connaissez leurs activités, cela est tout simplement honteux.

Les élus de la majorité qui ont eu le courage de se désolidariser de cette ignominie nous ont fait savoir que vous connaissiez, avant qu'elle ne soit réalisée, le contenu de l'intervention de Monsieur BONET. Cela, Monsieur le Maire, cela nous a particulièrement choqués.

Monsieur le Maire, si nous nous opposons à la politique que vous menez pour notre Ville, ce que nous allons continuer de faire, jamais aucun membre de l'opposition n'accepterait qu'il soit fait référence à vos enfants au sein de cette assemblée. Et si un membre de l'opposition se permettait de le faire, il serait immédiatement exclu de notre groupe Perpignan pour Vous.

Monsieur le Maire, comment avez-vous pu valider une telle méthode ? Comment avez-vous pu laisser dire à un membre de l'opposition que ses proches étaient épiés et suivis ? Comment avez-vous pu laisser Monsieur BONET aller jusqu'au bout de sa triste lecture ?

Malheureusement, ce n'est pas anecdotique et je veux dire à l'assemblée municipale, avec gravité, combien j'ai été personnellement perturbée par cette séquence. Comme vous le savez, Monsieur le Maire, j'ai été victime, ainsi que ma fille de 17 ans, de menaces de mort, à mon domicile, proférées par un agent municipal, militant et candidat du RN, parce que je m'oppose à votre politique. J'ai bien sûr déposé plainte auprès du Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Perpignan et une enquête policière est toujours en cours. Je n'en avais jamais parlé

publiquement jusqu'à ce jour parce que je ne vous ai jamais tenu pour responsable de ces actes, je n'ai jamais pensé que vous puissiez en être l'instigateur, même si j'ai noté que cet agent avait obtenu une promotion et qu'elle continue de m'apostropher pendant son temps de travail.

Mais après l'intolérable intervention de Monsieur BONET, je m'interroge sur la mise en place consciente, voulue, d'une véritable entreprise d'intimidation à l'égard des membres de l'opposition municipale. Je m'interroge parce qu'après un tel abaissement du mandat d'élu municipal, Monsieur BONET aurait dû avoir la décence de vous remettre ses délégations. Je m'interroge parce qu'après un tel abaissement de la fonction d'adjoint, vous auriez dû avoir la responsabilité de retirer ses délégations à Monsieur BONET, vous n'avez rien dit, vous n'avez rien fait.

Alors, Monsieur le Maire, je vous le dis calmement mais publiquement et très officiellement, cela ne nous impressionne pas mais ça suffit.

### **M. le Maire**

Bravo. Attends, tu vas répondre mais d'abord plusieurs choses. Vous me prêtez le fait de connaître ce qu'allait dire Monsieur BONET, sans savoir de quoi vous parlez. Ça, c'est le premier point. Vous n'en savez rien.

Deuxième point, on est tous libres ici de ses propos. S'il y a des gens qui se sentent agressés ou diffamés, il y a des plaintes, il y a des juges, il y a des procès à faire. (*hors micro*) Non mais attendez, ne commencez pas à couper la parole ! Je ne vous l'ai pas coupée moi la parole. Voilà.

Ensuite, puisque vous allez sur ce terrain, il va falloir que vous mettiez dehors Madame GOMBERT, qui a donné publiquement l'adresse de notre adjoint au quartier ouest. Et en revanche, là, il y a une action en justice en cours. Voilà, c'est tout.

Donc balayez devant votre porte avant de venir balayer devant la nôtre. D'accord ? C'est tout.

Pour le reste, Monsieur BONET est un grand garçon.

### **M. André BONET**

Absolument.

### **M. le Maire**

Vous le connaissez beaucoup mieux que moi et depuis longtemps, et il va vous répondre.

### **M. André BONET**

Absolument, merci Monsieur le Maire. Chère Christine, je ne sais comment te remercier de cette intervention particulièrement surréaliste, mais je vais évidemment te répondre.

D'abord, tu évoques une satisfaction et un hommage et une réelle satisfaction quand j'ai dit que j'avais eu plaisir à apercevoir l'épouse de Bruno et ses enfants lors de la parade, c'était une satisfaction, ce n'était pas une dénonciation, tous les Perpignanais l'ont vue.

### **M. le Maire**

Chut, chut !

**M. André BONET**

Maintenant, je vais m'adresser à notre cher Bruno. Mais tu te crois où, mon cher Bruno ? Comment se fait-il...

*(brouhaha)*

**M. le Maire**

André, pas de... Réponds à Madame...

**M. André BONET**

Non, non. Je vais répondre à Bruno NOUGAYREDE justement qui demande à Madame MOULENAT d'être son avocate. *(hors micro)*

Mais tu te crois où, mon cher Bruno ? Nous sommes ici dans l'enceinte du Conseil Municipal et non dans une arène. La première fois que j'ai assisté à un Conseil Municipal de Perpignan, c'était en 1983 ! Paul ALDUY était maire. C'est là que j'ai découvert cette enceinte, il y a 41 ans. J'ai assisté à une autre place, c'était là-bas, dans les rangs de l'opposition, dans le public, à des dizaines et des dizaines de Conseils Municipaux, au temps de Paul ALDUY, au temps de Jean-Paul ALDUY, au temps de Jean-Marc PUJOL. Jamais, tu m'entends, mon cher Bruno, jamais je n'ai été le témoin d'une telle posture de la part d'un élu qui est la tienne. Jamais je n'ai été le témoin de ta posture. Tout y est depuis 3 ans, l'arrogance, la suspicion, l'invective, le mépris. Tu m'entends, mon cher Bruno, oui, l'arrogance, la suspicion, l'invective, le mépris, tout et le contraire de tout, mon cher Bruno. Cela fait 3 ans que tu te donnes en spectacle. Les Perpignonais, je te le dis affectueusement, en ont ras-le-bol, ils nous le disent tous les jours, tu m'entends, mon cher Bruno, tous les jours. Oui, tous les jours ils nous le disent.

Le 19 décembre dernier, mon adresse amicale n'avait pas d'autre but que de tenter de te ramener à la raison. Chose que tu n'as pas comprise. Si l'opposition est légitime, et je m'en félicite, elle est nécessaire dans une démocratie, il est préférable qu'elle soit respectueuse et constructive. Mais en es-tu capable, mon cher Bruno ?

Je formule donc à nouveau aujourd'hui...

**M. le Maire**

Bon, ça y est !

**M. André BONET**

...n'en déplaise à Christine, le vœu, mon cher Bruno, que nous revenions à un mode de relations normales. Les Perpignonais jugeront et j'espère que lors de cette séance, Bruno NOUGAYREDE retrouvera un ton cordial pour s'adresser à Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

On passe au vote. Si, il y a un vote sur l'approbation du PV. Excusez-moi mais... Madame BRUZI.

**Mme Chantal BRUZI**

Merci Monsieur le Maire. Juste un petit mot. Je suis toujours..., comment dire, mais vraiment très étonnée du ton que nous prenons les uns les autres. L'intervention de Madame MOULENAT fait référence à ce qui s'est passé lors du dernier Conseil Municipal. J'avais, lors du Conseil Municipal de septembre, j'avais déjà fait état que...

**M. le Maire**

C'était moins violent, Madame BRUZI, qu'à l'époque entre Monsieur LAFONTAINE et Madame DAHINE et quelques autres, excusez-moi de vous le dire.

**Mme Chantal BRUZI**

Franchement, je ne suis pas d'accord.

**M. le Maire**

Moi, je suis d'accord, je vous remontrerais la vidéo s'il le faut, si on la retrouve.

**Mme Chantal BRUZI**

Il faudrait essayer effectivement mais comme il n'y avait pas de vidéo...

**M. le Maire**

Il n'y avait pas de vidéo mais il y a des écrits.

**Mme Chantal BRUZI**

Il n'y avait pas de vidéo donc on aura du mal peut-être à faire vivre les PV.

Ce dont je me souviens, Monsieur le Maire, vous savez que ce qui me préoccupe, c'est l'intérêt général. Et ce qu'on est en train de faire, vraiment, cela n'a rien à voir avec l'intérêt général. Je me souviens à l'époque qu'on pouvait avoir des passes d'armes, qu'on pouvait s'emballer pour les opinions des uns et des autres, même quand vous étiez là, et c'est normal parce que c'est le jeu de l'opposition.

Mais les invectives personnelles, je pense qu'effectivement, il faut éviter.

Deuxièmement, je pense qu'il faut aussi éviter, et c'est ce qu'essayait de dire Madame GAVALDA-MOULENAT, le tutoiement de temps en temps.

On a fait une intervention, j'ai fait une intervention en septembre, Pierre PARRAT a fait une intervention en octobre en disant que, normalement, quand même, on se respecte et qu'on devrait pouvoir se respecter également dans le cadre du débat.

Quand il se passe ce qui se passe encore aujourd'hui...

**M. le Maire**

Il ne se passe rien.

**Mme Chantal BRUZI**

...je pense qu'on ne montre pas...

**M. le Maire**

Il ne se passe rien aujourd'hui et les gens le regardent et vous diront qu'il ne se passe rien.

**Mme Chantal BRUZI**

Justement, les gens, ils nous regardent et franchement, on n'est pas à la hauteur, à mon avis, des Perpignanais quand on agit ainsi.

Moi, j'ai regardé quand même le règlement intérieur. Et c'est vrai que dans le règlement intérieur, Monsieur le Maire, il y a bien marqué que toutes nos interventions doivent concerner des sujets d'intérêt général et qu'elles ne peuvent comporter des imputations personnelles. C'est écrit noir sur blanc. Donc moi, la seule question que je me pose, c'est, quand on fait ce qu'on est en train de faire, est-ce qu'on agit dans l'intérêt général ? Non. Alors, on a le droit de penser chacun ce qu'on veut de l'un, de l'autre, mais on doit ici agir dans l'intérêt général, aborder l'ordre du jour, échanger, même si on n'est pas toujours d'accord. Donc la seule chose que je vous demande, parce que j'ai même regardé si c'était possible de vous demander une suspension de séance, à l'effigie de notre assemblée, parce que quand on voit le spectacle de l'Assemblée nationale, j'ose espérer qu'on n'en arrivera jamais là. Et vous demander une suspension. J'ai vu dans le règlement intérieur qu'effectivement on pouvait vous la demander mais que seul vous pouvez nous l'accorder.

Alors je vous le dis, on va passer aujourd'hui comme s'il ne s'était rien passé, mais par contre, à partir du prochain Conseil Municipal, s'il devait y avoir de nouveau des attaques personnelles des uns ou des autres, que ce soit dans votre camp ou dans le nôtre, effectivement à ce moment-là je vous demanderai une suspension et à défaut, on quittera la salle.

Voilà ce que je voulais vous dire parce que je pense qu'on a tous intérêt à agir de la sorte, surtout si on veut finir sur les propos d'André BONET...

**M. le Maire**

Si je devais...

**Mme Chantal BRUZI**

J'ai terminé, Monsieur le Maire. Surtout si on veut terminer sur les propos d'André BONET et être constructifs et efficaces pour les Perpignanais.

**M. le Maire**

Si je devais suspendre la séance à chaque fois qu'il y a des termes de mépris, de bassesse à l'égard de nos élus ou même de moi, je peux vous dire que nos Conseils Municipaux dureraient des heures et des heures. Mais je suis prêt à le faire, j'ai tout mon temps !

**Mme Chantal BRUZI**

Parfait.



**M. le Maire**

Mais à ce moment-là, je vais le faire, je vais convoquer les Conseils Municipaux le matin.

**Mme Chantal BRUZI**

Pas de souci, Monsieur le Maire, je vois à quoi vous faites référence. Allez, il n'y a pas de souci.

**M. le Maire**

Il n'y a pas de souci. Je vous rappelle quand même... Mais pourquoi pas, tiens.

**Mme Chantal BRUZI**

Vous vous priverez de ma présence, ce n'est pas très grave. *(rire)* Mais nous sommes d'accord sur le fond, c'est l'essentiel vis-à-vis de cette intervention.

**M. le Maire**

Ça, c'est un autre sujet. Mais qui est Président de groupe encore aujourd'hui ? *(hors micro)* Non mais j'aimerais le savoir parce que... Tout le monde parle sauf la Présidente de groupe, sauf maintenant.

**Mme Chantal BRUZI**

Je viens de parler là quand même ! Mais chez moi aussi, Monsieur le Maire, ils sont tous libres de parler, comme vous l'avez dit en introduction.

**M. le Maire**

Exactement, voilà ! Eh bien parfait, il n'y a pas de souci. Allez.  
Et pour Madame GOMBERT, on fait quoi alors ?

*(brouhaha)*

**Mme Chantal BRUZI**

Nous évoquerons le sujet, Monsieur le Maire !

**M. le Maire**

Bon allez ! On passe au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

On passe à la modification de l'ordre du jour.

## **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **M. le Maire**

Le dossier 5.08 sur le stade Gilbert Brutus est reporté. Avant de répondre à la question pourquoi, parce que précisément, des tribunes ont été démontées en raison de la vétusté, de l'ancienneté de la chose, et qu'il faut retravailler la convention d'occupation pour qu'elle soit moins importante que celle de l'année dernière, tout simplement. Puisque ça ne correspond plus au nombre de places qui étaient dans la précédente convention. Nous le passerons au prochain Conseil Municipal. *(hors micro)* C'est bon ?

### **Mme Fatima DAHINE**

Merci, oui. Vous dites par rapport aux anciennes tribunes qui étaient vétustes et tout, certes, mais bon elles n'ont pas été démontées hier, donc on aurait pu le faire depuis un moment, la convention.

### **M. le Maire**

Non, pas depuis un moment. Juste cette année puisque l'année dernière, nous n'avons pas donné suite aux demandes du club, mais cette année, nous faisons suite à leur demande parce qu'en plus de la tribune qui a été démontée, vont commencer les travaux de la nouvelle tribune, qui va encore les handicaper. Donc si vous voulez, la convention d'occupation va être diminuée...

### **Mme Fatima DAHINE**

Oui, j'imagine par rapport au nombre de places. Mais d'ailleurs, justement je rebondis là-dessus, Monsieur le Maire, concernant les travaux concernant la tribune...

### **M. le Maire**

Et c'est le renouvellement de celle de 3 ans.

### **Mme Fatima DAHINE**

2 ans ? 3 ans, d'accord.

Donc concernant la tribune et les travaux, on en est où ?

### **M. le Maire**

On commence. Oui, on commence, tout le monde est d'accord, mais avec un petit bémol quand même.

### **Mme Fatima DAHINE**

Quel est-il, s'il vous plaît ?

**M. le Maire**

La règle des 3 tiers. Elle devient, dans l'état des finances de toutes les collectivités, plus compliquée. La Région n'amènera que 2 millions sur Brutus.

**Mme Fatima DAHINE**

Pour un montant de ?

**M. le Maire**

15 millions. Le Département amènera 4,5 et la Ville amènera le reste. Sur une promesse que vous aviez faite, la troisième tribune, je le rappelle quand même. Et qui n'avait pas été faite.

**Mme Fatima DAHINE**

Mais qui avait été..., où les lignes et les financements étaient mis dans les lignes.

**M. le Maire**

Non, non.

**Mme Fatima DAHINE**

Si, si Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Non, pas du tout, je le regrette.

**Mme Fatima DAHINE**

Si, si c'était prévu.

**M. le Maire**

Les financements n'étaient absolument pas prévus.

**Mme Fatima DAHINE**

Peut-être que vous vous en êtes servi pour autre chose, mais c'était prévu.

**M. le Maire**

Et vous aviez prévu... Non, non, Madame DAHINE, pour une raison simple, c'est qu'à l'époque, elle valait 9 millions et qu'elle en vaut 15 aujourd'hui.

**Mme Fatima DAHINE**

Oui mais ce n'est pas dû à l'ancienne équipe quand même, qu'elle soit passée de 9 à 15, c'est par rapport au...

**M. le Maire**

Non mais vous n'aviez jamais pris la décision ni de la faire ni de la mettre en chantier.

**Mme Fatima DAHINE**

Si, si, de la faire, c'était par rapport à la maison, où on ne voulait pas exproprier sur Alcover, et donc là en l'occurrence, et on pouvait commencer justement la tribune après avoir acquis la maison. Et démolir.

**M. le Maire**

Le fait est que voilà où nous en sommes.

**Mme Fatima DAHINE**

Oui, mais ce n'est pas que nous ne voulions pas la faire, Monsieur le Maire. Ce n'est pas vrai.

**M. le Maire**

Moi, si j'écoute les treizistes, ils disent qu'ils attendent depuis 10 ans.

**Mme Fatima DAHINE**

Oui, ce n'est pas le son que j'ai non plus des treizistes.

**M. le Maire**

Eh bien on leur demandera. J'ai été l'autre jour aux Dragons, il n'y a pas de souci, en tout cas elle se fera.

On passe maintenant aux décisions du Maire par délégation prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – Art L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M. le Maire**

Y a-t-il des questions ? Monsieur PARRAT.

**M. Pierre PARRAT**

Monsieur le Maire, je m'interroge sur les décisions 140 et 157, qui sont relatives à la cession, ou plutôt à l'achat par la Ville d'un certain nombre de lots rue Foch à la société Foch Investissements. En soi, ce n'est pas le prix qui me préoccupe cette fois, puisque j'ai vu que l'intention de vendre à la société Foch était globalement de 700 000 € et que la Ville propose, dans le cadre de l'exercice de son droit de préemption, d'acheter pour 379 500 €. Je pense qu'on est à peu près dans le cadre

des normes, et en tout cas ça correspond effectivement à l'évaluation qui a été faite par les Domaines.

Non, mon interrogation n'est pas là. Mon interrogation résulte de ce que vous envisagez de faire de cet immeuble que vous allez acquérir. Dans la délibération que vous avez prise, dans l'arrêté que vous avez pris, vous écrivez que « la commune poursuit un programme de reconstitution de son parc de logements d'urgence et de logements temporaires ». Je comprends que vous entendiez développer cet aspect des choses. Néanmoins, je vous rappelle que nous sommes à la rue Foch, en bordure d'un quartier un petit peu difficile, dans lequel on trouve un habitat qui n'est pas en très bon état et dans lequel surtout on trouve des habitants dont certains posent des problèmes régulièrement à la justice ou aux services de santé. Et j'ai peur qu'en faisant de cet immeuble que vous allez acheter un ensemble de logements d'urgence et de logements temporaires destinés à héberger des gens qui ont des difficultés, vous n'ajoutiez encore dans ce quartier et dans cette rue des difficultés supplémentaires.

Je pense, Monsieur le Maire, qu'il serait bon que vous renonciez à cette acquisition ou que vous trouviez une autre affectation à cet immeuble plutôt que celle que vous avez envisagée.

#### **M. le Maire**

Ça tombe bien, Monsieur PARRAT, que vous posiez cette question, parce que c'est un dossier sur lequel j'ai du mal à comprendre ce qui s'est passé. Cet ensemble d'immeubles a été acheté par la Mairie, en quelle année ? Il y a 5-6 ans de ça, 526 000 €. Il a été revendu à une société 90 000 €. Payés par la Mairie 526, revendus 90, on se demande pourquoi. Et aujourd'hui, la société va les vendre 700 000 €.

Si on fait jouer le droit de préemption, ça voudra dire que la Mairie aura payé ce lot-là 526 + 300 et des poussières. Alors que vous l'avez vendu 90 000 € à cette personne. Ça, ça m'interroge. Et d'ailleurs ça m'interroge tellement que c'est pour vous dire que tout le monde n'en est toujours pas revenu, y compris dans les Services. Donc vous allez nous le dire, puisque vous étiez aux manettes, pourquoi vous l'avez vendu 90 000 € ?

#### **M. Pierre PARRAT**

Je ne me souviens que très peu de cette affaire, Monsieur le Maire, mais je crois savoir que l'acquéreur...

#### **M. le Maire**

Ahhh ! En 2007.

#### **M. Pierre PARRAT**

2007, vous vous rendez compte, ça fait 15 ans.

Je crois savoir que l'acquéreur avait pris à l'époque des engagements sur la nature des travaux qu'il allait réaliser dans les immeubles qui étaient très abîmés.

#### **M. le Maire**

Mais en 2007, combien on l'a payé ? Et on l'a vendu en 2019, 90 000 €. Quelque chose qu'on avait acheté 526 000 €.

**M. Pierre PARRAT**

Je pense qu'il serait bon que vous regardiez l'acte parce que je pense que l'acquéreur s'était engagé à un certain nombre d'obligations...

**M. le Maire**

Figurez-vous que c'est le seul acte de la Mairie où précisément on ne lui demande rien. Voilà. Alors si vous voulez, je veux bien tout ce qu'on veut, mais pour le coup, sur cet acte-là, il y a quand même comme un problème. Et on va en rester là parce que voilà.

**M. Pierre PARRAT**

Le problème, c'est l'affectation future, c'est tout.

**M. le Maire**

Et très honnêtement, je pense qu'on ne va pas l'acheter à ce prix-là.

**M. Pierre PARRAT**

Parfait, c'est très bien. Vous répondez à ma question de manière indirecte, merci Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Est-ce qu'il y a d'autres... Monsieur NOUGAYREDE.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Oui, Monsieur le Maire, j'aurais une interrogation à propos de la décision numéro 210, qui concerne une procédure adaptée relative à une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du PLUI.

J'aurais voulu savoir, depuis le début du mandat, on a contesté à plusieurs reprises vos recours assez nombreux à des cabinets extérieurs. Je crois d'ailleurs que la Cour Régionale des Comptes est en train aussi de les analyser.

**M. le Maire**

Les vôtres aussi d'ailleurs.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Et j'aurais voulu savoir pourquoi vous vous occupiez de demander une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur l'élaboration d'un PLUI qui, à priori, est une compétence communautaire. Donc je ne vois pas très bien, a priori la ville de Perpignan n'a pas à intervenir là-dessus, en tout cas pour l'élaborer, donc pourquoi cette Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ?

**M. le Maire**

Soraya, allez-y.

**Mme Soraya LAUGARO**

Effectivement, Monsieur NOUGAYREDE, on a demandé une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage parce que justement, quand la planification a été octroyée à PMM, tout le service est parti avec. Ça veut dire qu'à PMM il y a 3 personnes dans le service qui s'occupent de gérer le PLU de 36 communes. Je ne souhaite pas, et Monsieur le Maire non plus, que la ville-centre soit traitée de la même façon qu'une petite commune, notamment pour nos règlements etc. Donc vu que nous n'avons pas les ressources suffisantes à Perpignan, nous demandons une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Donc, en clair, la compétence est bien transmise mais vous considérez que celui qui l'a récupérée ne sait pas faire.

**Mme Soraya LAUGARO**

Pas du tout.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Et donc vous vous dites on va le faire de notre côté sans en avoir la compétence.

**Mme Soraya LAUGARO**

Pas du tout. Pas du tout. Je n'ai pas dit qu'ils ne savaient pas faire, j'ai dit qu'il y avait 3 personnes pour 36 communes. Et mathématiquement, ce n'est pas possible. Pour l'instant, je ne sais pas si vous avez remarqué, tout ce qui est fait pour le PLUID, ce sont des additions. On prend tant d'hectares par ci par là pour telle commune etc. Et on ambitionne autre chose pour la ville de Perpignan.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Et donc cette Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, elle débouchera sur un rendu de travaux quand ?

**Mme Soraya LAUGARO**

On doit répondre normalement pour octobre 2025.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Ils vous prépareront le dossier pour répondre en 2025. En octobre 2025.

**Mme Soraya LAUGARO**

Avant que le PLUID soit acté.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Je vous remercie de vos explications.

**Mme Soraya LAUGARO**

Je vous en prie.

**M. le Maire**

Madame GAVALDA, oui ?

**Mme Christine GAVALDA-MOULENAT**

Monsieur le Maire, j'avais une question au-delà des décisions du Maire, je ne sais pas si vous me permettez de la poser, mais sur le Conseil de la laïcité. Puisque, sur votre proposition, le Conseil Municipal, il y a quelques temps, a désigné Monsieur BELLEBOU comme personnalité qualifiée au sein de ce Conseil.

**M. le Maire**

C'est en dehors de l'ordre du jour, je vais suspendre la séance je crois.

**Mme Christine GAVALDA-MOULENAT**

Comme vous voulez, est-ce que je peux aller au bout, Monsieur le Maire, de ma question ? Oui ou non ? Merci.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur BELLEBOU comme personnalité qualifiée au sein du Comité valeurs républicaines citoyenneté et laïcité de la Ville. On a pu lire dans la presse, en particulier dans L'Indépendant, que Monsieur BELLEBOU, il y a quelques jours sur les réseaux sociaux à plusieurs reprises, a fait des publications et a tenu des propos homophobes à l'égard du Président de la République et du Premier Ministre. Faits bien sûr qui, en France en 2024, constituent une infraction pénale.

Monsieur PALACIN, si je ne me trompe pas, qui est Président de ce Comité, a, par voie de communiqué de presse, fait savoir que le Comité allait se réunir pour trouver une suite aux propos tenus par Monsieur BELLEBOU.

Nous vous interrogeons seulement sur la suite qui a été donnée à ces actes. Et nous vous interrogeons pour savoir si Monsieur BELLEBOU est toujours un membre de ce Comité.

**M. le Maire**

Monsieur PALACIN, qui est le Président de la structure, va vous répondre.

**M. Jacques PALACIN**

J'espère que vous avez autre chose de plus intéressant à proposer et que vous avez une conception de la laïcité juste.

Pour vous rappeler, vous avez vu le communiqué que nous avons fait et que j'ai fait passer, où L'Indépendant a été un peu réticent, il n'a pas fait le communiqué intégral. Mais bon, on l'a fait passer ailleurs et on a bien vu quelle était la position du Comité. Il est clair, nous avons, si vous voulez, dénoncé ce genre de propos. Et nous



avons demandé à Monsieur BELLEBOU, 1/ de faire des excuses, ce qu'il a fait, il a fait des excuses publiques en disant qu'il n'avait pas souhaité créer, si vous voulez, des problèmes humains etc. Bon. Et Monsieur BELLEBOU m'a écrit juste avant le dernier Comité que nous avons eu, très empreint de travail, qu'il s'était mis en sommeil du Comité.

Voilà à aujourd'hui où nous en sommes. Et pour nous, même si nous regrettons, et je ne pense pas que de sa part ce soient des propos homophobes, on peut l'appeler tout à fait autrement, nous ce qui nous intéresse c'est de travailler sur ce problème de la laïcité qui est quand même un problème important. (*hors micro*) Comment ? Mais on n'a pas à prendre de décision, Monsieur BELLEBOU s'est mis en sommeil. On a pris la décision, si vous voulez, de regretter et de dénoncer ce genre de propos. C'est tout.

### **M. le Maire**

Evidemment d'abord qu'on déplore et qu'on condamne, mais j'ai été mis en cause et j'ai reçu un courrier de l'association LGBT+ etc., j'y ai répondu mais il faut que vous sachiez quand même que cette association, l'anecdote que j'ai puisque j'ai été invité à un mariage d'un couple homosexuel qui appartenait au Rassemblement National, quand ils ont appris que j'étais à ce mariage, ils les ont virés de l'association. Alors si vous voulez, les leçons là encore de morale, il faut savoir de qui elles viennent. Donc oui, je déplore et je condamne les propos de M. BELLEBOU, mais il n'en demeure pas moins que, moi, cette association, elle est d'un sectarisme et d'un militantisme qui sont préjudiciables à la cause qu'ils défendent par ailleurs. (*hors micro*) Oui, oui, mais regardez d'ailleurs, regardez, il y a d'autres associations qui défendent ces préoccupations et ces sujets-là que l'on subventionne ; et celle-là, qui est une association militante, effectivement, elle ne bénéficie pas, ou très peu... Je ne sais pas cette année d'ailleurs.

Monsieur CAPSIE.

### **M. Philippe CAPSIE**

Merci Monsieur le Maire. Juste parce que je voudrais être sûr d'avoir compris votre réponse sur la question de Pierre PARRAT, s'agissant de votre décision de préempter un certain nombre d'immeubles situés rue de la Lanterne et rue Maréchal Foch. J'ai compris... Attendez, Monsieur le Maire. J'ai compris qu'en 2007, la commune avait peut-être fait une mauvaise affaire. Je n'en sais rien, moi je n'étais pas né (*rires*), et ce qui m'intéresse Monsieur... Je n'étais pas né politiquement. Je voudrais juste, Monsieur le Maire, que vous puissiez nous confirmer que cette décision de préemption a pour objet d'affecter précisément ces immeubles à des logements d'accueil d'urgence et des logements temporaires, dans le cadre de votre politique.

### **M. le Maire**

Mais on n'a pas préempté.

### **M. Philippe CAPSIE**

C'est votre décision, Monsieur le Maire, c'est votre décision de préempter à l'occasion de l'exercice d'un droit...

### **M. le Maire**

Oui mais on peut ne pas préempter.

**M. Philippe CAPSIE**

Mais alors ne prenez pas la décision.

**M. le Maire**

On a demandé un droit de visite.

**M. Charles PONS**

Pour visiter les lieux et voir à peu près ce qui se passe à l'intérieur. *(hors micro)*

**M. Philippe CAPSIE**

Non, la ville de Perpignan fait offre d'acquérir. Il y a une déclaration d'intention d'aliéner qui a été formalisée devant le notaire du vendeur...

**M. le Maire**

On peut la retirer à tout moment.

**M. Philippe CAPSIE**

Et vous avez fait une offre. Donc vous renoncez à ce projet de logements d'urgence et temporaires à cet endroit-là.

**M. le Maire**

Ce à quoi je ne renonce pas, c'est de savoir pourquoi la Ville qui a acheté ce bien à 525 000 € le revend à 90 000.

**M. Pierre PARRAT *(hors micro)***

Ce n'est pas la question.

**M. le Maire**

Ah si ! Pour moi, c'est la question.

*(brouhaha)*

Ça, c'est autre chose.

**M. Pierre PARRAT *(hors micro)***

C'est l'affectation qui est préoccupante.

**M. le Maire**

Oui, enfin ce qui est préoccupant, c'est ce montage-là. Et d'un peu plus, si on n'y fait pas garde, on paie cet ensemble d'immeubles 800 000 €, il aura coûté à cette personne... 90. Ça, c'est le problème. Et j'espère que tout le monde entend bien tout ça.

**M. Pierre PARRAT (hors micro)**

Je veux bien assumer...

**M. le Maire**

Je ne vous demande pas d'assumer, mais vous me dites...

**M. Pierre PARRAT (hors micro)**

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, la seule question qui se pose, parce que vous êtes le maire de cette Ville et parce que les engagements qui sont pris aujourd'hui sont des engagements pour demain, il vous appartient d'être extrêmement vigilant quant à l'affectation de biens, de locaux et d'immeubles. Parce que si on veut ajouter du désordre, si on doit ajouter du malheur, si on veut ajouter des difficultés à ce quartier, c'est exactement ce qu'il faudrait faire.

**M. le Maire**

On a préempté, en tout cas on a fait cette..., pour éclaircir le projet de l'acquéreur.

**M. Pierre PARRAT**

Soit vous renoncez, soit vous changez l'affectation.

**M. le Maire**

Le bien a été vendu dans le cadre d'un projet de réhabilitation. L'acquéreur aurait dû faire des logements sociaux. Déjà à l'époque.

**M. Pierre PARRAT**

Oui, mais c'est pire ce que vous faites !

**Mme Chantal BRUZI**

Donc affectés pour les sans domicile fixe.

**M. le Maire**

N'essayez pas...

**Mme Chantal BRUZI**

Puisqu'on nous écoute, je définis, le logement d'urgence, ce n'est pas du logement social.

**M. le Maire**

Oui, d'accord.

**Mme Chantal BRUZI**

Et des logements d'urgence, on en a dans d'autres coins de la Ville. On a déjà eu un débat sur malheureusement une population SDF que nous avons en cœur de ville, et pas qu'en cœur de ville, et nous sommes d'accord sur ce sujet...

**M. le Maire**

Madame BRUZI...

**Mme Chantal BRUZI**

Je veux dire, on est tous d'accord qu'il ne faut pas rajouter de la misère à la misère.

**M. le Maire**

Ça, c'est un sujet, vous savez, entre logement d'urgence et logement social, dans la période actuelle...

**Mme Chantal BRUZI**

Non, non. La définition juridique n'est pas la même.

**M. le Maire**

N'essayez pas de changer de débat, le débat pour moi...

**Mme Chantal BRUZI**

On ne le change pas.

**M. le Maire**

...il est financier. Comment une ville de plus de 100 000 habitants achète un bien 525 000 €, comment elle le revend 90 000 €, et après, combien ça vaut, 325 000 €. Voilà, stop. C'est tout.

**Mme Chantal BRUZI**

12 ans avant, Monsieur le Maire, et la plupart d'entre nous n'étions bien évidemment même pas élus. Donc on ne peut pas vous répondre sur ce sujet. Encore une fois...

**M. le Maire**

Vous, non.

**Mme Chantal BRUZI**

...ce qui nous importe, à vous comme à nous, c'est le futur. Le futur, c'est qu'on ne veut pas à cet endroit, et on pense que vous n'en voulez pas non plus, rajouter de la misère à la misère. Donc on compte sur vous pour que cette décision ne soit pas suivie d'effets. Et j'avais cru comprendre que vous étiez d'accord tout à l'heure.

**M. Charles PONS**

Ce n'est pas rajouter, parce que si nous devons faire aussi ces logements comme vous dites, ce sont aussi des logements tiroirs. Vous savez que nous allons détruire une partie, enfin on ne va pas détruire, nous allons reconstruire une partie de Saint-Jacques et avec... Oui, oui, ce sont des logements tiroirs, ça fait partie des logements tiroirs où on pourra reloger des familles. Ce n'est pas... Ou d'autres familles... Ne croyez pas, comme vous connaissez bien Monsieur le Maire qui lutte notamment pour la Cigale, on peut parler de ce sujet si vous voulez, il n'a pas envie de rajouter du malheur au malheur dans certains quartiers. On ne va pas l'accuser de ça quand même, s'il vous plaît.

**M. Pierre PARRAT**

Vous êtes très adroit dans votre réponse, Monsieur le Premier Adjoint, mais vous savez comme moi qu'à Saint-Jacques, les reconstructions que vous allez faire et qu'il faut sans doute faire, vont l'être sur des terrains dont nous avons déjà, où vous avez déjà détruit des immeubles. C'est dire que l'opération tiroirs dont vous parlez ne peut pas se réaliser. J'ajoute que si vous vouliez acheter cet immeuble-là de la rue Foch et réaliser des travaux, vous en avez pour 2 ans, vous le savez comme moi. L'argument n'est pas bon, vous le savez très bien. Mais je conçois parfaitement que vous essayiez de trouver une explication à quelque chose qu'on ne peut pas soutenir.

**M. le Maire**

Pas du tout. La seule explication qu'il y a c'est que la personne qui a acheté ça 90 000 € aura fait une très belle affaire sur le dos du contribuable de Perpignan. C'est tout.

**M. Pierre PARRAT**

Mettez en demeure cette société Foch qui a acheté dans des conditions effectivement favorables mais avec une obligation...

**M. le Maire**

Non, elle n'y était pas ! Non !

**M. Pierre PARRAT**

...de réaliser. Mais si, elle devait réaliser...

**M. le Maire**

Elle n'y était pas ! Non ! Elle n'y était pas, justement !

**M. Pierre PARRAT**

Vous venez de le dire vous-même. Elle devait réaliser...

**M. le Maire**

Elle devait ! Elle « devait ». Précisément.

**M. Pierre PARRAT**

Elle ne l'a pas fait, il n'est pas question de lui racheter, fût-ce à 90 000 €.

**M. le Maire**

Dans aucun acte, l'obligation n'est écrite.

**M. Pierre PARRAT**

Si.

**M. le Maire**

Non ! On vous passera, vous verrez.

**M. Charles PONS**

C'est un sujet, il ne vaut mieux pas que vous en parliez trop, mais bon.

**M. le Maire**

Bon voilà.

On va passer au budget, et au premier dossier, sur le rapport 2023 sur la situation en matière de développement durable, et la présentation du bilan carbone. Avec un PowerPoint et plusieurs personnes qui prennent la parole. Monsieur Rémi GENIS.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1 – BUDGET**

#### **DOSSIER 1.01 – Rapport 2023 sur la situation en matière de développement durable et présentation du bilan carbone « Patrimoine services » 2023 de Perpignan (données 2022)**

**M. Rémi GENIS**

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Comme chaque année, je vais vous présenter le rapport sur la situation en matière de développement durable, et cette année en plus le bilan carbone « Patrimoine services » de la ville de Perpignan.

C'est aujourd'hui le 13<sup>ème</sup> rapport sur cette situation en matière de développement durable. C'est un document qui revient sur les faits marquants de l'année, en lien avec la transition énergétique. Il illustre les avancées concrètes obtenues dans le cadre du plan climat de Perpignan et du label européen Climat-Air-Energie.

Le fait marquant de cette année, c'est le manque d'eau qui perdure. Depuis 2 ans, notre Département souffre de la sécheresse et tout particulièrement cette année, avec des restrictions importantes mises en place dès le mois de mai 2023 et un arrêté sécheresse encore en vigueur jusqu' à ce mois de février, à minima.

Le rapport sur la situation en matière de développement durable revient donc, dans son dossier central, sur les mesures exceptionnelles mises en place par la Ville à compter de mai, mais aussi sur les actions plus structurelles d'économies d'eau déjà engagées depuis 3 ans. Parce qu'il s'agit d'abord d'accompagner un changement d'habitudes en profondeur pour répondre à l'urgence climatique, Perpignan a renforcé les actions de sensibilisation autour de diverses thématiques de développement durable, avec le Festival de l'Eau organisé depuis 2 ans au mois de mars, le World Cleanup Day qui a été largement conforté à travers le village des animations et le marché de la seconde main, des actions de sensibilisation, Ici commence la mer, la Fresque du climat, etc.

Donc sur le PowerPoint, on va démarrer avec le bilan carbone. C'est un peu lourd, je suis désolé. Mais rapidement, on note une baisse significative de plusieurs milliers de tonnes de CO<sub>2</sub>. Entre les bilans 2019 et 2023, tous les chiffres sont en baisse de manière générale. Et si on compare l'évolution des bilans, la baisse des émissions de GS est significative entre 2016 et 2023.

Sur le bilan carbone, on va passer directement parce que ces chiffres, c'est un peu lourd.

On va enchaîner avec le dossier développement durable. Et notamment, le fait marquant de cette année, c'est le manque d'eau. Pour cela je laisse la parole à mon collègue Sébastien MENARD.

### **M. Sébastien MENARD**

Pour faire des efforts sur la consommation d'eau, nous avons expérimenté une nouvelle variété de gazon sur les stades de Porte d'Espagne et de Mailloles. C'est une variété plus résistante et qui a montré de beaux résultats, donc pas de maladies, peu de produits phytosanitaires, voire quasiment aucun, et beaucoup moins d'arrosages. Le déploiement de ce type de gazon peut être envisagé sur les autres terrains, au même titre que les pelouses synthétiques ; ce sont 2 solutions qu'on peut étudier désormais.

Ensuite, il y a eu un dispositif provisoire sur la piscine du Moulin à Vent pour recycler l'eau de lavage des filtres. Depuis le mois de juin, en plein arrêté sécheresse, les services de la Ville se sont mobilisés pour trouver des solutions rapides, en urgence, malgré le cadre légal qui ne facilite pas tout ça. Donc on a mis en place un dispositif permettant de récupérer les eaux de lavage des filtres de la piscine du Moulin à Vent. Ce sont à peu près 20 m<sup>3</sup> d'eau par jour qui sont donc récupérés, stockés et utilisés pour le lavage des voiries au lieu d'être rejetés directement dans le réseau. C'est pour ça que vous voyez des fois sur les trottoirs une petite fine couche blanche, c'est un peu bizarre mais ça vient de là.

Ensuite, on a lancé la création d'une unité de pompage d'eau au Parc des Sports. C'est un dispositif provisoire qui va être pérennisé. Nous avons missionné un bureau d'études en vue de créer une unité de pompage pour irriguer les terrains du Parc des Sports avec de l'eau brute issue du canal de Cabestany. Ce projet consiste à créer une cuve en béton enterrée, d'une capacité de 100 m<sup>3</sup>, et un local pour les pompes, les filtres et les programmations. Ce dispositif permettra aussi de récupérer les eaux de nettoyage des filtres de la piscine du Moulin à Vent et donc d'arroser les terrains ainsi que le service propreté qui pourra aussi venir pomper de l'eau dans cette cuve pour continuer à arroser ou à nettoyer les rues. Donc les études sont en cours et la mise en service est prévue au premier semestre 2024.

On peut passer à la suite, avec Monsieur BONET.

### **M. André BONET**

Alors, par ailleurs, parce qu'il est essentiel d'accompagner un changement d'habitudes chez nos concitoyens, nous avons donc organisé une grande campagne d'affichage, plan sécheresse, eau à consommer avec modération, sur les panneaux de la ville de Perpignan. Nous avons aussi organisé la deuxième édition du Festival de l'Eau. Cette édition s'est tenue du 14 mars au 19 mars 2023 pour sensibiliser les habitants sur la raréfaction et le gaspillage de l'eau. Plus de 21 activités ont été proposées sur près d'une semaine, sur 5 jours précisément, avec de nombreuses conférences, des animations qui ont attiré beaucoup de monde, des visites et des spectacles pour enfants.

En point d'orgue, le samedi 18 mars, l'organisation du village de l'eau place Cayrol, et une soirée avec un spectacle incroyable son et laser sur le thème des 600 ans du canal Royal, et je tiens d'ailleurs, à cette occasion, à féliciter le service événementiel de la Ville qui nous a organisé une soirée inoubliable, sous la pluie d'ailleurs, pour ceux qui étaient présents, vous devez vous en souvenir.

### **M. le Maire**

Ensuite ?

### **M. Rémi GENIS**

La diapo n° 7, qui remonte à nouveau quelques photos du World Cleanup Day qu'on fait chaque septembre, dont j'ai parlé tout à l'heure. Et cette année, une nouveauté, pour laquelle on travaille déjà depuis plusieurs mois déjà, c'est un contrat avec la société Alcome pour éliminer les mégots. C'est un contrat qui est financé quasiment à 100 % et pour lequel on va mettre en place des actions de prévention et de collecte des mégots. Alcome va fournir des cendriers de rue, une communication, et en espérant que les jets de mégots sur les trottoirs disparaissent peu à peu ou du moins se réduisent fortement. (*hors micro*) On essaie, Madame GOMBERT, on essaie de verbaliser aussi.

La diapo 8, je laisse la parole à Christelle MARTINEZ.

### **Mme Christelle MARTINEZ**

Parce que les jeunes sont les citoyens de demain, nous avons organisé cette année 2 actions vers les adolescents. Au moins d'avril, 50 jeunes de l'Espace Adolescence Jeunesse de la Diagonale du Vernet ont assisté à une conférence sur les microplastiques en mer. Puis, avec l'aide des services de la Ville, ils ont appliqué



avec des pochoirs le message « ici commence la mer », au-dessus des avaloirs. L'objectif est de rappeler aux usagers que les déchets récupérés dans les avaloirs se déversent directement dans le milieu naturel, et de les inciter à adopter des comportements plus vertueux.

En décembre, nous avons également proposé 4 ateliers Fresque du climat aux jeunes des Espaces Adolescence Jeunesse. Cette animation a permis aux participants de comprendre de façon ludique les enjeux et les liens de cause à effet du changement climatique, car pour agir, il faut d'abord comprendre.

David.

### **M. David TRANCHECOSTE**

La ville de Perpignan a soutenu la création d'un jardin école sur le quartier Champs de Mars – Saint Gaudérique, à côté de Sant-Vicens. En 2023, la Ville a mis à disposition 2 parcelles et a attribué un financement à hauteur de 4 000 € afin de faciliter la création d'un jardin école sur le quartier du Champs de Mars. Ce jardin est destiné, d'une part, à accompagner les jeunes de 16 à 25 ans, et d'autre part, à mobiliser les écoles et habitants autour de la végétalisation du quartier. Les premières actions ont débuté en septembre ; 200 enfants ont déjà participé à des ateliers de semis de boutures. Des ateliers potagers se déroulent tous les mercredis et les vendredis après-midi avec une quinzaine de jeunes du quartier. Et enfin, 3 ateliers « pépinière de quartier, chantiers collectifs » ont été organisés sur le second semestre 2023 avec les habitants.

### **M. Frédéric GUILLAUMON**

D'importants travaux d'embellissement du centre-ville ont été menés, portés par notre volonté d'apaiser la circulation et de favoriser un partage plus harmonieux de l'espace public au profit des piétons, avec notamment la piétonnisation et le réaménagement de la place Hyacinthe Rigaud, de la rue Zola et de la rue des Augustins.

Poursuite du déploiement des bornes de recharge. 6 bornes de recharge pour véhicules électriques ont été ajoutées en 2023 : 1 rue Francisco Ferrer, 2 bornes square Jeantet Violet, 1 cours Palmarole, 2 bornes avenue De Gaulle ; soit un total de 23 bornes de recharge sur un total de 100 prévues jusqu'à fin 2025.

Des nouvelles de la Voie Verte de la Basse. Les travaux d'aménagement de la Voie Verte se sont poursuivis rue Courteline jusqu'au boulevard Escarguel. Par ailleurs, nous avons mené, en 2023, les études techniques pour le tracé en hypercentre, reliant le Palmarium à la Têt. A partir du Palmarium, le tracé changera de quai pour passer sur la rive droite de la Basse, avec la création d'une rampe au niveau de la Préfecture pour descendre dans le lit de la rivière. Après le pont Magenta, le tracé reprend côté rive gauche avec l'aménagement d'un cuvelage en béton qui servira de déversoir en cas de crue, et il se poursuit jusqu'au passage à gué. Ces études ont fait l'objet de plusieurs échanges préalables avec l'État. En 2024, nous lançons la consultation officielle dans le cadre de la loi sur l'eau.

### **M. Rémi GENIS**

On passe sur le thème des énergies, avec la signature d'un partenariat avec la société Voltalis, que nous avons d'ailleurs voté au dernier Conseil Municipal. Pour rappel, c'est une solution gratuite d'effacement qui permet à 24 000 foyers de Perpignan chauffés à l'électricité de maîtriser leur consommation. Cette société

installe gratuitement un thermostat connecté sur chacun des radiateurs électriques du foyer. Et, grâce à une application, les habitants suivent leur consommation et pilotent leurs radiateurs à distance. Et en cas de déséquilibre sur le réseau électrique, Voltalis peut réduire temporairement la consommation de milliers de radiateurs, sans impact pour les foyers.

Christelle.

### **Mme Christelle MARTINEZ**

En cette période difficile, nous avons voulu renforcer le soutien aux plus vulnérables. Nous avons décidé d'augmenter par 2 fois la subvention à l'association Médiance 66 qui accompagne les habitants en situation de précarité. Elle a reçu de la Ville 26 600 € attribués au titre du contrat de ville, puis 6 000 € supplémentaires en juin 2023 au titre des subventions de droit commun. Et enfin, 5 000 € en septembre 2023 dans le cadre du dispositif Maison France Services.

### **M. Jacques PALACIN**

Plusieurs bâtiments municipaux pourront bientôt être raccordés au réseau de chaleur. Les travaux d'extension du réseau de chaleur ont démarré en juillet et se poursuivront jusqu'à août 24. A terme, une quarantaine de bâtiment bénéficiera de ce réseau de chaleur vertueux, dont des logements HLM et des équipements municipaux, parmi lesquels le groupe scolaire Duruy, la maternelle et la primaire Dagneaux, l'élémentaire Pasteur, la maternelle Lamartine, les gymnases Pons et Pagnol, et le Centre Technique Municipal.

### **Mme Patricia FOURQUET**

Vers une stratégie numérique responsable. C'est pour préparer les échéances de la loi REEN sur le numérique responsable que la Direction du Numérique a lancé en 2023 la réalisation conjointe du bilan carbone du parc numérique de la ville de Perpignan et de la Communauté Urbaine, ainsi que des usages. Le périmètre étudié comprend 12 696 équipements et l'analyse des usages de 3 700 collaborateurs. Les premiers éléments de cette étude ont été diffusés en décembre 2023 et se déclineront ensuite dans un plan d'actions. Je vous donne quelques exemples : ce sont de nouveaux data center plus respectueux de l'environnement ; une politique de renouvellement du parc avec un rallongement de la durée d'utilisation des équipements au maximum grâce à notre atelier de réparation interne ; acquisition de 90 % des matériels téléphoniques fixes recyclés ; intégration des clauses environnementales dans nos marchés ; automatisation du système de mise en veille des postes de travail et mise en place d'un programme d'extinction automatique des postes de travail. Je vous remercie.

### **M. Rémi GENIS**

Toujours sur le thème de l'exemplarité de la collectivité, une convention à la Caisse des Dépôts pour moderniser l'éclairage public. Rapidement, ce sont 3 millions d'euros de travaux et des économies d'énergie générées à hauteur de 4 millions sur 13 années.

On passe maintenant sur la thématique de la nature en ville avec mon collègue Gérard RAYNAL.

## **M. Gérard RAYNAL**

Bonjour. Elaboration d'une charte de l'arbre. Les services de la Ville, en collaboration avec les associations et les habitants, ont rédigé une charte de l'arbre afin de sensibiliser les acteurs à l'importance de l'arbre dans la ville, en particulier dans la perspective du réchauffement climatique et de la nécessité de préserver les arbres existants. Il y a actuellement 60 000 arbres sur le territoire de la Ville. Cette charte met en avant les nombreux bénéfices des arbres en milieu urbain, rafraîchissement et lutte contre les îlots de chaleur, séquestration du CO<sub>2</sub>, amélioration de la qualité de l'air, biodiversité. C'est un outil de référence pour les décideurs, les intervenants sur les espaces publics, les habitants, et a vocation à être largement partagé.

Diagnostic de l'agriculture. On continue ? En 2023, nous avons confié à la Chambre d'Agriculture la mission de réaliser un diagnostic de l'agriculture à Perpignan, comprenant notamment l'analyse des terroirs, l'identification des parcelles cultivées, le type d'agriculture, les friches, etc. Perpignan compte encore aujourd'hui 1 000 hectares cultivés, mais dénombre aussi une surface équivalente de friches pouvant être remises en valeur. L'étude confirme que cette agriculture est fragilisée et menacée par la concurrence d'autres usages. Le rapport propose donc un ensemble de préconisations, certaines peu contraignantes sont déjà en cours de mise en œuvre, avec par exemple la lutte contre la cabanisation grâce à un partenariat avec la SAFER, puis la lutte contre les friches via le repérage et la mise en relation des agriculteurs avec les propriétaires de friches. D'autres actions font intervenir des outils et procédures d'aménagement qui seront soumis à votre arbitrage au cours de cette année.

## **M. David TRANCHECOSTE**

Désimperméabilisation pour rafraîchir la Ville et favoriser l'infiltration des eaux de pluie. Afin de rafraîchir la Ville et de favoriser l'infiltration des eaux de pluie, nous travaillons sur plusieurs pistes d'actions, dont la désimperméabilisation de l'espace public. Un des plus gros projets expérimentés se trouve sur le Moulin à Vent, entre la rue Pic des Salines et la rue de Latour Bas Elne. La grande place minérale et les parkings sont en train d'être réaménagés et désimperméabilisés, traités en béton drainant, et 54 arbres seront plantés en lieu et place des 14 pins vieillissants.

## **Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK**

L'aménagement des cours d'école oasis se poursuit avec 6 cours d'école. Les chantiers avancent et sont chaque fois en concertation avec les enseignants, les élèves et les gestionnaires. Arrêts est quasiment finalisée. Les travaux sur le groupe scolaire Romain Rolland sont prévus pendant les vacances de février 2024. Sur le groupe scolaire Hélène Boucher, l'objectif est de lancer les travaux à l'été 2024 pendant les congés scolaires. Enfin, sur le groupe scolaire Simon Boussiron, la coconstruction avec les enfants et les équipes éducatives est prévue en fin d'année.

Je passe la parole à Rémi GENIS.

## **M. Rémi GENIS**

Effectivement, pour conclure, je rappellerai que Perpignan se prépare à une échéance importante en juin prochain, c'est l'obtention, on l'espère, de la 4<sup>ème</sup> étoile

du label Climat-Air-Energie, ancien label Cit'ergie. A ce jour, aucune collectivité ne l'a obtenue dans le grand sud et l'Occitanie.

Je tiens à remercier l'ensemble des services qui œuvrent pour l'ensemble de ces dossiers, et plus particulièrement le service développement durable qui coordonne l'ensemble de ces projets.

Normalement, il n'y a pas de débat ni de vote, Madame GOMBERT, mais je vous autorise à poser une question. (*rires*) Il y a quelque chose qui se passe entre vous et moi, je crois. (*rires*)

### **M. Charles PONS (*hors micro*)**

Oh, Madame a du goût !

### **Mme Chantal GOMBERT**

Attention, attention. Je vous remercie, Monsieur GENIS. Monsieur le Maire, si vous permettez. Mesdames et Messieurs, chers collègues, comme vous le savez, c'est un sujet qui me tient à cœur, aussi ai-je résumé en 4 questions, quelques questions sur ce 13<sup>ème</sup> rapport en matière de développement durable.

En effet, comme les années précédentes, je l'ai lu avec beaucoup d'attention et d'intérêt. Certes, on peut y noter certaines avancées, mais nombre de questions restent en suspens. Je vous remercie par avance d'éviter de me répondre comme l'année dernière que vous allez m'écrire parce que j'attends toujours la lettre.

Pour être précise et que tout le monde comprenne, les 4 questions sont les suivantes. Premièrement, vous dites, je cite, « travailler actuellement à l'élaboration du nouveau plan climat ». Pouvez-vous développer ? Dans quelles directions orientez-vous vos prochaines actions ? Car, eu égard au réchauffement climatique et au manque d'eau, il serait bon de détailler quels sont vos projets et quels sont vos axes de travail.

Seconde question. Vous voyez, je suis synthétique, parce que je vous ai entendu, je vous ai même écouté. Seconde question, page 9 de votre rapport, les fameuses trottinettes, un nouveau délégataire pour la location des trottinettes depuis peu. C'est également un bon point puisque, avec ce nouveau délégataire, vous avez compris qu'il était insupportable pour les Perpignanais de retrouver ces trottinettes jaunes n'importe où dans la Ville et un peu partout. Par contre, les nouveaux endroits fixes vont éviter cette pagaille. Cependant, le fait de faire des points de stationnement sur les trottoirs émeut nombre de nos concitoyens. Surtout les marquages au sol à proximité de sites classés et de nos monuments emblématiques, tel que le Castillet. L'an dernier, je vous avais déjà demandé de faire le nécessaire pour interdire les trottinettes sur les trottoirs. Ces engins circulent avec grande vitesse sans respecter les piétons, c'est dangereux. Vous pouvez verbaliser. Donc ma question, combien avez-vous fait de PV à 135 € pour les trottinettes sur les trottoirs depuis un an ? Comment comptez-vous réglementer cette pratique ?

Je vous renvoie au document [service-public.fr](http://service-public.fr) qui stipule « la circulation sur les trottoirs est interdite sauf si le maire ou son représentant l'autorise ».

J'en arrive à mon avant-dernière question. Troisième question. Page 10 de votre rapport, l'aménagement d'une Voie Verte le long de la rivière Basse. Très bien. Vous rappelez l'historique de Saint-Charles sur gare Saint-Assisclé car, effectivement, depuis 2019, précédente mandature, nous l'avons commencé, travaillé et arbitré avec les habitants. Question : reste à réaliser les derniers tronçons, du lycée Arago au Palmarium, puis du Palmarium jusqu'à la rivière Têt. Merci de m'expliquer la suite. J'avoue avoir relu à plusieurs reprises, mais ce n'est pas clair. J'aimerais un schéma.

En outre, je m'interroge sur l'accord de l'État et l'avis de la DDTM, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, sur l'investissement du lit de la Basse par une piste cyclable. Une piste cyclable au cœur de la Ville, à la place des berges fleuries qui font la note fleurie de la Ville et servent de carte postale tant appréciée des touristes et des Perpignanais. Je n'ai pas entendu parler d'une concertation avec les habitants et les commerçants, détruisant le cadre vert qu'est la Basse.

Dernière question, l'eau. « Je suis pour un plan Marshall pour l'eau », a déclaré Monsieur le Maire. Et vous demandez des investissements aux pouvoirs publics et à l'État. D'accord sur le constat, situation de sécheresse depuis 2 ans, dérèglement climatique. Donc l'eau est bel et bien un sujet récurrent. Alors que l'an dernier, à la même époque, à la remise de votre 12<sup>ème</sup> rapport, lorsque j'ai évoqué cette problématique, vous m'avez dit que ce n'était pas du tout le sujet et que c'était hors compétences. Or, plus d'un an après, vous me donnez donc raison en appelant un plan Marshall sur l'eau sur la Ville, l'Agglomération et le Département. Les solutions déjà évoquées et pour lesquelles vous semblez à 100 % d'accord, outre le retraitement des eaux usées, la récupération d'eau de pluie, les retenues collinaires, le tuyau de l'eau qui viendrait du Rhône, l'usine de désalinisation de l'eau de mer, etc., il me reste 2 questions, sur lesquelles il faudra répondre. Que pensez-vous du tuyau canal de 35 km qui partirait, je le mets au conditionnel, de notre station d'épuration de Perpignan, vers Ille-sur-Têt, avec un débit de 10 millions de m<sup>3</sup> par an, sujet qui est actuellement porté par Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ? Quel est votre avis ? Que pensez-vous du fait que la Catalogne sud pense affréter de l'eau douce par bateau ?

Comme le dit justement une tribune de 92 universitaires, les Pyrénées-Orientales sont un laboratoire à ciel ouvert du changement climatique. Nous sommes en alerte sécheresse, mais je pense que vous pourriez aller plus loin pour économiser l'eau. Par exemple, agir sur l'urbanisme, notamment en stoppant l'extension des zones de construction actuellement en zones agricoles et périurbaines. Vous m'aviez promis l'année dernière de faire partie d'une commission ou du moins d'une réflexion, j'attends toujours.

Je vous remercie de votre écoute, Monsieur GENIS.

## **M. Rémi GENIS**

Merci Madame GOMBERT, je vois que vous êtes toujours aussi synthétique. Il n'y a pas 4 questions, parce qu'il y a des questions dans les questions. Donc je vais essayer de vous répondre à ma hauteur. Certains sujets ne me concernent pas vraiment et je laisserai la parole notamment à mon collègue GUILLAUMON.

Je suis content de vous entendre dire que vous avez écouté ce bilan, parce que vos collègues, ils ont été un peu moins attentifs. (*rires*) Donc c'est déjà un bon point, Madame GOMBERT, mais j'ai l'impression que vous l'avez écouté mais que vous ne l'avez pas compris. Parce qu'en fait, comment on va faire pour avoir la 4<sup>ème</sup> étoile, label Plan Climat-Air-Energie ; effectivement, c'est tout ce qui a été dit, ce sont toutes ces actions-là qui sont mises en œuvre depuis plusieurs années et les nouvelles actions qui sont en train d'être mises en place qui vont faire qu'on va essayer d'obtenir la 4<sup>ème</sup> étoile.

Concernant l'eau, à notre mesure, au niveau des Services de la Mairie, ce sont des actions qu'on peut mettre en place ici ou là pour économiser l'eau. Après, effectivement, ce dont vous parlez, ce sont des actions qui dépassent le cadre de la collectivité, qui touchent à la fois l'Agglomération, le Département, l'État etc. Moi, je ne suis pas ingénieur hydraulique donc je n'ai pas de réponse. Si quelqu'un a une réponse ici, il se permettra de vous répondre.

Pour les trottinettes et la voie verte, je pense que Frédéric GUILLAUMON sera plus apte à vous répondre.

### **M. Frédéric GUILLAUMON**

Oui, je vais essayer en tout cas. Concernant, Madame GOMBERT, les trottinettes jaunes que vous avez évoquées, et n'oubliez surtout pas que c'était vous qui les aviez mises dans la rue, nous on en a hérité et on a essayé justement de faire appel à un nouveau délégataire pour améliorer un peu le service. (*hors micro*) Comment ? On est allé jusqu'au bout du contrat, on a essayé de négocier, on parle avec les gens, on a essayé de négocier, et en fait, les promesses qui ont été faites par le délégataire n'ont pas été tenues. C'est pour cette raison que l'on a sélectionné un nouveau délégataire, qui arrive lui avec de nouvelles propositions, enfin qui a rempli en tout cas le cahier des charges, on en a parlé à la séance de PMM. Il y a 90 trottinettes qui ont déjà été déployées, des trottinettes qui sont censées ne pas rouler sur les trottoirs, qui sont censées ne pas accueillir 2 personnes, des parcs qui sont dédiés, qui sont peints mais avec une peinture normée, qui, avec l'accord, les parkings de trottinettes, on a eu l'accord de la DDTM, on a eu l'accord des Bâtiments de France. On est obligé de les mettre sur les trottoirs, on ne peut pas les mettre sur la route ni sur les places de stationnement, il faut bien qu'on les mette quelque part. Donc elles sont déjà en place, pour l'instant ça se passe bien. J'ai dit et redit que si quelque chose se passait mal, on les arrêterait. On l'a dit, on arrêtera ça. Pour l'instant ça va bien, les vélos vont arriver fin mars, début avril. On va tenir ça de près. Pour l'instant, ça va.

Concernant la piste cyclable et les berges de la Basse fleuries qui seraient menacées, il n'en est rien parce que la partie qui sera cyclable, c'est la partie qui est entre le rond-point du passage à gué et qui revient jusqu'au pont Magenta, cette zone est une zone qui n'est pas du tout fréquentée, derrière la résidence du Castillet, donc ça va être aménagé. Et justement, il y aura une fréquentation humaine qui n'a jamais été dans ce coin-là. Donc les parties fleuries seront préservées.

### **M. le Maire**

Rémi, c'est bon ?

Merci Rémi pour ces exposés qui montrent cette préoccupation environnementale, notamment... Ah, attention. Oui.

### **M. Philippe CAPSIE**

Merci Monsieur le Maire. C'est vrai que, merci de nous ouvrir le débat sur cette question-là parce que le texte ne le prévoit pas mais il ne l'interdit pas non plus et donc merci de nous accorder cette possibilité de débattre.

Ce rapport, je l'ai lu avec mes moyens. Je me suis arrêté une seconde sur le bilan carbone. J'ai trouvé, vous allez me dire si j'ai bien lu ou pas, une certaine contradiction entre les schémas qui présentent l'évolution de ces émissions de carbone et les résultats qui soi-disant interpréteraient ces schémas. On a des schémas qui finalement ne démontrent strictement aucune évolution en termes d'émissions de carbone. Alors, je passe dans les détails sur les SCOP 1, 2 et 3. Le mot SCOP, d'ailleurs, n'existe pas vraiment, on comprend à peu près de quoi il s'agit. Mais si on prend dans la globalité, on peut constater qu'il n'y a strictement aucune évolution en matière d'émissions de carbone entre 2019 et 2023. On a entre 8 et 7 % pour une certaine catégorie ; on reste à 3 % pour la deuxième ; et ça s'aggrave de

89 à 90 % pour la troisième. Ça, c'est ce que nous disent réellement les schémas. Par contre, dans les textes, on a l'impression qu'on se réjouit d'une baisse qui en réalité n'existe pas. Ça, c'est le premier point.

Et le deuxième point, j'ai lu que le Code Général des Collectivités Territoriales impose à des collectivités de plus de 50 000 habitants la nécessité de présenter ce rapport annuel sur le développement durable. Très bien, c'est ce qu'on fait et c'est intéressant. Mais le texte nous dit qu'il faut effectivement, à l'occasion de ce rapport, proposer un diagnostic de la situation, c'est ce qui est fait, et plutôt bien fait, là-dessus je n'ai pas les moyens de le discuter. Par contre, le texte nous dit aussi qu'il faut que, dans ce rapport, on apporte des précisions pour nous donner quelques orientations et un programme de nature à améliorer la situation. Donc moi, sur cette question particulière du bilan carbone, qui n'est pas bon, qui n'est pas bon, qu'est-ce que vous nous annoncez en matière d'orientations et de programme pour précisément améliorer cette situation ?

### **M. le Maire**

C'est ce qui vient d'être dit.

### **M. Rémi GENIS**

Effectivement, c'est le rapport qui a suivi ensuite, c'est-à-dire le plan environnemental avec les actions qui concernent à la fois les actions sur la commune, le photovoltaïque, la récupération de l'eau, les aménagements urbains. Ce sont toutes ces choses-là qui font que le bilan carbone évolue.

Après, il y avait un paragraphe, que je vais retrouver, mais si vous voulez, la comparaison est à faire par rapport à 2012. Donc si vous voulez, entre 2012 et aujourd'hui..., oui parce que les premiers chiffres sont de 2012 et, si vous voulez, vous avez à l'intérieur des précisions qui disent que beaucoup de nouveaux bâtiments sont arrivés, de nouveaux paramètres sont arrivés qui font que ça baisse. Ça augmente, pardon. Donc effectivement, si on veut comparer le comparable, il faut rester sur à périmètre constant par rapport à 2012. Donc effectivement, les chiffres, on leur fait dire ce qu'on veut, partout, tout le temps, mais là, il faut rester à périmètre constant. Donc sur 2012 à aujourd'hui, ça baisse. Effectivement, si vous mettez d'autres paramètres dans la boucle qui n'étaient pas en 2012, on peut dire que ça augmente.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question. Après, si vous êtes amateur de graphiques, on peut prendre le temps de le voir ensemble.

### **M. le Maire**

Monsieur NOUGAYREDE.

### **M. Bruno NOUGAYREDE**

J'interviens, comme il n'y a pas de sujet de débat, je ne parlerai pas à mon avis de l'angle mort sur les mobilités qui est dans ce rapport où il y a très peu de choses. J'ai juste par contre une question. Dans ce rapport, vous glissez, je crois à la page 9, que vous envisagez de réduire la vitesse sur l'ensemble de la zone urbaine à 30 km/heure pour l'ensemble des voitures. Vous pouvez nous en dire un petit peu plus ?

**M. Frédéric GUILLAUMON**

C'est vrai qu'on a évoqué la possibilité et le projet de passer la Ville à 30 km/heure. Il faut savoir qu'aujourd'hui à peu près 70-75 % du territoire roulant est déjà à 30 km/heure. Donc l'effort qui reste n'est pas énorme ; ça va passer par des aménagements mais c'est le prix à payer si on veut baisser, enfin contribuer à la baisse du bilan carbone. Et pour la ZFE aussi, ça fait partie aussi des points, des cases à cocher. Mais je vous rappelle, c'est déjà 70 % du territoire de la Ville qui est à 30 km/h.

**M. le Maire**

Chantal BRUZI.

**Mme Chantal BRUZI**

Juste je rebondis sur ce que vient de dire Monsieur GUILLAUMON. Par exemple, boulevard Mercadet à 30, ça va être très compliqué. *(rire)* Il va falloir... Déjà à 50, à mon avis, ça l'est ! *(hors micro)*

**M. Frédéric GUILLAUMON**

Ce sont des habitudes à prendre tout ça.

**Mme Chantal BRUZI**

Donc c'est votre souhait d'aller, pas que cœur de ville.

**M. Frédéric GUILLAUMON**

On est en train de l'étudier. Alors, il y aura peut-être 2 ou 3 exceptions, des axes qui seront peut-être ou qui resteront ou qui passeront à 50, mais la majorité de la Ville serait à 30 km/h.

**Mme Chantal BRUZI**

Donc c'est à la réflexion. OK. Juste, Monsieur GENIS, j'ai trouvé ce que vous avez fait sur la piscine du Moulin à Vent, comme quoi je trouve que c'est une excellente idée. Et la question que je me pose, c'est... Excusez-moi, Monsieur MENARD, j'attribue à Monsieur GENIS.

**M. Rémi GENIS**

Sous la sollicitation de la propreté, attendez !

**Mme Chantal BRUZI**

Donc Messieurs, ce que vous faites sur la piscine du Moulin à Vent est une bonne chose, pourquoi on ne le fait pas sur Arlette Franco ? On pourrait peut-être profiter de récupérer, si c'est possible, peut-être qu'il y a un problème technique.

**M. Sébastien MENARD**



De mémoire, je crois que ce ne sont pas les mêmes systèmes d'évacuation de l'eau. Il faut le stockage, il faut...

**Mme Chantal BRUZI**

Oui, ça, c'est sûr que ce ne sont pas les mêmes systèmes.

**M. Sébastien MENARD**

Mais ce sont des systèmes qu'on peut étudier. Mais Arlette Franco, il y a un problème de malfaçon de la construction, donc il y a des travaux qui sont prévus pour changer une partie du bassin et du système de traitement de l'eau. Donc ça va être des travaux qui vont être faits, donc après on verra.

**Mme Chantal BRUZI**

D'accord. Non parce qu'en plus, à Arlette Franco, on n'a pas du tout le même chlore. Donc par rapport à la réflexion qu'a fait Monsieur GENIS sur le côté blanc quand on réutilise, on ne l'aurait pas sur le nord et on pourrait utiliser cette eau pour nettoyer les rues dans le nord.

**M. Sébastien MENARD**

Alors, de mémoire, non.

**M. Jacques PALACIN**

Elle est au chlore.

**Mme Chantal BRUZI**

Non, Arlette Franco, non.

**M. Sébastien MENARD**

Non, c'est à l'azote. C'est un autre traitement au nord, qui n'est pas tout à fait le même, mais il y a des travaux qui doivent être faits, donc on verra à ce moment-là.

**Mme Chantal BRUZI**

D'accord. OK, merci.

**M. Rémi GENIS**

Et il y a déjà de quoi faire avec ce qu'on va récupérer. Donc déjà utilisons-le et après on verra.

**M. le Maire**

C'est bon ? Merci. Plus de questions ?

Sur l'eau, vaste sujet, et pour répondre à Madame GOMBERT, dans la période qui est de forte inquiétude et, on va le dire, de révolte de nos paysans d'abord, d'inquiétude du tourisme ensuite, je trouve que le Département est un peu mou. Quand je dis le Département, c'est... je trouve que l'État, malgré les réunions qu'il peut faire etc., depuis l'année dernière où il a beaucoup réuni, beaucoup discuté etc., ne prend pas des mesures immédiates ni de sauvegarde ni d'investissement.

Le fameux tuyau sur la Têt, à la sortie de la station d'épuration de..., proposé par le Président d'Agglo, évidemment nous y sommes favorables. Mais d'après ce que j'ai compris, c'est très cher et nous n'avons toujours pas l'autorisation de l'utiliser, c'est 50 millions je crois, d'utiliser l'eau en sortie de station, j'espère qu'on va y arriver. Je pense, à la lumière de ce qui se passe à Barcelone, ça fait 20 ans qu'à Barcelone ils ont l'usine de désalinisation, mais qui ne produit que 6% de tout ce qu'ils consomment et aujourd'hui ils sont dans une situation gravissime puisqu'ils font venir par cargo, enfin par tanker, non seulement de l'eau de France, mais en plus désormais ils font venir de l'eau de Sagunto, qui est à Valencia, du côté de Valencia, par bateau. Donc on imagine le bilan carbone de tout cela. Et d'ores et déjà, j'ai lu encore un article cet après-midi sur les hôtels en Catalogne sud, ça va être cet été particulièrement compliqué. Et on parle de restrictions de piscines, de laveries etc. Bref, là pour le coup, voilà.

Nous, si vous voulez, on n'y est pas encore, mais je pense qu'on va y arriver. Donc il vaut mieux anticiper, prévenir que guérir. Ça fait longtemps, d'ailleurs avec Robert VILA, on a fait une visio sur le fameux tuyau d'eau de Narbonne, du Rhône mais qui s'arrête à Narbonne. Il y a des initiatives en cours pour le prolonger et pour tenter de remplir je ne sais quel bassin, sans compter le collinaire etc. Je pense aussi qu'on n'a pas fait tous les efforts nécessaires en matière d'économies d'eau. La preuve, notre collectivité, s'il n'y avait pas eu la sécheresse et les restrictions d'eau l'année dernière, je pense que personne n'aurait proposé la récupération de l'eau, de traitement de la piscine pour la remettre dans les balayeuses, ou l'arrosage des terrains de sport etc. Donc on voit bien que de ce côté-là, et chez les particuliers c'est pareil, à mon avis il y a 10 000 choses à faire, y compris dans la construction pour que dans chaque construction il y ait une réserve d'eau, que les circuits soient séparés entre les eaux grises et l'eau potable etc. Donc le chantier est colossal, à mon avis il va être coûteux. Mais là où, c'était l'objet de ma demande que vous avez lue dans la presse, c'était de dire l'État devrait nous mettre département pilote. Mais vraiment pilote. Et flécher beaucoup d'investissements sur notre territoire. Parce qu'on met en péril l'agriculture, la viticulture donc, on va mettre en péril, j'espère que non, le tourisme, et déjà qu'on n'a pas grand-chose... et en plus, ça va obérer un certain nombre de projets en cours, que ce soit d'ailleurs dans l'immobilier, que ce soit pour les collectivités ou que ce soit pour le monde économique, et ça, on ne peut pas l'accepter. Donc tout le monde, j'allais dire est l'arme au pied. J'ai entendu Monsieur le Préfet qui déjà s'agite et fait beaucoup de choses, mais il attend le mois de mai avant de prendre des décisions. Je trouve que le mois de mai ça fait tard. Donc on va voir comment ça se passe.

On peut considérer que le débat a eu lieu sur le sujet.

### **Pas de vote sur ce point.**

Et on passe maintenant au rapport 1.02, sur l'égalité hommes/femmes et c'est Monsieur Roger BELKIRI qui a la parole.

## **DOSSIER 1.02 – Rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de Perpignan**

### **M. Roger BELKIRI**

Merci Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, chers collègues. Comme l'an dernier, j'étais venu vous présenter le rapport concernant l'égalité professionnelle déjà entre les hommes et les femmes.

Vous avez, je crois, tous les tableaux. C'est à peu près respecté, ça concerne d'ailleurs la majorité, comme vous le savez, c'est une obligation qui est faite à toutes les administrations, EPCI, départements, régions et également communes.

Ce rapport appréhende donc la collectivité comme employeur, en présentant la politique de ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au travers de plusieurs indicateurs.

D'abord les effectifs, le recrutement, la formation, le temps de travail et la promotion professionnelle. Ces différents thèmes font l'objet d'une fiche détaillée permettant ainsi de disposer d'une vision précise de la répartition entre les femmes et les hommes selon chaque critère. Comme j'avais dit l'an dernier, souvent il y a davantage d'hommes en particulier dans la catégorie C, compte tenu que souvent il s'agit de travaux pénibles. Et il y aura davantage de femmes dans la catégorie A ou B ou à égalité.

Lorsque j'étais d'ailleurs au Tribunal, je crois que les femmes c'était 80 %, et les hommes 20 %. Vous voyez que c'est assez quand même difficile qu'il y ait un chiffre adéquat. Mais enfin, la plupart, vous voyez sur les tableaux, c'est quelque chose qui est très correct et qu'on ne peut pas aller au-delà.

En plus, dans le cadre du rapport d'égalité hommes et femmes, on a eu diverses réunions de CAT, CSHT, dans le cadre de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la fonction publique. Donc pour nous, la municipalité, j'ai été désigné comme référent. Depuis 2023, j'assure une permanence d'écoute tous les derniers lundis de chaque mois à la DRH, de 9h à 12h. Les fonctionnaires peuvent également me contacter, et je les recevrais n'importe quel jour, au-delà de ce jour de permanence, où ils seront écoutés, il y aura pas mal de discrétion, parce que d'une part il y a une victime et puis il y a l'auteur. Tout ceci se fera dans la discrétion. Donc ce n'est plus le chef de service avec l'employé mais c'est quelqu'un à part et je vais assurer cette permanence. En tant qu'ancien délégué du Procureur, je pense qu'il n'y aura pas beaucoup de problèmes. Les représentants du personnel ont été très satisfaits. Voilà ce que j'ai avancé. Je me répète, les fonctionnaires qui ont des problèmes pourront me contacter même en dehors de ce jour de permanence. Ils pourront aller voir au bureau des élus et ce sera avec plaisir que je les recevrai.

Il y a également des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes. Il y a d'abord France Victimes, d'ailleurs qui font partie du CDAD dont je fais partie également au Tribunal judiciaire de Perpignan ; il y a la Journée des droits des femmes, des ateliers de défense, surtout dans les maisons de quartier, où mes collègues qui s'occupent justement des maisons de quartier font énormément concernant ces actions très importantes. Et il y a également le planning familial, et à chaque fois je vois pas mal de personnes. Donc la ville de Perpignan, la Journée des droits des femmes, c'était le 9 mars 2023.

A l'espace citoyens Firmin Bauby, il y a quand même de la prévention concernant le diabète, les ateliers diététiques, des stands de formation, également des services comme la CARSAT, l'Olivier également concernant l'accompagnement de fin de vie, vous l'avez également. Il y a également l'UFOLEP 66, c'est le sport dans les quartiers, et je sais qu'il y a quand même un respect concernant l'égalité entre les

hommes et les femmes. C'est vrai que souvent il y a les quartiers difficiles, il faudrait qu'il y ait suffisamment d'hommes et de femmes. Et là j'ai vu quand même, il y a eu 500 personnes, ce qui est quand même très important. L'espace citoyens de la ville de Perpignan, les journées des droits des femmes thématiques, naître, devenir mère etc. ; des expositions, portraits témoignages de femmes ; des expositions égalité filles et garçons. C'est vrai qu'on doit le faire déjà dans les établissements scolaires. Le CIDFF également assure des permanences espace citoyens. Et j'assurais d'ailleurs moi-même des permanences pour le CIDFF lorsque j'étais délégué du Procureur. Les Rayonnantes, le groupe de volontaires femmes issues des quartiers un peu difficiles, concernant, à chaque participante, enquête auprès de son réseau, de son environnement au sein du quartier. C'est vrai que le CIDFF également fait énormément. 200 personnes. La mairie de Perpignan dans l'espace citoyens de Mailloles, toujours dans la journée des droits des femmes, femmes du monde etc. Petits-déjeuners, les auto-entrepreneuses, en partenariat avec l'association CitésLab de l'agence Pôle Emploi à Saint-Assisclé. Dans l'espace toujours citoyens Mailloles, il y a l'employabilité des femmes. C'est vrai que c'est un sujet très important, en partenariat avec Pôle Emploi, qui maintenant je crois que c'est France Travail. Quartiers, en particulier je vois le quartier du Nouveau Logis, donc des quartiers particulièrement touchés par la précarité. Toujours la mairie de Perpignan, espace citoyens Diagonale du Vernet, vernissage de l'exposition « On s'aime sur la Diagonale ». Dans le cadre du projet Rayonnantes, en partenariat avec le CIDFF également 66. Dans les femmes du monde, il y a l'atelier photographie, l'atelier maquillage afin de valoriser l'estime de soi en vue d'entretiens d'embauche.

Voilà ce que j'ai à dire. Si vous avez des questions.

### **M. Bruno NOUGAYREDE**

Je vous remercie Monsieur BELKIRI de cette présentation. J'avais quelques questions et puis quelques interrogations, et puis je voulais évoquer un angle mort de ce rapport qui n'est pas présent.

On va commencer par l'angle mort, vous avez publié récemment les 10 plus grosses rémunérations de la ville de Perpignan. Quand on compare l'année 2023 à l'année 2019, en 2019 dans les 10 plus grosses rémunérations de la Ville, il y avait 4 femmes, aujourd'hui il en reste une. Ça, ce n'est pas dans le rapport et je trouve ça dommage parce que c'est quand même assez significatif.

Sur des questions plus légères, j'ai une interrogation de forme. A la page 7 du rapport, on parle des postes à temps complet. Et juste en-dessous, il y a écrit « dont à temps partiel ». J'avoue que je n'ai pas bien compris ce que ça pouvait vouloir dire, donc si on peut m'expliquer ça.

Je voulais ensuite avoir quelques précisions à propos des apprentis, savoir un peu quelles étaient les filières d'apprentissage dans lesquelles vous arriviez à insérer les hommes et les femmes et est-ce que justement les filières d'apprentissage permettaient de casser un petit peu les difficultés qu'on a à faire rentrer des hommes dans certains services ou des femmes dans d'autres services.

### **M. Roger BELKIRI**

Concernant certaines questions, Monsieur DUSSAUBAT, mon collègue pourra vous répondre.

### **M. Bruno NOUGAYREDE**

Il n'y a pas de problème.

Je voulais ensuite vous poser une question à propos des..., vous dites à juste titre qu'un certain nombre de femmes demande des temps partiels, et notamment parce qu'elles ont plus souvent la charge, ou en tout cas elles prennent une part beaucoup plus importante dans la charge des enfants pour celles qui en ont. Est-ce qu'il existe aujourd'hui des solutions de garde qui sont proposées par la Ville pour les employées qui le souhaiteraient ?

Et enfin, je voudrais faire part d'une petite remarque et de quelque chose qu'il, me semblerait-il, faudrait corriger au moins dans les prochains rapports, en ce qui concerne les politiques menées par la commune, vous citez, et vous avez cité, Monsieur BELKIRI, un certain nombre d'interventions qui sont réalisées par des associations, vous avez aujourd'hui notamment le CIDFF, qui est le Centre d'Information des Droits des Femmes, qui est hébergé dans des locaux municipaux, qui est sous convention avec la mairie de Perpignan et la justice via une convention tripartite avec le Procureur, qui a un agrément judiciaire pour recevoir justement un certain nombre de femmes victimes de violences, et il me semble que dans la première catégorie des politiques menées par la commune, vous auriez pu les citer. Surtout que ce sont eux qui, aujourd'hui, prennent la plus grosse part à ce sujet-là et c'est important que ce soit su et reconnu.

#### **M. Roger BELKIRI**

Je pense que j'ai apporté quand même une réponse. 2023, je recevrai ces personnes, ce que vous dites, ça concerne je suppose les fonctionnaires de la mairie ?

#### **M. Bruno NOUGAYREDE**

A propos du top 10 des rémunérations ? Je n'ai pas compris.

#### **M. Roger BELKIRI**

Je l'ai dit, je tiens une permanence, les personnes peuvent me contacter, je les reçois, elles seront écoutées et donc aidées et protégées, c'est tout ce que je peux vous dire en ce qui me concerne.

#### **M. François DUSSAUBAT**

Concernant la 1<sup>ère</sup> question, l'histoire du temps partiel et des temps complets, pour le coup ce n'est pas du tout nous, nous avons repris la maquette prévue par le Ministère, et en fait il est prévu, le temps partiel est une modalité du temps complet. Donc il faut retrancher des temps complets les temps partiels. Mais ça, c'est la maquette qui l'a voulu.

Vous demandez si quelque chose est fait pour les modalités de garde, pour le personnel municipal. Oui, il y a une chose qui est faite, c'est fait par l'intermédiaire du COS, puisque le COS propose des prises en charge pour les vacances, les week-ends, les mercredis. C'est le mode d'action principal de la Ville sur ces questions-là.

#### **M. Bruno NOUGAYREDE**

Et sur les filières d'apprentissage s'il vous plaît ?

**M. François DUSSAUBAT**

Les filières d'apprentissage, oui, pardon. Les filières d'apprentissage, essentiellement dans la filière technique, on recourt aux apprentis essentiellement dans la filière technique. En fait, on recourt aux apprentis pour répondre aux besoins de la collectivité, c'est dans ce sens-là qu'on se pose des questions, et il n'y a aucune discrimination de sexe.

**M. Rémi GENIS**

Monsieur NOUGAYREDE, il y a une quinzaine d'apprentis aux espaces verts, vous en avez quelques-uns à la voirie également.

**M. le Maire**

C'est bon ? Pas d'autres questions ? Ah si, Monsieur CAPSIE.

**M. Philippe CAPSIE**

Merci. Monsieur le Maire, j'ai relevé une répartition entre les hommes et les femmes qui est évidemment toujours inégalitaire. On a, au niveau des effectifs au 31 décembre 2023, 45 % de femmes. Et quand on le compare au recrutement, toujours en 2023, on n'a que 47 % de femmes. Donc il nous faudra certainement de très nombreuses années pour, me semble-t-il, arriver à l'équilibre. Mais la question que je me pose aussi, c'est, Monsieur le Maire, à l'intérieur de votre propre Cabinet, le rapport ne le dit pas, vous avez vous-même une volonté de répartir aussi les postes entre les hommes et les femmes. Première question.

Et la deuxième question c'est, en lien avec un article paru dans le journal L'Indépendant, qui semble interpeller sur la situation de votre Directeur de Cabinet et qui semble ne pas avoir obtenu de réponse à la question de savoir qui est aujourd'hui votre Directeur de Cabinet, quelle est sa position, maladie, congés, fin de contrat, et si un nouveau Directeur de Cabinet a été ou pas nommé. Voilà la deuxième question que je voulais également vous poser.

**M. le Maire**

C'est Monsieur DUSSAUBAT qui va répondre.

**M. François DUSSAUBAT**

Pour répondre à votre première question, en Direction Générale, de toute manière, la question de la parité ne se pose pas puisque la loi l'impose. On doit embaucher alternativement un homme et une femme, et tout ça est respecté. Et dans le Cabinet, c'est respecté aussi, cette parité.

Quant à la situation du Directeur de Cabinet, celui-ci a été malade. Et ensuite, à la suite de désaccords, il lui a été notifié son licenciement. Ceci a été notifié il y a un petit moment, nous sommes dans la période entre la notification et le moment où celle-ci prendra effet.

**M. le Maire**

Pas d'autres questions ? Merci Monsieur BELKIRI.

## **Pas de vote sur ce point.**

Et on va passer maintenant au Débat d'Orientation Budgétaire.

### **DOSSIER 1.03 – Débat d'Orientation Budgétaire – Année 2024**

#### **M. le Maire**

On va mettre les slides.

Avant de céder la parole à Monsieur Charles PONS, qui va se charger de présenter les axes essentiels de ce rapport, soumis au débat mais pas au vote, je voudrais vous faire part de quelques observations liminaires.

Tout d'abord, je me permets de souligner que ce document a été élaboré dans un contexte économique très incertain. Encore une fois, ce n'est pas nous qui le disons mais un certain nombre d'institutions publiques dont la Cour des Comptes, la situation est très dégradée et les collectivités locales seront mises à très forte contribution.

Les derniers rapports officiels de la Cour des Comptes, datant de 2023, mettent en évidence des éléments concourant à un contexte de décrochage et démontrent que les collectivités locales auront besoin de financement global à hauteur de pratiquement 3 milliards d'euros en 2024. Pour faire face à ces obligations, celles-ci connaîtront, en tout état de cause dès cette année, des difficultés structurelles majeures.

Tous ces rapports et notes d'alerte insistent sur un point central, à savoir que les collectivités, très dépendantes de cette situation économique, et particulièrement les communes, subiront des effets ciseaux sur le plan budgétaire. L'équation est la suivante : une progression des dépenses plus forte que celle des recettes et qui grève mécaniquement le niveau d'épargne indispensable à l'investissement. En ajoutant des frais de personnel qui augmentent aussi, résultat de mesures gouvernementales, comme la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, même si, nous semble-t-il, elles sont justifiées dans la période de crise que nous connaissons. Mais elles se réalisent sans aucune compensation financière. L'inflation, enfin, qui s'est installée depuis 2 ans, avec une forte hausse des taux d'intérêt touchant très durement en 2023 le secteur immobilier, la construction, mais aussi les coûts de l'énergie, tels en sont les effets les plus visibles. Et ça s'ajoute, évidemment, aux crises que nous avons connues depuis le Covid.

Je rappelle que l'État, face à l'explosion de cette dette et des déficits publics, demande toujours plus aux collectivités, qui ne sont en rien responsables de cette situation. Et l'État demande un effort budgétaire national par l'encadrement jusqu'en 2027 de leurs dépenses de fonctionnement, soit une réduction annuelle de 0,5 % par rapport au taux d'inflation prévisionnel.

On peut y ajouter la non indexation de la DGF sur l'inflation et la réduction des dotations de péréquation qui auront pour conséquence une perte de recettes non négligeable, notamment pour les communes.

Dans ce contexte, notre Ville ne peut se résigner à la fatalité. Avec mon équipe, nous assumons des choix politiques en faveur d'un service public performant et résolument tourné vers la mise en œuvre de projets de rénovation urbaine structurants participant à la reconquête d'image de Perpignan. Nous avons tout entrepris depuis juillet 2020, et alors que notre Ville supporte au sein de la Communauté Urbaine d'importantes charges dites de centralité, nous tentons de concilier action publique volontariste et respect des grands équilibres. L'exécutif

municipal n'a pas ménagé ses efforts, que ce soit en matière de sécurité publique, où nous avons pour la première fois la mesure des efforts que nous avons faits et des premiers résultats encourageants, c'est loin d'être gagné pour l'année à venir, pour améliorer le cadre de vie de nos quartiers et garantir un accès à un service public de qualité. Charles PONS vous détaillera dans un instant les principaux indicateurs financiers.

Je retiendrai pour ma part 3 éléments-clés.

En premier lieu, sur la période récente, notre Ville s'inscrit dans une trajectoire financière identique à celle des autres grandes villes, à savoir : progression des dépenses d'électricité, nous serons passés de 4 à 8 millions d'euros entre 2022 et 2023 ; une dépense doublée en matière de fluides et de chauffage depuis la crise énergétique et une augmentation de 37 % de la dépense de carburant. Concernant ces dépenses de fonctionnement, celles-ci sont donc en grande partie subies et elles s'élèvent, hors inflation, à près de 14,6 millions d'euros.

En second lieu, je rappelle ici qu'en dépit de toutes ces contraintes budgétaires, notre Ville a choisi de mener une politique dynamique, sans augmentation de la fiscalité, à la différence d'autres communes qui ont dû avoir recours à une augmentation de leur taux de foncier bâti en 2022 et en 2023.

En troisième lieu, il s'est agi en parallèle de réaliser d'importants projets d'aménagement afin de rattraper le sous-investissement chronique très pénalisant de la précédente mandature et d'engager une politique d'investissement d'avenir, visant à diminuer la facture énergétique.

Au regard de ces nécessités, le document, objet de notre débat, propose pour cette seconde partie de la mandature un cap et un plan d'actions budgétaires. Pour cela, il est préconisé, avec le concours de toute l'administration municipale, que je remercie très vivement pour son engagement, de maîtriser à très court terme la trajectoire des dépenses de fonctionnement par la mise en place d'un dialogue de gestion inédit dans la collectivité, de poursuivre les démarches d'optimisation des ressources humaines, ainsi que nos actions de réduction de consommation d'électricité au sein de nos bâtiments communaux. Grâce à tous ces efforts, le montant prévisionnel des investissements inscrits au budget primitif pourrait donc atteindre les 53 millions d'euros, et ceci établi en lien avec les priorités du plan de mandat 2020-2026. Des aménagements et des actions de rénovation d'équipements publics sont d'ores et déjà réalisés ou seront engagés en 2024. Je ne vais pas en faire l'énumération, nous y reviendrons très certainement.

Si tous les éléments concourant à l'équilibre définitif du budget primitif 2024 ne sont pas connus au moment de la rédaction du rapport, la section de fonctionnement devrait s'équilibrer à environ 220 millions, permettant de dégager un autofinancement budgétaire de l'ordre de 10 millions. L'emprunt d'équilibre du budget primitif devrait se situer autour de 20 millions, alors que notre volonté est de maintenir pour 2025-2026 un volume de travaux situé entre 45 et 50 millions d'euros.

Est-il utile de rappeler que la politique budgétaire de notre collectivité est d'abord au service de ses habitants, et d'un projet de Ville destiné à préparer dans les meilleures conditions l'avenir du territoire ?

Confrontée à des choix cornéliens et douloureux, notre Ville s'efforcera encore cette année de marier le réalisme budgétaire, les réponses adaptées aux enjeux et le maintien des services du public de proximité efficaces.

Je vous remercie de votre attention et je laisse la parole à Charles PONS pour l'exposé général.

**M. Charles PONS**



Merci Monsieur le Maire. Donc moi, je vais vous montrer quelques slides justement pour illustrer les propos de Monsieur le Maire.

On va passer tout de suite au premier slide. C'est un slide sur la situation macroéconomique, on va dire, de la France. Vous connaissez tous le taux de l'inflation, vous connaissez aussi le déficit de la dette. Mais il y a quelque chose de très important, c'est la charge de la dette. La charge de la dette, ce sont les intérêts, je ne vous parle pas du capital.

Pour vous donner un exemple, le budget de l'Éducation nationale, le premier budget de l'État français, avoisine autour de 60 milliards d'euros. Regardez bien cette photo, la charge de la dette pourrait passer en 2027 à 71 milliards d'euros. Donc on va plus rembourser d'intérêts que de donner de l'argent, on va dire, de redistribuer les impôts des français à différents services qui le méritent bien. Donc ça, c'est quelque chose de très important.

Après, on va passer à la seconde photo, slide, ce que vous voulez. En fin de compte, pour vous montrer ces chiffres-là, le Gouvernement demande aux collectivités, ne pouvant pas le faire lui-même, demande aux collectivités de participer à l'effort de guerre on va dire. Il nous l'avait déjà demandé, il l'avait déjà fait avec des baisses de la DGF et autres. Mais là, ils nous disent maintenant, « sur les investissements, sur les dépenses d'investissement, vous ne pourrez plus dépasser les 2 % ». Je veux bien qu'ils nous donnent des prérogatives comme ça, ils sont bien jolis. Mais on va passer justement à la slide derrière, beaucoup de dossiers régaliens très importants, comme la sécurité, la police municipale, la santé. Je vous signale juste une petite chose, la ville de Perpignan a embauché 3 médecins généralistes pour essayer de pallier aux déserts médicaux. Est-ce que c'est le rôle d'un maire ? C'est la question qu'on pourra se poser. L'éducation, la ville de Perpignan a 160 ATSEM. L'ATSEM est là pour aider l'enseignante dans ses classes. Est-ce que c'est le rôle d'un maire de s'occuper de ça ? Je veux bien qu'ils nous disent « vous n'avez plus le droit de dépenser plus de 2 % de votre section de fonctionnement », mais en tout cas, sur le régalien, je pense qu'ils sont un peu légers. Continuons.

Comme vous expliquait Monsieur le Maire tout à l'heure, les différentes institutions, comme la Banque Postale ou la Cour des Comptes, expliquent que nous aurons une aggravation au niveau national des collectivités locales et des collectivités territoriales dans son ensemble. Justement, pour montrer quelques chiffres intéressants. Comme vous a expliqué Monsieur le Maire, notamment sur l'électricité, la facture a été de 8,24 millions. Ce n'est pas tout à fait vrai parce qu'elle est de 9,5 millions d'euros, prévus pour 2023 parce que l'État, gentiment, nous a donné 1 million d'euros, ça a été « merci beaucoup de nous avoir fait un magnifique geste comme ça ». Comme vous pouvez le constater, nous passons de 4,20 millions d'euros à 8,24 millions d'euros d'augmentation d'électricité. Ce sont des chiffres totalement hallucinants. Exactement aussi pour le fuel qui a eu une grosse augmentation. Sur le carburant, on a réussi à se maintenir, on a été bons. J'aurais aimé, on ne l'a pas mis mais on vous le mettra pour les prochaines fois, quelque chose d'assez intéressant, on aurait pu vous mettre la même photo sur les assurances. Les assurances ont augmenté, comme je connais un peu dans ce domaine, ont augmenté de 203 000 € ; 203 000 € de primes d'assurance en plus à payer, c'est une chose complètement hallucinante, enfin bon.

Après, nous avons bien sûr, malheureusement aussi nous verrons tout à l'heure des dynamiques de recettes que nous avons eues, il n'y a pas de souci, mais il ne faudra pas oublier que nous allons avoir des moins-values, notamment sur les droits de mutation. J'ai eu l'occasion d'être à l'assemblée générale de la Chambre des Notaires il y a quelques temps de ça, nous avons discuté longuement avec les notaires et ça ne va pas être bon du tout, on n'est pas du tout, du tout, du tout bon,

ça va être même très compliqué. Donc nous allons avoir nos droits de mutation qui vont s'effondrer également. Ceci, inévitablement, quand vous avez des dépenses très dures et des droits de mutation qui s'effondrent, vous avez, c'est tout à fait logique dans toute comptabilité, des résultats malheureusement comptables qui diminuent. Vous l'avez devant vous, vous avez la capacité d'autofinancement brut qui diminue, vous avez aussi la capacité d'autofinancement net qui diminue, mais nous ne pourrions pas aussi pallier aux augmentations dont nous ne sommes nullement responsables là-dessus. Vous avez aussi le délai de la dette qui est un indice très important, notamment pour les financements en général.

On va passer, juste après, ce que disait Monsieur le Maire, notamment sur le poste de la masse salariale, vous voyez cette évolution, c'est une évolution importante. Elle a d'abord, la première chose de son évolution, c'est l'évolution subie. Inévitablement, les salaires augmentent, les indices, et à juste titre et c'est une bonne chose pour nos fonctionnaires, pour éviter, de les aider à subir cette inflation terrible que nous avons eue l'année dernière sur les produits alimentaires je parle. Parce que moi, j'aime bien quand on me dit que l'inflation a augmenté de 9 %, mais bon, après on mélange tout dans cette inflation. Mais sur les produits alimentaires, on parle de 20 % d'augmentation, donc c'est une inflation qui nous touche un peu plus que l'inflation parce que si on achète un Mac, un ordinateur, ou une autre marque, effectivement, il n'y a pas d'inflation dessus, moins élevée que sur l'alimentaire. L'alimentaire est quelque chose de très important. Inévitablement, la masse salariale a augmenté, mais aussi parce que nous avons voulu embaucher. Mais ça, c'est un souhait de l'équipe municipale et de Monsieur de Maire, avoir une police municipale 24h/24, chose qui n'existait pas avant ; l'ouverture de postes de police municipale dans les différents quartiers ; l'ouverture des mairies de quartier entre midi et deux, j'en parle parce que j'en ai bénéficié, pour faire ses passeports, ses pièces d'identité. Ça, ce sont des choses importantes parce que malheureusement nous travaillons tous, et si nous devons prendre une demi-journée de congé pour aller faire ces papiers, ce serait quand même fort dommage. Donc au moins tous ces systèmes-là permettent justement d'avoir, de répondre au maximum aux habitants de Perpignan.

Après, nous allons voir aussi le stock de la dette. Vous voyez l'évolution du stock de la dette. La dette, comme vous pouvez le constater, elle diminue, elle diminue, elle diminue, et Monsieur le Maire, encore cette année, a décidé de la faire baisser de 1 million d'euros. On aurait pu se dire, l'État français, eux, ils ont un système qui est très sympa, ils font ce qu'on appelle « rouler la dette », on rembourse les intérêts mais on ne rembourse pas le capital. Nous, encore cette année, nous avons fait baisser de 900 000 € la dette. C'est quand même une chose importante, ce n'est pas quelque chose où on ne rembourse que les intérêts.

Nous allons passer maintenant à l'analyse sur la fiscalité. Comme vous pouvez le constater, ce n'est pas que sur ce graphique que vous pouvez le constater, vous l'avez constaté surtout sur vos feuilles d'impôt, nous tous ici, notre taxe foncière, notre fameuse taxe foncière. Comme vous pouvez le constater, il y a eu une très grosse dynamique, notamment sur l'année dernière où on a eu 7,1 %. Et cette année, normalement, les chiffres seraient de 3,9 %. Mais ce qui est important, c'est le taux communal. Comme vous pouvez le constater juste au-dessus, Monsieur le Maire n'a pas voulu greffer une augmentation supplémentaire pour alourdir encore plus la fiscalité des Perpignanais, donc nous avons fait 0 augmentation d'impôts, de la part communale, Monsieur le Maire a fait 0 augmentation sur les impôts. On pourrait citer d'autres villes dans notre Département, je ne vais pas vous citer les autres villes en France qu'on a vues tout à l'heure, que Monsieur le Maire vous a citées, mais dans notre Département, beaucoup de maires en ont profité pour augmenter entre

autres la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, où il y en a certains qui ont eu la main un peu lourde voire très, très lourde. Mais bon, c'est leur problème, ce n'est pas le mien, mais c'est comme ça. Nous, c'est 0 en tout cas.

Nous allons continuer un peu plus sur, malgré tout ça, nous avons décidé d'investir, continuer à investir. Monsieur le Maire a décidé de soutenir d'abord l'investissement pour 2 raisons : pour induire le confort des Perpignanais, mais aussi pour les entreprises locales. Il ne faut pas oublier, on est à plus de 90 %, à la Commission d'Appel d'Offres, d'entreprises locales qui répondent à nos marchés. Ça donne de l'investissement pour nos entreprises, pour nous, pour les Perpignanais, mais nos entreprises aussi en bénéficient, et je peux vous assurer qu'ils en sont ravis. Bien sûr, ils aimeraient qu'on en fasse un peu plus, mais à un moment donné, on ne peut pas être présents partout.

Voilà, je pense que j'ai fini, c'est ça le dernier slide. Ça c'est justement, on vous montre un peu des travaux d'équipement, comment sont financés, avec un emprunt à 20 millions d'euros, de l'autofinancement, des résultats, des subventions d'investissement et autres.

Je vous ai présenté un peu ce que vous avez dit, Monsieur le Maire, mais moi cette fois-ci avec des slides et on peut passer aux questions.

## **M. le Maire**

Monsieur NOUGAYREDE.

## **M. Bruno NOUGAYREDE**

Il s'agit d'un Débat d'Orientation Budgétaire.

## **M. le Maire**

C'est ça.

## **M. Bruno NOUGAYREDE**

Donc on a lu effectivement ce rapport. On ne l'a peut-être pas lu exactement comme vous. On y a trouvé des éléments qui sont instructifs et d'autres qui sont évidemment décevants.

Les éléments qui sont instructifs, malheureusement, les graphiques de la page 17 et 19, ce qu'on vous dit depuis le début du mandat, la situation financière de la Ville se dégrade fortement. Pour le coup, je ne fais pas du tout la même analyse que Monsieur le Maire, et je ne la fais pas parce que lui-même qui a écrit ce rapport a écrit à la page 8 la chose suivante, c'est un rapport de la Banque Postale : « Les collectivités territoriales avaient vu après l'année 2020 leur situation financière s'améliorer en 2021 et 2022 avec une hausse de l'épargne brute ». Et page 9, rapport de la Cour des Comptes : « Ainsi après avoir connu une évolution financière particulièrement favorable en 2022, les perspectives économiques s'assombrissent en 2023 ». Quand on regarde les fameux graphiques de la page 17 et de la page 18, on constate qu'au moment où les autres collectivités faisaient la fourmi, la cigale Perpignan déjà dépensait plus que ce qu'elle récupérait en augmentation d'impôts. Et maintenant qu'est venue la crise énergétique, elle se trouve fort dépourvue. C'est une véritable difficulté, ça Monsieur le Maire, parce que c'est la preuve que c'est votre gestion qui est en partie responsable de la situation des dégradations financières dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Vous avez subi un certain

nombre de choses depuis le début de votre mandat, ce qui n'a pas été le cas dans toutes les collectivités. Il y a un vocabulaire d'ailleurs tout au long de ce rapport qui en dit assez long. Vous parlez de dépenses subies. Pardonnez-moi, mais la véritable dépense subie, c'est celle que subissent ceux qui paient des impôts. Et je trouve que ce terme de dépenses subies n'est pas digne d'une politique. Ce qu'on attend d'un homme politique, ce qu'on attend d'une politique, c'est qu'elle puisse justement agir sur le réel. C'est qu'elle puisse, sur le réel, contre le réel, contre les éléments du réel, essayer de trouver des solutions alternatives pour justement éviter ce genre de dépenses subies.

Vous avez, pardon Monsieur PONS, avec des pudeurs de gazelle, parlé de la dynamique des recettes. Vous savez, la dynamique des recettes, en français, ça veut juste dire une hausse d'impôts. Alors on peut l'appeler comme on veut, on peut tourner le truc dans tous les sens. Mais on constate que les Perpignanais paient de plus en plus d'impôts à Perpignan. J'entends l'argumentation selon laquelle dans d'autres villes, ils en paient encore plus. Et j'entends l'argumentation selon laquelle c'est l'État qui a augmenté les bases. Je vous rappelle encore une fois, vous aimez beaucoup citer le passé, et en général, dès qu'il y a une difficulté, c'est la faute du passé, mais dans le passé, il y avait déjà eu des augmentations de bases, mais qui étaient très, très inférieures à celles que nous avons connues maintenant. Le Maire de l'époque avait pu baisser les taux pour compenser au moins partiellement ces hausses d'impôts.

#### **M. le Maire**

C'est une plaisanterie, j'espère.

#### **M. Bruno NOUGAYREDE**

En 2018 et 2019... Vous niez cela, Monsieur le Maire ?

#### **M. le Maire**

Je vais vous répondre, je note. Je note, je note.

#### **M. Bruno NOUGAYREDE**

On constate aujourd'hui que les dépenses de fonctionnement explosent. Là encore, on peut se gausser de la Loi de Programmation des Finances Publiques, mais grosso modo, l'État dit quand même la chose suivante : dans une collectivité aujourd'hui, en 2023, il serait bon que les dépenses de fonctionnement n'augmentent pas de plus de 4,8 %. C'est ce qui est écrit à la page 11 et ce que vous avez dit.

Mais la réalité de Perpignan, c'est qu'en 2023, elles ont augmenté de près de 12 millions d'euros, donc du double, ce qui est évidemment beaucoup. Suite à ça, en gros, aujourd'hui la caisse est un peu cramée, donc vous commencez à nous dire « on va mettre en place des économies ». Donc il y a tout un passage, de la page 22 à la page 23, avec un plan d'actions de maîtrise des dépenses. Là, pardonnez-moi, on est vraiment dans la parlotte. On est dans la parlotte technocratique. Je vais vous lire, je ne vais pas tout vous lire, je laisse les Perpignanais le lire, il y a 2 pages, mais ce type de phrase : « Cette démarche participative et responsabilisante a pour objectif d'optimiser la performance du service public garantissant une approche transversale et l'implication de tous les services ». On a aussi des enfonçages de

portes ouvertes, on nous écrit que sur la base d'arbitrages financiers, la Direction Générale doit respecter les enveloppes budgétaires. Oui, c'est la base de la loi. Sinon, il n'y a pas besoin de faire de budgets et ni de décisions modificatives. Ça, il semblerait que ce soit l'émanation d'un audit, que vous avez commandé, dont nous attendons toujours les résultats, qui préconise ce genre de phrases.

Vous avez aussi, Monsieur le Maire, des dépenses de personnel qui sont assez au-dessus de la norme. Puisque la norme dans une collectivité aujourd'hui, c'est d'avoir grosso modo 55 % des dépenses de fonctionnement qui sont consacrées aux dépenses de personnel. A Perpignan, on est plutôt à 60 %. Il y a un tableau page 27 qui montre les effectifs permanents payés au 31 de l'année et qui montre qu'il y a eu une baisse de ces effectifs permanents. Quand on regarde le tableau de la page suivante et qu'on le regarde dans les différents Débats d'Orientation Budgétaire et dans les différents Rapports d'Orientation Budgétaire, on découvre un peu autre chose. On découvre qu'en 2020, sur l'ensemble de l'exercice, 2 337 personnes avaient été rémunérées. En 2021, 2 496. En 2022, 2 546. En 2023, 2 560.

Il y a une autre chose qui est assez instructive dans ces tableaux, c'est qu'on constate que la part de contractuels par rapport à la part de statutaires augmente énormément, ce qui veut dire qu'il y a une forme de précarisation aussi de la fonction publique territoriale à Perpignan. On constate aussi, et c'est pour moi un chiffre assez inquiétant, on constate que sur les contractuels de catégorie A, c'est-à-dire les cadres, il y a de plus en plus de contractuels, c'est-à-dire qu'on recrute de moins en moins de personnes qui ont passé les concours. Et sur ces contractuels, on constate aussi que leur régime indemnitaire, c'est-à-dire leur régime de prime, il est quasiment 40 % supérieur à celui des titulaires. Donc ce rapport dit quelque chose, nous semble-t-il, d'une gestion du personnel qui peut être contestée.

A la page 43, on voit aussi l'évolution des financements des participations des autres collectivités. Et cette évolution, qu'est-ce qu'elle dit ? Elle dit en grande partie qu'il y a moins de projets, donc évidemment moins de financements.

On en vient à la partie décevante. Dans un Rapport d'Orientation Budgétaire, on parle de budget mais on parle d'orientations. Vous présentez un certain nombre de projets, et le lieu n'est pas là de les contester, ils ont sans doute chacun leur utilité, même si on peut franchement penser qu'un certain nombre ne sont pas prioritaires, mais c'est votre droit, c'est votre choix, c'est vous qui êtes à la place du Maire aujourd'hui. Il nous semble qu'il manque surtout de lignes directrices. On arrive maintenant vers la fin du mandat, vous avez eu le temps de penser à ce que pouvait être la ville de Perpignan à l'avenir, donc nous attendrions de ce rapport un certain nombre de lignes directrices, d'idées forces, pour résoudre, pour parler, pour évoquer les problèmes de cette ville de Perpignan. Et vous voyez, dans ce rapport, chaque année, c'est un petit peu d'ailleurs peut-être votre devise politique, mais vous n'êtes pas le seul à être dans ce cadre-là, « à quoi bon s'enquiquiner à faire, il suffit de dire », c'est souvent la logique du politique. Donc chaque année on nous présente des projets structurants, mais d'une année sur l'autre ils changent. L'année dernière, les projets structurants étaient l'agrandissement du Parc des Sports et l'entrée de ville. Aujourd'hui, on nous dit que ces projets ne verront pas le jour, en tout cas pas immédiatement, on les décale dans le temps. On nous dit d'ailleurs qu'on n'a pas réussi parce qu'on a subi beaucoup d'enquiquinements administratifs. Là encore, ce qu'on attend de vous, ce qu'on attend du politique, c'est qu'il prenne les dossiers, son sujet c'est de les faire avancer.

Voyez-vous, Monsieur le Maire, Perpignan souffre d'un énorme problème. A l'inverse de la plupart des villes de France, de la plupart des grandes agglomérations françaises, habiter en cœur de ville aujourd'hui est une punition, alors que dans la plupart des villes de France, c'est devenu un privilège. Qu'est-ce que ça dit

derrière ? Ça dit un manque d'attractivité de ce centre-ville, ça dit un manque d'attractivité pour les entreprises, pour les professions libérales, pour les classes moyennes, évidemment pour les commerçants. Vous avez aujourd'hui un certain nombre de défis autour de ces questions-là, les défis de la mobilité. Je n'ai pas voulu intervenir tout à l'heure sur le rapport de développement durable, mais vous avez vu le classement de Perpignan parmi les 40 premières agglomérations françaises, dernière. Avec un peu plus de 4 % des gens qui se rendent à leur travail en transports en commun. On a un problème de mobilité colossal dans cette ville. Mais derrière ce problème de mobilité, c'est un problème d'attraction, c'est un problème de capacité pour une entreprise de s'installer en cœur de ville si elle sait que ses salariés ne pourront pas venir y travailler et donc y consommer sur place, y déjeuner et faire vivre le centre-ville. Aujourd'hui, on sait très bien, alors vous allez me répondre que la compétence transports est une compétence Agglomération et vous avez parfaitement raison, mais vous pouvez imaginer tous les plans autour des transports, si derrière la voirie ne prévoit rien pour faire que vous puissiez traverser Perpignan dans un délai raisonnable, il ne se passera rien. Aujourd'hui, si on veut un retour au centre-ville, il faut une véritable offre de services. Où sont les orientations sur la politique foncière, sur une offre culturelle, sur le niveau de vie qu'on peut proposer aux entreprises ? Qu'est-ce qu'il y a dans ce rapport sur la manière de repenser l'articulation entre le centre-ville et les quartiers périphériques ? Vous avez 2 types de quartiers périphériques aujourd'hui à Perpignan : vous avez les quartiers périphériques qui « tombent » dans une immense léthargie, qui permet un certain calme et je m'en réjouis pour ceux qui y habitent, mais aussi beaucoup se plaignent de cette léthargie ; et d'autres tombent dans le trafic de drogue, dans un certain nombre de trafics en toutes sortes et se retrouvent de plus en plus éloignés de la communauté perpignanaise.

Je ne dis pas, Monsieur le Maire, que vous n'avez rien fait, que vous ne faites rien. C'est évident que vous faites, comme tout le monde, un certain nombre de choses. Ce que je vous reproche ici, ce que je regrette ici, ce que je trouve décevant ici, c'est cette absence de vision, cette absence de projets structurants. Votre politique ressemble trop à une politique de communication, de pain et de jeux. Je ne dis pas que les pains et les jeux ne sont pas de temps en temps nécessaires aux Perpignans. Mais aujourd'hui, c'est devenu le centre d'une communication et d'une politique. Vous savez, il existe un dicton populaire, Monsieur le Maire, qui dit que souvent, quand on se regarde, on s'effraie ; quand on se compare, on se rassure. Il me semble qu'aujourd'hui, c'est un peu la difficulté de Perpignan. Si Perpignan se regarde, peut-être qu'on se rassure. Mais je vous promets que quand on commence à se comparer, et se comparer à qui ? A Narbonne, à Béziers, à Montpellier, à Nîmes, à des villes du pourtour méditerranéen qui souffrent des mêmes difficultés sociales que nous, qui souffrent des mêmes difficultés d'habitat que nous, des mêmes difficultés climatiques que nous, des mêmes difficultés de transport que nous, qui ont les mêmes problématiques d'impôts très élevés et de ressources faibles. On s'aperçoit quand même qu'on est loin d'être au niveau.

Donc Monsieur le Maire, ce rapport est décevant. Et je vais vous dire en conclusion pourquoi il me déçoit vraiment. Parce qu'il manifeste à mon sens l'impuissance du politique. Et aujourd'hui, quand on va dans les quartiers, quand on va auprès des Perpignans, on sent surtout une grande indifférence à la chose politique et à la chose publique. Ils se disent « rien ne peut faire évoluer la situation dans laquelle nous vivons ». Et en ce sens-là, vous faites quand même partie d'un vieux monde politique. Vous êtes ce vieux monde politique qui souvent est impuissant devant les dossiers, impuissant à développer de nouvelles idées, à sortir de vieux schémas. Je vous assure, Monsieur le Maire, qu'il faut aujourd'hui se

raccrocher au réel. On peut rêver, ça a été le rêve des grands progressistes, d'un monde meilleur. On peut aussi, c'est le rêve des grands réactionnaires, revenir à un passé idéalisé. Mais la réalité, c'est que le passé est révolu, et l'avenir, c'est nous qui le construisons. Aujourd'hui, ce rapport, il est instructif parce qu'il nous dit que Perpignan a clairement besoin d'être réparée. Et il est décevant parce qu'il nous semble très éloigné du réel et qu'on n'y trouve pas de pistes et de visions pour opérer cette réparation dont Perpignan a besoin.

**M. le Maire**

Monsieur CAPSIE.

**M. Philippe CAPSIE**

Monsieur le Maire, je réfléchissais à ce qu'aurait pensé et dit Louis ALIOT en 2019 à la présentation d'un débat budgétaire comme vous venez finalement de le faire.

**M. le Maire**

C'est de la science-fiction.

**M. Philippe CAPSIE**

Je constate avec vous que la situation est dégradée. Elle est dégradée, Monsieur le Maire, depuis, je vous l'avais déjà dit l'année dernière, 2020 sur l'intégralité des indicateurs que vous nous soumettez. Résultats comptables, depuis 2020, ça descend ; la capacité d'autofinancement, depuis 2020, ça descend ; le délai moyen de remboursement du stock de dette, depuis 2020, là par contre, évidemment, ça monte alors que ça devrait baisser ; le taux d'épargne, il descend depuis 2020 ; l'évolution des dépenses de fonctionnement explose depuis 2020.

Et puis, toujours en termes d'explications, vous commencez, c'est votre introduction, à égrainer un certain nombre de causes, l'inflation, les taux d'intérêt, l'augmentation des coûts de l'énergie, le désengagement de l'État. Donc je me dis qu'aurait pensé et qu'aurait dit Louis ALIOT en 2019 à la présentation d'un tel rapport ? Est-ce qu'il aurait été aussi conciliant que vous l'êtes aujourd'hui dans votre introduction ? Je dois dire que j'ai au fond de moi un peu de tristesse parce que le Louis ALIOT en 2019, sur les plateaux notamment de télévision, avec les « y a qu'à et faut qu'on », ne se serait jamais résigné à un rapport budgétaire de cette qualité-là, c'est-à-dire qui révèle une dégradation constante et complète de tous les indicateurs.

Je me dis, mais peut-être que j'exagère et qu'il y a des éléments peut être positifs. J'en ai trouvé un, Monsieur PONS vient de le rappeler avec l'un de ses schémas, c'est le stock de la dette qui effectivement descend. C'est le seul indicateur qui est à peu près positif. Je veux juste faire remarquer sur cet indicateur que ce stock de dette ne descend pas depuis 2020, il descend depuis 2016. Et ce qu'on peut constater, c'est que depuis 2020, il descend beaucoup moins vite. Et pire encore, à partir de 2024, vous nous annoncez une hausse. Alors voilà, j'aimerais savoir, c'est cette fiction ou cet effort d'imagination que je vous demande de faire, en essayant de nous dire ce qu'aurait dit et pensé Louis ALIOT en 2019 d'un tel rapport budgétaire d'une situation qui se dégrade depuis 2020.

**M. le Maire**

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame BRUZI.

**Mme Chantal BRUZI**

Juste un point, Monsieur le Maire, vous me dites souvent qu'il ne faut pas croire systématiquement ce qu'on lit dans la presse, mais quand je lis le Rapport d'Orientation Budgétaire du 7 février 2024 et que je le compare à celui du 10 février 2023 sur le chapitre police municipale, vous avez dit en introduction qu'une partie des chiffres qui ne sont pas bons sont dus au fait que vous avez recruté, et notamment en matière de sécurité. Et si on compare les deux, vous avez annoncé le 10 février 2023 que nous étions à 192 policiers municipaux. J'avais d'ailleurs débattu sur les tableaux qui étaient annexés, parce que quand je faisais les comptes, si vous vous souvenez, je vous disais que je ne tombais pas sur les mêmes chiffres, vous m'aviez dit que très certainement, les tableaux étaient à refaire, aujourd'hui on n'a pas eu de tableaux donc je ne peux pas les comparer. Mais par contre, dans le dossier aujourd'hui du 10 février 2024, on porte le nombre de policiers municipaux à 198.

**M. le Maire**

9.

**Mme Chantal BRUZI**

Moi, sur mon papier, sur le dossier que j'ai, il y a 198 policiers municipaux. Donc, comme je viens de vous le dire, ça nous fait 6 policiers. Si j'en crois encore une fois ce que je lis, c'est pour ça que je vous faisais la petite allusion quand vous me dites qu'il ne faut pas forcément croire ce qu'il y a dans la presse, j'aimerais quand même croire ce qu'il y a dans le Rapport d'Orientation Budgétaire. Et ce qui est écrit, c'est ça. Ça voudrait dire qu'il n'y aurait eu que 6 policiers municipaux. Ce qui voudrait dire donc que ce n'est pas l'embauche des policiers municipaux qui explique ces mauvais résultats. C'était ma première remarque.

La deuxième, c'est que dans ce rapport, vous dites, je ne sais pas...

**M. le Maire**

Qui vous a dit que c'était l'augmentation qui...

**Mme Chantal BRUZI**

Vous avez dit, vous ou Charles PONS, qu'en partie, les chiffres, l'augmentation du fonctionnement étaient dus aux embauches et notamment aux efforts que vous avez dû faire sur la sécurité. Ce sont vos propos tout à l'heure. Je ne vous dis pas que vous avez dit que c'était uniquement l'embauche des policiers municipaux, mais vous l'avez justifié aussi comme ça.

Dans ce rapport, il est également dit que nous sommes, parce que nous pouvons dire « nous », première police municipale de France encore aujourd'hui. C'est noté, par policier par habitant. Là aussi, comme je n'ai pas le tableau, je ne sais pas sur quels chiffres se basent les services pour arriver à ce calcul. Policiers armés, policiers tout court, je ne sais pas puisque je n'ai pas de tableau. Parce que sinon, quand je compare avec le nombre d'habitants, avec les chiffres qui ont été publiés il y a 2 ou



3 jours par le ministère de l'Intérieur, je dirais qu'on est, de mémoire, à 1,6 policier municipal pour 1 000 habitants, alors que Cannes est à 2,7. Donc déjà, si on ne parle que de policiers municipaux et que les critères qui ont été retenus par nos services ne sont que ceux-là, on n'est pas, on n'est plus du moins, première police municipale de France. (hors micro) D'accord, donc ils ont distingué en dessous de 100 000, au-dessous de 100 000, et je suppose qu'il a dû rajouter également police armée, police pas armée, sauf qu'on n'a pas de chiffres officiels sur ça. Donc ça pose un petit souci.

Le dernier point qui n'a rien à voir quelque part, mais aussi parce que ce sont des dépenses que vous devrez faire si jamais ce n'est pas le cas. La question que je me pose c'est, par rapport à notre police municipale, que nous voyons œuvrer dans la ville de Perpignan tous les jours, et nous pouvons les remercier à cet égard, on a eu malheureusement, effectivement, une affaire qui a défrayé la chronique. Il y a une procédure en cours. La question que je me pose et que, en regardant ces chiffres, je me suis posée c'est, où on en est des acquisitions des caméras piétons ? Je ne sais pas si vous êtes en mesure de me répondre, et sur ce point vous pourrez me répondre par écrit, pour savoir si effectivement vous en avez acheté depuis, savoir si toutes les patrouilles peuvent être équipées. Parce que je pense que ça serait une garantie à la fois pour nos agents qui travaillent sur le terrain et une garantie également pour la population qui a l'air de dire qu'il faudrait craindre les contrôles de nos policiers. Je pense que ce sont des outils qui sont à leur disposition. A l'époque, on n'en avait pas assez pour toutes les patrouilles. On essayait d'en mettre à disposition sur un agent pour les patrouilles de 3 ou de 4. Donc sur ce sujet, je pense qu'il faudrait monter en puissance pour à la fois protéger nos agents et leur permettre d'agir.

## **M. le Maire**

D'autres prises de parole ? Non ? Madame BACH.

## **Mme Marie BACH**

Merci Monsieur le Maire. Je ne vais rien vous apprendre de plus que vous ne savez déjà. Nous avons travaillé ensemble pendant 3 ans, donc je ne pourrais que me répéter à la limite, mais je ne le ferai pas sur le Débat d'Orientation Budgétaire dans la mesure où je sais que ce ne sont que des prévisions qui sont faites. Aujourd'hui, nous n'avons pas du tout les chiffres exacts du budget pour pouvoir faire une analyse je dirais logique, donc je n'interviendrai pas à ce niveau-là.

La première partie du ROB, c'est la partie que nous présentions, qui est toujours la même, où vraiment on a la loi des finances 2024 qui impose des contraintes aux collectivités, que vous respectez et c'est tout à fait légitime et normal. J'en conviens que le contexte économique aujourd'hui est très compliqué et très difficile. Il n'en demeure pas moins que c'est justement quand c'est compliqué et difficile, et justement quand il y a uniquement 38 % de la population aujourd'hui à Perpignan qui paie un impôt local, c'est-à-dire que les taxes foncières, ce ne sont que les propriétaires aujourd'hui qui paient une taxe foncière, ce sont eux seuls qui finalement financent toutes les charges de fonctionnement. Bien sûr, vous dites, au 012, les dépenses de personnel, on met l'accent sur la sécurité, c'est très bien, mais il n'y a pas que la sécurité, il n'y a pas non plus uniquement l'augmentation de l'indice des fonctionnaires, il n'y a pas non plus uniquement les chèques déjeuners, dès lors que les chèques déjeuners, c'est 1,4 million à peu près, mais en face vous avez une recette de 700 000 parce que ce sont les employés municipaux qui paient

quand même ces chèques déjeuners. Le problème qui se pose aujourd'hui, c'est qu'on se retrouve avec un autofinancement complètement dégradé à 10, avec des taux d'intérêt qui demain, pour réaliser les emprunts, pour assurer les dépenses d'investissement, seront majorés. Je comprends mieux, Monsieur le Maire, pourquoi dans la deuxième partie de ce ROB vous n'avez pas précisé et surtout pas chiffré vos investissements. Le problème, c'est que cette partie présente des actions envisagées sans en chiffrer le coût, ce qui de toute évidence fragilise considérablement ce document. Cette partie annihile tous les efforts déployés à justifier dans la partie obligatoire, pour défendre l'indéfendable : la dégradation des comptes de la Ville, malheureusement.

C'est tout ce que j'avais à vous dire.

### **M. le Maire**

Je vais répondre, puis... DUSSAUBAT ? OK. On vient d'entendre la prestation de la BACH 2024 et je vais vous lire la prestation de la BACH 2023. « La prospective budgétaire, telle qu'élaborée en début de mandat, fait l'objet, en toute transparence, d'importants correctifs en tenant compte de cet environnement économique troublé, ainsi que de la nouvelle trajectoire des dépenses imposées par les circonstances. Il s'agit d'un réel souci d'optimisation des ressources, le travail de refonte de l'organisation administrative, les recrutements effectués en 2022 correspondent à des engagements totalement assumés visant à garantir l'efficacité des services de proximité et à renforcer par ailleurs la présence quotidienne des policiers municipaux dans les quartiers. Au regard de l'estimation de la progression des dépenses de fonctionnement et de l'évolution possible des recettes, il est envisagé de provisionner un autofinancement net entre 10 et 15 millions – comme aujourd'hui. En dégagant cette marge de manœuvre et sans aucune augmentation du taux de fiscalité, la Ville sera en capacité d'investir en 2023 et les années suivantes entre 50 et 55 millions d'euros – c'est le cas – concourant à son rayonnement, que ce soit dans les domaines culturels etc. ». Ça, c'est l'honnêteté intellectuelle d'une personne qui a été élue sur la liste du maire sortant, qui l'a trahi et qui siège toujours à cette place-là en racontant aujourd'hui ce qu'elle a porté hier et ce qu'elle conteste aujourd'hui. C'est bien dommage, mais je peux vous dire que ça prouve beaucoup de choses. Et je ne parle même pas du contrat moral qu'elle a signé avec nous tous, l'équipe municipale. Ça, c'est pour ce qui concerne Madame BACH.

Ensuite, sur la police. Nous sommes... Pardon ?

### **Mme Marie BACH**

Est-ce que je pourrai répondre ?

### **M. le Maire**

Non, non. Après, après. C'est vous qui critiquez, donc moi, je vous réponds. Vous n'allez pas répondre à la critique de la réponse parce que sinon, je vais être obligé de suspendre l'assemblée si ça continue. (*hors micro*) Non, ce n'est pas la BACH, c'est la BACH 2023 ou la BACH 2024, d'accord ? Voilà, ce n'est pas pareil. Vous avez tout d'un coup, vous, une manière de poser le débat, Madame GAVALDA, mais regardez-vous après pendant le débat et vous verrez la manière dont vous parlez aux gens, et on aura tout compris ! Je ne crie pas, c'est le micro. En revanche, vous, vous parlez hors micro et vous coupez la parole. Alors si vous ne voulez pas que je

suspende la séance, essayez de ne pas parler. Sinon c'est Madame BRUZI qui ne va pas être contente.

Nous sommes sur la police, la strate de plus de 100 000 habitants, la 8<sup>ème</sup> police en nombre de personnel. La 8<sup>ème</sup>. Et il y a une caméra par patrouille sur le terrain.

Je vais répondre quand même à Monsieur NOUGAYREDE qui nous parle d'un monde magnifique avant, notamment financier, et après.

Jusqu'en 2020, Monsieur NOUGAYREDE, vous allez quand même me dire si la ville de Perpignan avait subi coup sur coup la crise du Covid, la crise en Ukraine et la hausse de l'inflation. Il était facile de baisser les taux de 0,5 %. En revanche, ce que vous oubliez de dire, c'est que le Maire de l'époque était aussi Président de l'Agglo, et que dans la même période où il baissait de 0,5 la taxe sur les fameux foyers fiscaux en question, on mettait la GEMAPI, que j'ai retrouvé les chiffres quand même, à plus 45 % et la taxe sur les ordures ménagères à 45 € en moyenne par foyer, sans compter le stationnement, sans compter la CFE, avec 2 conséquences : un rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui pointait que le taux de CFE était un des plus importants en France ; et la deuxième chose, qui pointait que les crédits de la GEMAPI avaient été utilisés à d'autres choses que l'investissement sur l'eau. Ça, c'est pour vous répondre sur la crise.

Donc les dépenses subies, oui. A part d'une baguette magique, éviter les dépenses subies quand on vous augmente les bases fiscales de 7 etc., vous allez me dire comment vous faites. Sauf à tirer un trait sur une partie du sport à Perpignan, une partie de la culture, une partie des maisons de quartier, une partie de la politique de santé, une partie de la politique d'éducation, on aurait pu faire ces choix. Et c'est là que je vois que vous êtes un grand libéral et que vous vous souciez peu finalement de la qualité de vie dans notre cité. Sur le décrochage, ce n'est pas moi qui le dit. Excusez-moi, mais c'est la CRC nationale. S'il n'y avait que Perpignan, vous pourriez dire effectivement, « effectivement, c'est mal géré parce qu'il n'y a qu'à Perpignan où ça ne tourne pas rond ». Sauf que c'est partout en France où le décrochage a lieu après 2020. Et je ne vous parle même pas de PMM. D'ailleurs, on le verra bientôt à PMM. Vous racontez vraiment, pour le coup, n'importe quoi. Vous parlez de Béziers, vous oubliez de dire une chose. Béziers a un mandat d'avance, donc vous reviendrez au prochain mandat, pour mon deuxième mandat, vous viendrez voir comment ça se passe et on pourra juger sur pièces.

Maintenant, je vais vous parler d'attractivité de centre-ville. Vous avez dit que les gens fuyaient etc., et vous avez dit qu'il y a un énorme problème à Perpignan. Alors je vais vous le dire moi... Si, si, vous avez dit ça. Si, si, vous l'avez dit. Oui, oui, pour aller habiter ailleurs. Il y a un énorme, vous avez dit, il y a un énorme problème à Perpignan. Je vais vous dire, il porte un nom : l'héritage. C'est trop facile, ça ! Pour l'instant, nous réparons... Pour l'instant, nous réparons les bêtises que vous avez faites, d'accord ? Et je vais vous en donner un certain nombre, parce que ça commence à bien faire, mais les Perpignanais, eux, doivent savoir quand même, alors je vais les lire. Je vais les lire.

En 2020, il y a un audit qui a été fait sur la propreté, on voit les résultats en ville. Madame GAVALDA, si vous n'êtes pas apte à écouter ce que j'ai à dire, faites-le en silence, sinon je... Non, pas chaque année, ce n'est pas vrai, parce que les chiffres, il y a de nouveaux chiffres. Donc 1,7 million pour les engins opérationnels de la propreté. Le parc auto, moyenne d'âge des véhicules, plus de 13 ans, cumulés, 1,9 million d'euros on a mis depuis 2020. Le diagnostic des structures de chaussées, 100 km, 100 km, je le dis, il faut que les gens nous écoutent, sont délabrés et dangereux. L'investissement pour la mise aux normes, ce sera 10 millions d'euros rien que sur le Sud. GOURIER me donnait les chiffres, chez vous Madame MOULENAT-GAVALDA, 36 km, 5,5 millions d'euros. Qu'est-ce que vous avez fait pendant tout

vosre mandat là-bas ? Pas grand-chose apparemment. Concernant les structures municipales et les locaux, les conditions de travail des agents de la propreté, on a vu le résultat, on y a injecté 800 000 € dans les locaux pour une rénovation complète des locaux. Le Palais des Congrès... Non mais il faut que les gens sachent tout cela. C'est trop facile de dire « vous dépensez sans compter ». Pour l'instant, on répare vos bêtises. Le Palais des Congrès, 9 millions d'euros ont été injectés dans le Parc des Expositions pour accueillir le spectacle et retrouver un équilibre. La nouvelle du jour, le Palais des Congrès, a minima aujourd'hui, vu les difficultés de l'équipement, et peut-être GUILLAUMON en dira..., 6 millions d'euros injectés parce que vous avez laissé l'outil se délabrer. Il en est de même pour d'autres lieux emblématiques, la Casa Musicale, 1 million d'euro ; et le Mediator, 600 000 €. Ça, c'est votre héritage et on doit y faire face. Je veux bien qu'on dépense dans des monuments, je ne sais pas quels monuments vous envisagez, mais enfin, le résultat est là. Et je ne parle même pas du centre social des Baléares qui a été abandonné et de ce tout ce que l'on fait, et avec des coûts de reconstruction qui, évidemment, avec l'inflation, pénalisent lourdement le budget.

Ce que nous avons réussi à faire en revanche, parce que vous parlez d'attractivité du centre-ville, vous avez piétiné 3 ans sur l'îlot Puig, 3 ans. En 1 an et demi, en réorganisant les services, en négociant avec l'État, eh bien on obtient un avenant signé, la reconstruction de 2 îlots et 56 millions d'euros d'investissement sur ce quartier-là pour la rénovation urbaine. Et je ne vous parle pas de la rue des Augustins à la rue Llucia et d'autres projets comme ceux-là.

Donc si vous voulez, je veux bien que vous donniez des leçons budgétaires, après tout c'est peut-être votre dada, en tout cas ce n'est pas le mien, moi je suis un juriste, mais enfin... (hors micro) Vous rigolez comme un... Bon, bref. Moi, en revanche, je ne suis pas comme vous. Il y a des budgets, je sais les lire, je vous en faire l'expertise. Vous, vous parlez dans le vent. Et l'héritage, les Perpignanais, eux, savent quel est l'héritage. Et tous les jours, j'en vois qui me disent et qui ne sont pas dupes de vos agitations. Ça, c'est la vérité. Et de vos diffamations et de vos injures ou je ne sais quoi. Je parle de l'ensemble de votre groupe.

De ce point de vue-là, en matière de personnel, vous êtes allés reprendre un chiffre dans la conférence de presse qui est totalement bidonné. Notre ami DUSSAUBAT va évidemment vous le dire. Et tout à l'avenant, dès que vous prenez la parole dans la presse, c'est pour salir, insinuer, mépriser ou carrément mentir, du mensonge pur et simple ! Et cela, je vais vous dire, c'est votre marque de fabrique. Et beaucoup dans Perpignan d'ailleurs me disent « avec un opposant comme ça, ne t'inquiète pas, pour la prochaine fois, ça ira bien ». Surtout, Monsieur NOUGAYREDE, ne changez rien ! Restez l'homme que vous êtes. (*applaudissements*) Parce que vraiment je pense qu'en matière de mépris, de suffisance et d'imagination débordante dans la critique permanente, vous vous posez là. Je n'ai pas terminé. Je vais laisser la parole à Monsieur DUSSAUBAT. (*hors micro*) Non. Parce que je reprendrai la parole. Si vous voulez. Non, non, Madame BACH, après, nous verrons. C'est moi qui fait la police de l'assemblée, je vous donne la parole si j'ai envie. (*protestations*) C'est déjà absolument incroyable que vous puissiez la prendre, la parole... (*hors micro*) Oui, oui, justement, je l'ai laissée la parole, on n'est pas en Russie.

Donc Monsieur DUSSAUBAT a la parole, et après Monsieur GUILLAUMON.

## **M. François DUSSAUBAT**

Monsieur le Maire...

*(hors micro)*

**M. le Maire**

Non, non, je ne vous ai pas insultée. Non, non, je ne vous ai pas insultée du tout. Mais alors pas du tout ! Non ! Ou alors vous ne savez pas ce qu'est le terme « insulte », Madame BACH. Ce n'est pas une insulte. Ce n'est pas une insulte ! Vous répondrez. Par écrit si vous voulez.

**Mme Marie BACH *(hors micro)***

Non, non, non.

**M. le Maire**

Si, si, par écrit. Par écrit, par écrit. C'est moi qui fais la police, ce n'est pas vous.

**M. François DUSSAUBAT**

Monsieur le Maire, vous parliez de mensonges...

**M. le Maire**

Ah !

**M. François DUSSAUBAT**

Et on en a eu un beau quand même là. *(hors micro)* Madame GAVALDA, vous voulez qu'on suspende la séance ?

**M. le Maire**

Voilà, Madame GAVALDA, bravo ! On va suspendre la séance puisque vous insultez hors micro.

**M. François DUSSAUBAT**

Là, ça commence... Bon, allez.

**M. le Maire**

Mais je ne sais pas ! Non, vous n'avez pas la parole ! Vous n'avez pas la parole ! Vous n'avez pas la parole ! De la même manière que j'ai été coupé sur des insultes qui n'en sont pas ! Ne montrez pas du doigt, c'est mal poli. *(hors micro)* Oui, c'est moi qui ai encore le micro, excusez-moi. *(hors micro)*

**M. François DUSSAUBAT**

Nous parlions de mensonges...

**M. le Maire**

Monsieur DUSSAUBAT vous parle, Madame GAVALDA.

**M. François DUSSAUBAT**

Elle s'en fiche.

**M. le Maire**

Oui, oui, vous pouvez en parler, tiens ! Oui, oui, les pédales.

**M. François DUSSAUBAT**

Nous parlions de mensonges, là il y en a eu un beau quand même. Monsieur NOUGAYREDE, vous nous avez cité, on va être obligé de faire un peu technique, mais vous avez repris tous les ROB en nous lisant in extenso le nombre d'agents employés avec une énorme augmentation. Mais vous avez juste oublié de lire la note de bas de page. Et je ne sais pas comment vous avez pu oublier un truc pareil. Le mode de calcul a changé, oui, effectivement. Effectivement, en 2020, il y avait 289 agents contractuels. Et aujourd'hui, effectivement, quand on prend le ROB, il y en a 537. Et juste en bas du 537, il y a une note, « agents présents au moins 1 mois en 2023 ». (*hors micro*) Oui, il y avait la même en 2021 et il n'y avait pas la même en 2020. Non, en 2020, je l'ai sous les yeux, en 2020, il n'y a pas la note de bas de page. Et en 2020, il ne peut pas y avoir la note de bas de page puisque, j'ai fait vérifier, en 2020, les 289 correspondent à des ETP. Ce sont des ETP. Il y a eu le même nombre à peu près de saisonniers. Et effectivement, quand on change la méthode de calcul, oui, ça grossit. Sauf qu'en 2020, on comptait les ETP ; et en 2021, 22 et 23, on comptait les agents présents au moins 1 mois. Donc effectivement, avec ce genre de méthode, on peut montrer que les chiffres explosent. La réalité n'est pas du tout celle-là. Je parle toujours en ETP. En ETP, parce que vous n'arrêtez pas de dire que la dérive du 012, elle est imputable à des embauches immenses. C'est très simple. En ETP, entre 2019 et 2020, + 10 ; 2020-2021, + 47. Ce qui correspond à la volonté de Monsieur le Maire d'embaucher des policiers municipaux, de remplir les maisons de quartier. Et à partir de là, on est en décrue. De 2021 à 2022, - 27 ; de 2022 à 2023, - 35. Ça, effectivement, si on ajoute les saisonniers qui ont travaillé une demi-journée, on arrive à des résultats qui sont différents. Là, je vous parle en ETP. Donc depuis 2020, on est à - 15. Ce qui veut dire tout simplement que la dérive du 012, elle s'explique clairement par les évènements extérieurs, l'augmentation du point d'indice etc.

Vous avez dit, on est à 60 %, le 012 représente 60 % des dépenses réelles de fonctionnement. C'est vrai. C'est vrai, le 012 représente 60 % des dépenses de fonctionnement. En 2022, il représentait 61 %. En 2021, il représentait 61 %. En 2020, il représentait 61 %. En 2019, il représentant 60 %. En 2018, il représentait 60 %. En 2017, il représentait 61 %. Et en 2016, il représentait 60 %. On pourrait continuer à remonter comme ça. La ville de Perpignan a une masse salariale importante. Ça n'a pas bougé, c'est juste ça. On est à 60 % depuis au moins 2016. On peut dire, on peut répéter à l'envi, en capitalisant sur le fait que oui, Monsieur le Maire a assumé vouloir embaucher des policiers, oui, il a assumé vouloir remettre des agents dans les maisons de quartier, mais le travail de gestion est fait.

Et Madame BACH, juste une chose. Vous dites que les chèques déjeuners, ça n'a coûté que la moitié, c'est-à-dire 600 000 €, 700 000 €. En fait, les chèques déjeuners, dans le 012, ça apparaît évidemment... (*hors micro*) Dans le 012...

## **M. le Maire**

Si, si, vous avez dit ça.

## **M. François DUSSAUBAT**

...ça apparaît évidemment pour 1,6 million. Effectivement, il y a une recette en face mais elle n'apparaît pas dans le 012. Donc c'est normal que le 012 gonfle de 1,6 million pour les chèques déjeuners. C'est de la comptabilité publique.

## **M. le Maire**

Charles PONS et après Madame BACH puisqu'elle veut répondre.

## **M. Charles PONS**

Je voudrais juste répondre sur 2-3 choses puisqu'on a beaucoup lu dans la presse plein de choses, et j'aurais aimé dire, ils ont dit des sottises, ils se sont trompés, ce n'est pas grave, ça arrive à tout le monde, c'est tout à fait normal. Mais ce ne sont pas des sottises, ce ne sont pas des bêtises que vous avez dites, ce sont des mensonges. Pourquoi ce sont des mensonges ? Parce que vous le savez très bien, parce qu'il y a des anciens élus avec qui j'étais et il y a surtout des gens très compétents qui savent très bien les chiffres. Mais il vaut mieux dire un mensonge devant les médias qui reprennent bien sûr, ils auraient pu venir nous contacter, en l'occurrence, je fais juste une petite aparté comme ça, pour nous demander « mais c'est vrai tout ça ? Le budget de la communication a explosé, c'est vrai que vous avez vendu tous les bijoux de famille ? Mais c'est un véritable scandale ». Bon, personne n'est venu me voir.

En fin de compte, c'est facile, on a sorti les chiffres, les chiffres parlent d'eux-mêmes. On va parler des bijoux de famille, Madame GOMBERT. Les bijoux de famille, c'est très important. 2015, la ville de Perpignan a vendu pour 1 150 000 € ; 2016, la ville de Perpignan a vendu pour 3 millions d'euros ; 2017, la ville de Perpignan a vendu pour 3,5 millions d'euros. Ça en fait des bijoux de famille ! Nous, voilà ce qu'on a vendu. Ouh là là, attention, accrochez-vous, ça va être énorme. 2020, on a vendu 800 000 ; 2021, 180 000 ; 2022, 1,4 million, effectivement, on a poussé un peu. Juste ça, vous imaginez bien que pour des gens qui vendent les bijoux de famille, dis donc on ne doit pas être très, très bons ou ne pas connaître vraiment les chiffres. La communication... La communication... Mon service en plus, c'est mon service. On explose les chiffres de la communication, c'est une catastrophe, c'est une honte, il n'y a que du pain et des jeux, on explose les chiffres. Juste un petit chiffre comme ça. Selon le budget de la communication cette année, le service com, donc mon service à moi personnellement, va rendre 300 000 € de biens qu'elle n'a pas utilisés. Après, en ce qui concerne, on va comparer les chiffres, toujours pareil, très simple, on va prendre le budget de la communication depuis 2012, on va même aller à partir de 2015, c'est toujours pareil, comparons ce qui est comparable, vous aimez faire ça. 2015, budget de la communication, 1 115 000 €. Après, ça fluctue parce qu'il y a eu l'Office du Tourisme qui est arrivé, on passe à 650 000 €, 700 000 €, 800 000 €. Nous, ce qu'on fait depuis le début, ce sont 630 000 € de budget de la communication. Et cette année, la communication remboursera 300 000 €. Ce sont les chiffres, ce n'est pas moi qui le dis, c'est ici.

Je veux bien que vous nous reprochiez plein de choses là-dessus, mais au moins ne dites pas des mensonges comme ça parce que c'est vraiment très désagréable.

Et surtout, vous le savez très bien que c'est vrai parce que vous des gens, gens ultra compétents, vous connaissez les chiffres, mais malheureusement, ce ne sont pas des sottises, ce sont vraiment des mensonges et c'est volontaire ce que vous faites, et ça, ça me dérange.

*(applaudissements)*

**M. le Maire**

Voilà. Madame BACH.

**Mme Marie BACH**

Je vais d'abord répondre à Monsieur PONS parce que je le trouve quand même un petit peu gonflé. Que je sache, en 2015, 2012, vous étiez conseiller municipal. Moi, je n'y étais pas à ce moment-là.

**M. Charles PONS (*hors micro*)**

Mais moi, je ne mens pas.

**Mme Marie BACH**

Je ne l'étais pas. Vous étiez conseiller municipal délégué.

**M. Charles PONS (*hors micro*)**

Même avant.

**Mme Marie BACH**

Même avant, bien sûr. Donc vous voyez. Ça, c'était une chose. Vous avez participé à ces ventes.

**M. le Maire**

Sauf qu'il ne critique pas, lui !

**Mme Marie BACH**

Il ne critique pas ? Mais qu'est-ce qu'il fait maintenant ? (*hors micro : non je réponds*)

Si on parle, Monsieur le Maire, vous avez lu le Débat d'Orientation Budgétaire, une petite partie pour laquelle j'étais intervenue l'année dernière.

**M. le Maire**

Pas une petite partie, c'est le journal municipal que je suis allé chercher.

**Mme Marie BACH**

Bon mais peu importe.



**M. le Maire**

Et tous les Perpignanais l'ont lu avec votre photo.

**Mme Marie BACH**

Ce n'est pas grave, Monsieur le Maire, ce n'est pas grave.

**M. le Maire**

Si, c'est grave.

**Mme Marie BACH**

J'ai fait ça loyalement à votre égard, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Oui, oui, sûrement.

**Mme Marie BACH**

Je me suis engagée avec vous et jusqu'à la fin, tant que j'ai pu tenir, je suis restée. Mais là, je vais vous dire une chose. Au niveau de la charte que vous avez fait signer à tous vos membres du Conseil Municipal de la majorité, pour ma part, je n'ai manqué à aucun engagement. Cependant, si cette charte a été bafouée, elle a été bafouée par vous-même.

**M. le Maire**

Ah sûrement, oui, tiens. Celle-là, elle est bonne !

**Mme Marie BACH**

Il est précisé de ne pas cumuler les mandats. Que je sache, aujourd'hui, vous êtes Maire, Vice-Président de la Communauté Urbaine, vous êtes conseiller départemental et Vice-Président du RN, que je sache aussi.

**M. le Maire**

C'est un mandat.

**Mme Marie BACH**

Il est précisé sur cette charte de ne pas bénéficier d'aucun droit, demande de travail pour un proche, avantages divers. Personnellement, je n'ai jamais rien demandé. Vous souhaitez que la promotion... Vous souhaitez que l'on parle de la promotion du responsable du service communication du Palais des Congrès, qui est passé à la communication de la Direction Générale des Services, qui est votre compagne aujourd'hui. Est-ce que vous voulez qu'on en parle ?

**M. Bernard REYES**

Sa femme.

**Mme Marie BACH**

Est-ce que vous voulez qu'on parle de ça ?

**M. le Maire**

Peut-être que Monsieur REYES, vous voulez parler de l'article 40, qu'on en parle un peu ? Que je dise la réalité de ce qui s'est passé ? Oui ?

**M. Bernard REYES**

La différence, c'est que vous, vous êtes mis en examen, Monsieur ALLIOT !

**M. le Maire**

Eh ! Doucement !

**M. Bernard REYES**

Pour détournement de fonds publics !

**M. le Maire**

Doucement, Monsieur REYES ! On n'est pas à Canet là-bas, à la pêche à la ligne.

**Mme Marie BACH**

Monsieur le Maire, s'il vous plaît. Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

**M. Charles PONS**

On vous écoute, on vous écoute, ne vous inquiétez pas.

**Mme Marie BACH**

Je ne veux pas qu'on accuse certaines personnes, certaines choses quand vous-même, vous n'y faites pas face. Vous n'avez pas respecté et entre parenthèses, vous n'êtes pas le seul. Parce qu'effectivement, nous n'avions pas le droit, nous, de cumuler, ceux qui n'étions pas RN, 2 mandats, mais vous, certains qui sont ici aujourd'hui, eux, ils pouvaient cumuler.

**M. le Maire**

La jalousie est un vilain défaut, Madame BACH.

**Mme Marie BACH**

Oh, pas du tout, Monsieur le Maire, pas du tout. A mon âge, comme vous l'avez très justement dit, j'en ai assez. Merci.

**M. le Maire**

C'est quand même assez déplorable d'entendre ça. La vérité, c'est que jusqu'au mois de mars, tout allait bien, puis vous avez été candidate malheureuse à l'élection sénatoriale, et à laquelle je n'y suis strictement pour rien. Vous n'avez toujours pas encaissé le peu de voix que vous avez réalisées à cette élection, ce que je déplore d'ailleurs parce que moi, j'ai fait campagne honnêtement pour vous, et vous êtes, excusez-moi du terme, tellement vexée par le score que vous avez fait, d'ailleurs vous l'avez dit tout de suite après l'élection, qu'aujourd'hui, non seulement vous n'êtes plus dans notre majorité, mais vous êtes allée dans le groupe que vous dénonciez par ailleurs et que vous, aujourd'hui, critiquez ce que vous avez adoré hier, ce que je trouve moi particulièrement déshonorant. Et je vais vous dire quelque chose, parce que je ne vais pas tout lire. (*hors micro*) Mais non, on ne va pas... Non, c'est bon ! Non, non, non, c'est bon ! Non, non, c'est bon. On ne répond pas. Je vous dis ce que je pense. Monsieur NOUGAYREDE.

C'est quand même incroyable.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Je ne vais pas passer 10 minutes à répondre à ce que vous avez dit. Je crois que vous avez apporté vous-même la démonstration un petit peu de ce que je disais, à savoir que le véritable débat, il ne porte jamais sur les orientations à venir de cette Ville, il porte toujours sur un jugement du passé et sur une espèce de vieille rengaine que nous avons aujourd'hui, que nous aurons dans 2 ans, dans 4 ans, dans 6 ans...

**M. le Maire**

Quand vous avez une voiture qui n'a plus de frein, vous réparez les freins avant de redémarrer, d'accord. Mais pour l'instant, la voiture, elle a été abîmée par votre gestion, une fois qu'elle sera sur pieds vous verrez les choses.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Monsieur le Maire, Monsieur le Maire c'est un jugement de valeur que vous portez. On a quand même le droit de le contester.

**M. le Maire**

Oui, oui.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Il me semble que ça reste un des derniers droits démocratiques qui peut nous rester.

**M. le Maire**

Ne vous inquiétez pas.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Premièrement. Deuxième point, je crois...

**M. le Maire**

Tout le monde le reconnaît. Vous voulez que je vous dise quelque chose ?

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Monsieur le Maire,

**M. le Maire**

A l'époque, Madame BACH trouvait que je vous donnais trop la parole.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Eh bien ce n'est pas grave.

**M. le Maire**

Elle disait « mais coupez-le, coupez-le ! ». Vous voyez, je ne vous ai jamais coupé.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Vous voyez, moi je pardonne, je n'ai aucun problème avec ça.

**M. le Maire**

Parce qu'au fond, non, il n'y a que Dieu qui pardonne Monsieur NOUGAYREDE, vous n'êtes pas Dieu encore. Ça peut venir.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Ah, non, là chacun a sa... Non, je crois qu'il y a des gens qui pensent qu'il n'y a pas de Dieu d'ailleurs, et que donc on peut quand même pardonner sans Dieu, c'est faisable.

**M. le Maire**

Ça paraît plus difficile.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Je pense que ce n'est pas un problème majeur ça.

Mais Monsieur le Maire, deuxième sujet, sur la question de la presse. Sur la question de la presse, vous me prêtez des turpitudes extraordinaires,

**M. le Maire**

Pas du tout, on lit la presse.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Je pense que la presse, ils sont suffisamment intelligents, suffisamment informés, on leur donne un certain nombre de documents, on leur donne un certain nombre d'éclairages, ils en font ce qu'ils veulent. On est quand même dans un pays libre dans lequel chacun peut penser.

**M. le Maire**

C'est entre guillemets ce que vous dites.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Ce que vous vous appelez, Monsieur le Maire,

**M. le Maire**

C'est entre guillemets.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Ce que vous vous appelez mensonges, je ne crois pas que ce soient des mensonges. Et la démonstration qu'a faite Monsieur DUSSAUBAT était particulièrement éclairante. La presse, j'ai juste donné les 4 tableaux venus de votre rapport, avec la petite note.

Et tout à l'heure, pour répondre à mon propos, vous avez été obligé de le caricaturer du début à la fin.

**M. le Maire**

Pas du tout. Alors que vous non !

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Je n'ai commenté aucun de ces chiffres...

**M. le Maire**

Tout était objectif et très honnête.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Mais, Monsieur le Maire, je parlais d'avenir. Je pense qu'on va en rester là parce que je sens que ce n'est pas votre préoccupation l'avenir.

**M. le Maire**

Si, si, ne vous inquiétez pas, et pour le coup j'allais dire il est en marche, j'espère que non, il est surtout j'allais dire programmé et il y a de belles choses qui seront réalisées. D'ailleurs, beaucoup ont été réalisées et d'autres viendront.

Mais moi, je ne me laisserai pas dire que nous ne faisons rien, alors que nous récupérons depuis 3 ans toutes les bêtises qui ont été accumulées. Voilà, c'est tout. (*hors micro*) Si, si, vous avez dit ça, ne cherchez pas d'échappatoire à...

Tu devais parler de quoi Fred ? Ah oui, Monsieur GUILLAUMON va vous parler du Palais.

### **M. Frédéric GUILLAUMON**

Je vais vous dire un petit mot, un petit mot sur le Palais et de l'état dans lequel on l'a retrouvé. Après la réfection en cours du Parc des Expositions, dans lequel nous avons investi près de 9 millions, sur le Palais on fait une étude, pareil, de remise à niveau sur le Palais des Congrès. Et il s'avère qu'au niveau du plateau technique, de l'éclairage, des ascenseurs, des toilettes, de l'isolation, des chauffages et climatisations, de la sonorisation acoustique, il y a des manques sur tous ces postes et il va bien falloir s'y atteler. Et comme disait Monsieur le Maire tout à l'heure, on tourne autour des 6 millions d'investissement pour remettre l'outil à niveau.

### **M. le Maire**

Bravo, merci. Bravo.

Attendez, il y a Monsieur TRANCHECOSTE qui veut prendre la parole.

### **M. David TRANCHECOSTE**

Alors, je voudrais dire une chose par rapport à ce que souvent le sujet, Monsieur NOUGAYREDE, vous parlez de la mobilité, j'ai rejoint au début du mandat, avec Frédéric GUILLEMO...

### **M. le Maire**

Non, GUILLAUMON.

### **M. David TRANCHECOSTE**

GUILLAUMON, cette délégation qui me tient à cœur. Et je peux vous dire une chose, alors ce qui est rigolo, vous avez quelqu'un de votre équipe qui parle des trottinettes sur les trottoirs. L'ancienne équipe, j'appelle ça la politique du pot de peinture parce qu'il y a eu des pistes cyclables faites sur tous les trottoirs et c'est pour ça qu'on en arrive là. Quand on est arrivés, on a commencé à travailler sur le plan vélo sur la ville de Perpignan, il y a beaucoup de choses qui ont commencé à être mises en place. Il y a eu Jean Payra, le pont Joffre, Velasquez, la Salanque. Et en plus, on a des boxes à vélo, on a des boxes sécurisés. Donc moi, c'est un sujet qui me tient à cœur, parce qu'on a pris le taureau par les cornes, et je peux vous dire que c'était vraiment l'absence totale.

(*hors micro*)

Les box vélo, ils sont restés très peu de temps. Je les ai même félicités à l'époque. Ils étaient sur Jean Moulin, et c'étaient des containers. Tandis que maintenant, on est passés quand même, on est en 2000... Donc souvent on vous donne quelques exemples du passé. Mais on est l'équipe quand même où on voit sur l'avenir. Donc on a mis des box vélos, modernisés. Et c'est vrai, ça peut vous faire rire Madame GAVALDA, mais vous savez, de toute façon tout vous fait rire. Tout vous fait rire, tout vous fait rire. Mais moi ce que je vais vous dire, (*hors micro*) oui mais je parle, je

regarde tout le monde. Et ce que je veux vous dire par là, il y a vraiment un plan vélo qui est en route et on a fait beaucoup de choses, en tout cas les services de Monsieur GUILLAUMON ont fait un effort considérable dans la mobilité douce. Et pour vous dire aujourd'hui, le compteur vélos qu'on a installé le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, aujourd'hui même on est à 32 000 vélos qui sont passés sur le pont Joffre. Donc les Perpignanais font du vélo et on circule bien.

**M. le Maire**

Bon, Monsieur PARRAT. Monsieur PARRAT. Où c'est que j'ai ça moi ?

**M. Pierre PARRAT**

Ça marche ? Je regrette, Monsieur le Maire, que votre Premier Adjoint, Monsieur PONS, ait quitté la salle (*hors micro : attendez, il va revenir*) parce que je suis persuadé qu'il aurait approuvé ce que je vais vous dire en sa qualité d'ancien élu de l'équipe de Jean-Marc PUJOL. Je ne veux pas jouer comme les enfants à l'école, où chacun se dispute pour savoir quel est celui qui saute le plus loin.

**M. le Maire**

Justement.

**M. Pierre PARRAT**

Mais, je suis dans l'obligation d'intervenir parce que vous avez décliné toute une série de réalisations de votre équipe et je ne disconviens pas, bien entendu, de ce qui a pu être réalisé, des financements qui ont été apportés, les études réalisées, la question n'est pas là. Mais en revanche, la comparaison que vous faites avec l'équipe précédente me gêne un peu. Parce qu'on le sait, quand on arrive dans une collectivité territoriale, il y a 1 000 choses à faire. Ce qui a été construit hier devra être révisé demain. Et la multitude des bâtiments, des voiries, de tout ce qu'il y a à Perpignan, nécessite et nécessitera dans le futur des réalisations constantes et par conséquent, des choses qui seront à mettre au crédit de ceux qui dirigent la Ville. Alors, pour quelque peu réhabiliter la mémoire de Jean-Marc PUJOL et de son équipe,

**M. le Maire**

Ce n'est pas une histoire de mémoire.

**M. Pierre PARRAT**

Je vais vous rappeler, parce que vous l'avez certainement oublié, des réalisations extrêmement importantes qui ont été faites sous le mandat précédent. L'Université d'abord.

**M. le Maire**

J'allais en parler.

**M. Pierre PARRAT**

L'Université. Vous allez en parler, c'est très bien, merci de le reconnaître. La médiathèque que l'on a rénovée.

**M. le Maire**

La quoi ?

**M. Pierre PARRAT**

La médiathèque qui a été rénovée. Les mairies de quartier sud et centre ; des voiries, un nombre de voiries considérable parmi lesquelles, je vais vous en donner quelques-unes qui sont emblématiques. L'avenue Joffre et le pont Joffre, qui ont été refaits entièrement ; l'avenue Torcatiss, avec son jardin énorme.

**M. le Maire**

On me dit c'est l'Agglo.

**M. Pierre PARRAT**

Non, non, non, non, non. C'est la Ville. La place de la Résistance. Nous avons aussi fait des travaux énormes au square Bir Hakeim. Le parc Sant-Vicens, le square Jeantet Violet, et mille autres réalisations de moindre importance qui ont été réalisées par l'équipe précédente. Alors, que vous la critiquiez, vous avez raison et je le comprends. Mais en revanche, que vous disiez qu'elle n'a rien fait, je pense que c'est un propos qui est erroné.

**M. le Maire**

Alors rien, c'est sûrement très excessif, mais moi, à chaque fois que j'inaugure des choses que vous avez initiées, je le dis systématiquement, et notamment l'Université. Mais sur l'Université, on pourrait quand même dire que, certes, elle s'est réalisée, mais pas de parking pour les enseignants, il a fallu négocier des parkings pour les enseignants, il a fallu regarder la sécurité, parce que personne ne s'en était préoccupé. Il a fallu la restauration, parce que... etc., etc. Donc, je ne vais pas revenir sur un catalogue à la Prévert de tout ça, mais on ne peut pas tolérer qu'après tout ce que nous, que vous le vouliez ou non Monsieur PARRAT, parce que vous dites la voirie, etc., je comprends mais c'est un héritage lointain. C'est sûr que je suis bien d'accord avec vous, là pour le coup. Sauf que, mais moi je ne peux pas entendre qu'on dépenserait sans compter, notamment en personnel. Alors sur le personnel, je ne sais pas si vous avez les chiffres, mais je ne sais pas, peut-être que Monsieur DUSSAUBAT veut prendre la parole ? Là aussi, il y a une légende urbaine. Il y a une légende urbaine. Alors en pourcentage de dépenses réelles de fonctionnement, Monsieur DUSSAUBAT, vous pouvez rappeler les chiffres ? Avec la création des policiers, etc.

**M. François DUSSAUBAT**

En pourcentage, on est à 60 depuis 2016. On a simplement bougé, on est simplement monté à 61 en 2020-2021, et on est redescendu à 60.



## **M. le Maire**

Voilà, il n'y a pas eu une inflation du personnel délirante, il y a un travail sur la réorganisation des services, de la mise en place de services. Et je pense qu'en matière de sécurité, de propreté et d'embellissement, petit à petit on obtient des résultats. C'est tout ce que je veux dire. Mais qu'on ne vienne pas nous accuser de soi-disant je ne sais quels maux, où tout d'un coup la Ville serait mal gérée, alors que, que vous le vouliez ou non, on a un héritage à réparer, c'est tout. Et vous aviez peut-être vous-même un héritage à réparer dans... Voilà. Et d'autres choses qu'on paye, et malheureusement je pense à... et qu'il faut se battre tous les jours pour compenser le coût de certains équipements qui ont été décidés par d'autres personnes.

Est-ce que le débat est clos ? On peut considérer que oui.

Donc, je crois que c'est un donné acte, non ? (*hors micro*) Voilà, je pense qu'il est donné acte que ce débat a bien eu lieu, dans une quiétude générale ! Mais je pense qu'il est nécessaire quelquefois aussi de dire les choses, et moi je ne me laisserai pas, comme vous dites, intimider, par un certain nombre de choses.

Donc nous passons à la santé et au point 2.01, sur la mise en place d'une mutuelle communale.

## **2 – SANTE**

### **DOSSIER 2.01 – Mise en place d'une Mutuelle Communale**

#### **M. François DUSSAUBAT**

La ville de Perpignan est engagée sur une conception large, collective et transversale de la santé. La Ville tente d'apporter des réponses aux principaux problèmes que rencontrent les habitants au quotidien. La Sécurité Sociale ne rembourse pas la totalité des soins courants et, aujourd'hui, une complémentaire santé est désormais indispensable pour garantir l'accès aux soins.

Il apparaît malheureusement que 14 % des Perpignanais ne possèdent pas d'assurance complémentaire.

Pour que les Perpignanais puissent bénéficier d'une couverture de santé adaptée et accéder à des soins de qualité et de proximité, la Ville a décidé de mettre en place une complémentaire santé négociée, dite « mutuelle santé communale ». Une mutuelle santé communale, qu'est-ce que c'est ? Les collectivités territoriales n'ont pas compétence pour souscrire des contrats de complémentaire santé au profit de leurs habitants. Cette démarche relève donc d'une démarche propre à chaque individu ou aux ménages concernés. La commune va donc s'engager dans un partenariat avec une mutuelle, pour créer un effet de groupe qui bénéficiera à tous. Et nous voulons proposer donc aux habitants des tarifs attractifs par rapport aux offres individuelles classiques.

Après analyse de différentes propositions qui ont été reçues par la Ville, MUT'COM apparaît comme offrant les meilleures garanties et prestations pour la mise en place d'une mutuelle de santé communale à destination de tous les habitants de la commune.

Choisir une mutuelle communale, c'est économiser du temps de recherche et de comparaison entre les différents prestataires, puisque ce travail a déjà été fait par la Mairie. Mais c'est également bénéficier d'une démarche simplifiée puisque, à la

suite de la délibération officialisant le choix de la mutuelle, le lancement effectif de la mutuelle communale se déroulera en plusieurs étapes : d'abord, organisation de réunions publiques à destination des usagers ; lancement d'une campagne de communication ; et ouverture de permanences dans des locaux en centre-ville.

Les conseillers de la mutuelle pourront accueillir et renseigner tous les Perpignanais. La mutuelle va venir dans tous les quartiers avec un bus, dans lequel se tiendront des heures de permanence pour expliquer en détail le dispositif et faciliter les démarches d'inscription.

Une grille de prestations adaptées au libre choix de l'utilisateur sera établie afin qu'il bénéficie d'une couverture santé correspondant à sa situation.

La souscription du contrat ne donnera lieu ni à une sélection médicale, ni à l'établissement d'un questionnaire santé. Le bénéficiaire n'effectuera aucune avance, grâce à une carte de tiers-payant, et aucune condition d'âge ne sera requise. La gestion du contrat et les remboursements peuvent être effectués grâce à un espace internet dédié.

Cette mutuelle s'adresse à tous les habitants de la commune ou à tous les professionnels qui travaillent sur la commune.

Les enjeux de cette mutuelle. Plusieurs enjeux : faciliter l'accès au soin, puisqu'en France 3 millions de personnes ne sont pas couvertes par cette complémentaire santé, mais, plus spécifiquement pour Perpignan, proposer une mutuelle communale c'est aussi favoriser l'attractivité, puisque c'est un argument qui renforce l'attractivité et favorise l'installation de futurs habitants. La mutuelle communale peut aussi être associée à des actions de prévention et de sensibilisation à la santé.

Pour l'instant, il est simplement proposé d'ouvrir la démarche avec cette mutuelle, qui a été retenue comme la plus intéressante. Mais de toute manière, dans quelques temps, on vous proposera, et on repassera en Conseil Municipal, pour vous proposer une convention avec cette mutuelle, et à ce moment-là vous aurez les détails sur l'ensemble des prix et tous ces éléments-là.

## **M. le Maire**

Des questions ? Monsieur NOUGAYREDE.

## **M. Bruno NOUGAYREDE**

Notre premier réflexe en voyant cette proposition était mitigé. Il était mitigé parce que, toujours pareil, Monsieur le Maire l'a dit tout à l'heure, je crois en la liberté et je considère que c'est effectivement quelque chose qui doit être porté par les agents généraux et par un certain nombre de personnes qui font ça déjà sur la Ville et dont c'est le métier. Mais en y réfléchissant et puis en regardant ça, il nous semble effectivement qu'il y a, et vous avez pointé ce chiffre de 14 %, il y a clairement un manque auprès d'un certain type de population. Puisqu'aujourd'hui, les gens qui ne travaillent pas, quelques étudiants mais surtout des personnes retraitées ou des précaires qui ne travaillent pas, n'ont pas de mutuelle. Toute personne qui travaille est couverte par sa mutuelle professionnelle, c'est une obligation de la loi.

Donc, à partir de là, sans avoir les éléments financiers qui permettraient, parce que ce qui nous posait questions c'était de se dire on va créer, donc on va promouvoir une mutuelle qui fera concurrence à des gens dont c'est le métier, déjà sur la place de Paris. Donc on pourra juger de ça quand vous nous donnerez les chiffres, pour voir si cette offre est vraiment attractive. On aura aussi un certain nombre de réponses à nos questions sur la manière dont la Ville va s'impliquer dedans et, ce sont des questions bêtes, mais quels sont les services qui vont gérer

ça ? Quid du fichier des assurés ? Quid d'un certain nombre de questions organisationnelles autour de ça ? Et donc on pourra à ce moment-là, effectivement, avoir un débat un peu plus sur le fond.

Sur le principe aujourd'hui à la réflexion, nous pensons que c'est une bonne chose pour ces publics précaires et pour ces personnes retraitées. Je serais un peu plus tempéré que vous sur cette mesure d'attractivité, parce que comme je viens de le dire, elle va ne considérer que des précaires et des retraités. Alors c'est très bien qu'il y ait des retraités qui s'installent dans notre Ville, il y en a déjà un certain nombre, où on a déjà un taux de personnes âgées qui est assez important par rapport à d'autres communes. Donc je ne sais pas si c'est la population vers laquelle il faut qu'on cible le plus nos efforts en l'état actuel des choses, mais pourquoi pas si certains viennent. Et quant aux précaires, je vous laisse juge de l'attractivité pour eux de cette mutuelle et de la nécessité de précariser davantage la population, dont on sait déjà pertinemment qu'elle souffre de nombreux maux dans ce domaine-là.

Donc sur le principe, il nous semble que c'est une bonne idée. On attendra le prochain Conseil Municipal ou le Conseil Municipal prochain, au cours duquel seront présentées les modalités, pour s'assurer que ça reste une offre saine vis-à-vis du marché de l'assurance et de la mutuelle sur la ville de Perpignan.

## **M. le Maire**

Monsieur CAPSIE.

## **M. Philippe CAPSIE**

Je voudrais compléter, moi, l'analyse de Bruno NOUGAYREDE. On nous a fait voter ici tellement de choses que finalement, pourquoi pas une mutuelle. Je me souviens qu'on nous a fait délibérer sur l'achat de semelles orthopédiques, donc je me dis finalement pourquoi pas la mise en place d'une mutuelle communale. Je reste quand même relativement sceptique moi sur cette initiative parce que, c'est ce que je désigne mais je ne suis pas le seul, c'est un courant depuis le 19<sup>ème</sup> siècle qu'on désigne par le socialisme municipal. C'est-à-dire qu'on considère que le Maire, et par voie de conséquence son Conseil Municipal, peut tout faire. Et avec cette conception-là, il va tout faire, et avec les conséquences budgétaires que l'on connaît.

Moi, j'ai lu votre projet de délibération et votre note de synthèse. Alors, il y a quand même un certain nombre de contradictions. La première c'est que vous affirmez que les collectivités territoriales n'ont évidemment pas de compétences pour souscrire des contrats de complémentaire de santé au profit de ses habitants. On est d'accord, la commune n'a absolument pas cette compétence. Et vous n'hésitez pas à écrire, 2 paragraphes après, « la Ville souhaite mettre en place une complémentaire de santé négociée avec les Perpignanais ». Donc on est en train de voter quelque chose dont vous nous dites vous-mêmes que nous n'avons pas la compétence pour le faire. Ça, évidemment, mon esprit un peu peut-être juridique est là heurté de ce point de vue-là.

Mais ensuite, ça pose quand même un certain nombre de difficultés. Monsieur DUSSAUBAT parle d'un contrat de partenariat avec MUT'COM. MUT'COM c'est une petite association qui a été créée en 2020, qui a pour objet de développer ce concept de mutuelle communale, qui est un concept un peu flou, un peu vaseux, qui essaie effectivement de séduire quelques collectivités territoriales, pour le bénéfice de quelques mutuelles. Mais moi aujourd'hui, je considère qu'on manque quand même de précisions. Quelle est la limite de ce contrat de partenariat que

l'on devrait signer avec cette association, qui a été créée par un ostéopathe en 2020 ? On n'en sait rien. On n'en sait rien.

**M. le Maire**

Si, on le sait.

**M. Philippe CAPSIE**

Non, on ne sait pas vraiment à quoi on s'engage. Alors je comprends que c'est la commune qui s'engage et dont les habitants de Perpignan pourraient être éventuellement les bénéficiaires. Quelle est la nature et la portée de cet engagement de partenariat ? Je n'en sais rien. Quel est le montant de l'engagement financier ? Je n'en sais rien. Quelle est l'économie qu'on pourrait apporter aux habitants à travers cette souscription ? Je n'en sais rien. Quelles sont les modalités de mise en concurrence préalable et de publicité que nous avons respectées pour ce contrat de partenariat ? Je n'en sais rien.

Vous avez compris que moi je suis quand même un peu réservé, sur d'abord le principe d'un interventionnisme à outrance, sur ensuite le principe de cette compétence qui n'est pas la nôtre, et ensuite sur les conditions de présentation de cette délibération en dehors des règles du Code de la Commande Publique et de la mise en concurrence et de la publicité préalable.

**M. le Maire**

Monsieur DUSSAUBAT.

**M. François DUSSAUBAT**

Alors plusieurs choses, d'abord par rapport à Monsieur NOUGAYREDE. Vous parlez des fichiers, de tous ces éléments-là, il n'y aura rien. Puisque, évidemment, mais je reviendrai après pour répondre à Monsieur CAPSIE, la Ville, je le redis, n'est pas opérateur de mutuelle. Il s'agit simplement ici de proposer un contrat de groupe et d'aider cette mutuelle, que nous considérons comme la plus avantageuse pour les Perpignanais, à aller chercher elle-même des clients...

**M. le Maire**

Qui n'ont pas de mutuelle.

**M. François DUSSAUBAT**

Mais la Ville... Qui n'ont pas de mutuelle. Mais la Ville elle-même n'y mettra pas un centime. La Ville aidera en proposant des facilités, pour mettre leur bus, pour rencontrer les usagers, mais la Ville n'est pas contractant dans cette affaire.

Vous dites, Monsieur NOUGAYREDE, que des précaires et des retraités. Alors oui, mais il n'y a pas que ça. Parce que les agents publics n'ont pas, il n'y a pas d'obligation jusqu'à ce jour... (*hors micro*) Voilà, donc il y a aussi des agents publics. Mais, nous avons essayé de négocier quelque chose qui pourrait convenir à des gens qui ont déjà des mutuelles et peut-être certains y trouveront leur avantage.

Monsieur CAPSIE, je ne sais pas trop comment vous répondre parce qu'en fait, vous dites plein de choses, vous parlez de commande publique. Mais il n'y a

évidemment pas eu de commande publique, puisqu'on n'a rien commandé. Alors effectivement, on a publié, pour répondre à votre question, vous demandez comment on l'a fait, on a publié sur le site de la Mairie un appel à candidatures, et toutes les mutuelles qui font ce genre de choses ont répondu. MUT'COM, effectivement c'est une association mais derrière, c'est une mutuelle assez importante, c'est Mutuelle des Remparts de Toulouse, voilà c'est ça. Et ce sont eux qui, en fait, sont le véritable assureur. MUT'COM fait cette démarche d'aller chercher les gens.

On a publié sur le site internet de la Ville un appel à candidatures, tous ont répondu. Et on avait donné des critères, qu'on avait exposés, tout ça c'était publié sur le site de la Ville, avec un critère prix à 60 %, disponibilité des moyens à 20 %, et conseils de proximité à 20 %. On a fait une étude assez longue, mais on ne l'a pas faite dans le cadre de la commande publique parce que ce n'est pas de la commande publique. C'est simplement, on a essayé d'évaluer quel était le plus intéressant, mais ce n'est pas de la commande publique. Et pour vous rassurer, ce n'est pas du socialisme municipal. La Ville ne mettra pas un centime dans les contrats, elle favorisera simplement la démarche de cette compagnie pour aller chercher des personnes qui, à ce jour, ne sont pas assurées, et pour leur offrir ce que je pense être le meilleur service aujourd'hui.

#### **M. le Maire**

On va passer au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? Vous vous abstenez ? Non ? Abstention de Monsieur REYES, et de Madame PUJOL.
- Qui est pour ?

**Majorité, merci.**

**La délibération n° 2.01 est adoptée à la majorité.**

On passe au dossier 3.01 sur l'Office du (*hors micro*), et de Madame BACH. On passe sur l'Office du Tourisme.

Messieurs BONET, PONS, GUILLAUMON, Madame MOLY, Monsieur GOURIER, Madame DUCASSY, Madame FOURQUET, Madame GOMBERT, ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle.

### **3 – ATTRACTIVITE**

#### **DOSSIER 3.01 – Perpignan Rayonnement – Office de Tourisme Municipal – Modifications des statuts**

#### **M. François DUSSAUBAT**

Allez, je peux y aller ? Donc une délibération assez simple. Il s'agit donc d'une modification des statuts de l'Office du Tourisme Municipal. Puisque, a été déposé, à l'INPI, le nom commercial Office de Tourisme Perpignan Centre du Monde, il s'agit simplement de rajouter à l'article 2 la mention de ce que le nom commercial est

donc Office de Tourisme Perpignan Centre du Monde. Et ensuite, des micro-modifications à l'article 3, pour permettre des précisions, simplement.

Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur NOUGAYREDE.

### **M. Bruno NOUGAYREDE**

Pour le coup, ceux qui sont le plus concernés, le plus connaisseurs de ce sujet sont sortis, donc on va parler entre béotiens.

Non, alors selon nous, et d'ailleurs ça a été dit lors du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme, d'ailleurs notre élue Chantal GOMBERT qui représente le groupe là-bas avait refusé de voter ces modifications, ce ne sont pas pour nous des modifications mineures Monsieur DUSSAUBAT. Là, pour le coup, elles engagent vraiment la commune dans une forme de socialisme municipal. C'est-à-dire qu'on nous demande entre autres de modifier 2 choses, les statuts pour permettre une chose en fait, les statuts vont permettre demain à l'Office du Tourisme d'avoir une activité commerciale, de type boutique de souvenirs par exemple, et le projet a été présenté comme tel.

### **M. François DUSSAUBAT**

Tout à fait.

### **M. Bruno NOUGAYREDE**

Il nous semble qu'aujourd'hui, ce n'est pas une bonne idée vis-à-vis du commerce de centre-ville, ça ne semble pas être une bonne idée. Il nous semble qu'il aurait mieux valu faire un appel à projets qui puisse faire intervenir un certain nombre d'acteurs du commerce perpignonais pour qu'ils puissent participer aux besoins qui sont ceux de l'Office du Tourisme en termes de commercialisation. Parce qu'on a d'un côté une structure qui a reçu, sur l'exercice 2023, 900 000 € d'argent public, et de l'autre côté des structures qui galèrent pour essayer de survivre. Donc il nous semble que là il y a une véritable distorsion de concurrence qui se met en place, et ça nous semble une véritable problématique.

Et sur le deuxième sujet qui a été présenté lors du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme, à savoir la mise en place de ce qui s'est appelé des clubs thématiques qui, en réalité, consiste à monter une véritable agence de, alors pas une agence de voyage mais une agence réceptive, pardon je cherchais mon terme. Là aussi, on va se positionner face à des acteurs du privé qui galèrent, pour une partie d'entre eux, pour mener cette opération, et on va le faire avec de l'argent municipal, donc dans une concurrence qui sera forcément biaisée. Et se rajoute à ça en plus quelque chose qui nous semble dangereux, une forme de clientélisme potentiel où l'Office du Tourisme, qui profitera de cette manne de l'argent public, pourra déterminer quel hôtelier rentre dans le dispositif, puisqu'il y aura un certain nombre d'hôteliers qui vont adhérer, qui vont devoir payer pour rentrer dans le dispositif. Mais parmi ces hôteliers, chacun sera traité comme des partenaires, cette « sélection » sera faite par la Direction de l'Office du Tourisme, et ça nous semble dangereux par rapport aux relations qui doivent régir un Office du Tourisme, le monde de l'hôtellerie, le monde des commerces.

Donc nous ne voterons pas cette délibération.

### **M. François DUSSAUBAT**

Je vais répondre. Vous ne la voterez pas, dont acte. Effectivement, il y a eu des demandes de goodies, enfin de tout un tas de choses qui sont faites et qui ne rentreront pas en concurrence. Lorsqu'on vend un mug avec le logo de la Ville dessus, on n'entre pas en concurrence... *(hors micro)* On n'entre pas en concurrence, voilà. *(hors micro)* Donc, tout ce qui est logotisé ville de Perpignan, ça doit être vendu par la ville de Perpignan. Et donc, il y aura des goodies, il y aura des choses comme ça. Et effectivement, d'ailleurs on ne va pas acheter non plus d'hôtels, on ne va pas se substituer aux hôteliers, c'est simplement, effectivement, pour proposer de la vente de produits locaux. Et vous parlez de la problématique de la réservation des hôteliers, ça pourra effectivement aussi permettre ce genre de chose mais sans se substituer aux hôteliers locaux et sans rien leur enlever du tout. Donc bon, écoutez... *(hors micro)* Alors, une distorsion de concurrence c'est si on revend à perte. *(hors micro)*

**M. le Maire**

Monsieur CAPSIE.

**M. Philippe CAPSIE**

Vous avez compris que ce point aussi pouvait évidemment heurter notre esprit, puisque bon, un Office du Tourisme qui se livre à des activités de réservation, de commercialisation et de vente de prestations de service, c'est...

**M. François DUSSAUBAT**

Comme à peu près tous les Offices du Tourisme de France et de Navarre.

**M. Philippe CAPSIE**

Attendez, attendez, je vais préciser.

**M. le Maire**

C'est ça.

**M. Philippe CAPSIE**

C'est typiquement voir un établissement public se livrer à une activité commerciale.

Alors, j'ai creusé cette question et, effectivement, juridiquement, le Code du Tourisme prévoit et autorise certains Offices du Tourisme à poursuivre ce type d'activité commerciale. Par contre, la jurisprudence vient mettre quelques jalons sur cette autorisation et il faut effectivement que 2 règles soient respectées. La première, c'est évidemment la question de la zone géographique d'intervention, mais là je pense qu'il n'y aura pas de problèmes, l'Office du Tourisme va bien intervenir sur la zone d'intervention où il est compétent. Par contre, il y a la nécessité quand même que cette activité poursuive un intérêt général. Et là, on a 2 précisions qui sont apportées par la jurisprudence. La première c'est qu'il ne faut pas que cette activité cause, effectivement, un problème de concurrence avec évidemment l'activité privée. Et la jurisprudence nous dit que c'est possible de voir un Office du Tourisme se livrer à ce type d'activité, à condition que l'on puisse justifier qu'il y a, sur

cette question-là, une carence de l'initiative privée, c'est-à-dire une carence du secteur commercial. Est-ce que vous avez vérifié avant d'étendre l'objet de cet Office du Tourisme à ce type d'activité commerciale, s'il existait ou pas une carence de l'initiative privée ou du secteur commercial ?

Et la deuxième limite que pose la jurisprudence, c'est qu'il n'y ait pas de concurrence apportée à l'activité privée, parce qu'il faut à ce moment-là, nous dit la jurisprudence, que dans les activités que développerait l'Office du Tourisme, il faut intégrer évidemment tous les coûts directs et indirects qui sont liés, évidemment, au caractère public de l'Office pour qu'il n'y ait pas d'atteinte au principe de libre concurrence.

Voilà les 2 limites quand même que pose la jurisprudence sur la possibilité d'étendre l'activité commerciale à un Office du Tourisme. Je voulais juste m'assurer que vous aviez bien veillé à respecter ces limites posées par la jurisprudence.

### **M. François DUSSAUBAT**

Alors, on y a d'autant plus veillé qu'en fait, il semblerait, on va le vérifier, mais que ce soit indispensable pour les stations classées. Donc, tous les Offices du Tourisme font cela, je pense qu'il n'y a pas vraiment de difficultés. Après, vous voulez voter contre, dont acte.

### **M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? Abstention ? Contre ? Le groupe est contre.
- Qui est pour ?

**Majorité, merci.**

**La délibération n° 3.01 est adoptée à la majorité.**

On passe au dossier sur la culture, Madame GOMBERT ne participe ni au débat ni au vote du point 4.01 au point 4.14 et doit quitter la salle.

Et nous attendons Monsieur BONET, pour la convention sur l'éducation artistique. André, c'est à toi.

## **4 – CULTURE – PATRIMOINE**

### **DOSSIER 4.01 – Résidence d'artistes au théâtre Jordi Pere Cerdà – Appel à projet pour la saison 2024/2025**

### **M. André BONET**

Bien, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit donc de l'appel à projet...

### **M. le Maire**

Non, non, je me suis trompé. C'est la résidence d'artistes.

### **M. André BONET**



Voilà, c'est l'appel à projet donc la résidence d'artistes au théâtre municipal Jordi Pere Cerdà, comme les années précédentes. Et cette fois-ci, c'est pour l'année 2024-2025.

Cet appel s'inscrit dans le cadre de la Charte de Coopération Culturelle, dont nous avons souvent parlé dans cette assemblée. Il a pour but de soutenir les compagnies locales et régionales, et de favoriser toutes les formes artistiques du spectacle vivant.

La sélection se base sur la qualité des projets de parcours des compagnies. Les 5 équipes artistiques sélectionnées utilisent le théâtre durant 6 jours pour finaliser la création d'un spectacle. Bien que non rémunérées, les résidences offrent une aide financière forfaitaire de 2 000 € pour les compagnies en Occitanie, hors Pyrénées Orientales, et 1 000 € pour celles du Département. Donc, c'est un soutien à la création des compagnies provenant de notre Région, création de partenariat avec des espaces citoyens de la Ville permettant l'initiation d'un groupe au spectacle vivant à travers une visite technique, un atelier de pratique, un échange avec les artistes, lors de chaque résidence.

### **M. le Maire**

Il y a des questions ? Pas de questions.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 4.01 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au 4.02.

### **DOSSIER 4.02 – Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC) – Appel à projets du volet 2**

#### **M. André BONET**

Le 4.02, Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est l'appel à projets volet 2 de la fameuse Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle pour l'année 2024.

L'objectif de la CGEAC est d'étendre le champ d'action de l'Education Artistique et Culturelle à l'ensemble des habitants de Perpignan, je vous précise, c'est important, à tous les âges et sur tous les temps de vie, en tenant compte des spécificités du territoire et de ses quartiers prioritaires.

Rappel des 3 temps de l'Education Artistique et Culturelle : un temps de pratique artistique ; un temps de découverte ; et un temps d'acquisition des savoirs.

Rappel des 2 volets de la CGEAC : enfants et ados, public scolaire, c'est jusqu'à 12 ans, c'est le fameux volet 1, et là il s'agit donc du volet 2 pour les publics éloignés de la culture...

### **M. le Maire**

Il faut qu'ils lisent.

**M. André BONET**

... jusqu'à l'âge de 25 ans. L'État et la Ville s'engagent à mobiliser les crédits dédiés pour les soutiens aux projets déposés dans le cadre de l'appel à projets.

**M. le Maire**

Pas de remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 4.02 est adoptée à l'unanimité.**

Et le groupe d'opposition, mon cher André, me fait savoir que jusqu'au 4.11, ils n'auront aucune remarque. Donc tu peux accélérer le train.

**Festival de Musique Sacrée 2024**

**DOSSIER 4.03 – Convention de partenariat avec Perpignan Méditerranée Métropole-Conservatoire Rayonnement Régional**

**M. André BONET**

Très bien. Parfait. Donc là, nous allons attaquer la convention de partenariat avec Perpignan Méditerranée Métropole, et il s'agit du Conservatoire à Rayonnement Régional.

Il s'agit d'un concert du 17 mars, qui sera programmé et donc assuré par l'Orchestre Symphonique du 3<sup>ème</sup> Cycle.

Des observations ?

**M. le Maire**

Pas d'observations.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 4.03 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au 4.04.

**DOSSIER 4.04 – Convention de parrainage avec la société Télérama**

**M. André BONET**

4.04, là peut-être, j'avais demandé à ce qu'il y ait un petit visuel, on va attaquer le Festival de Musique Sacrée. Une courte vidéo. Je demande aux assemblées donc de présenter cette vidéo.

*(présentation vidéo)*

**M. André BONET**

Bien, le Festival de Musique Sacrée, donc il s'agit d'une délibération concernant la convention de parrainage avec la société Télérama, pour le Festival de Musique Sacrée comme chaque année, rien d'extraordinaire.

La Ville s'engage à effectuer le règlement des frais techniques d'une valeur de 780 €.

Des observations ?

**M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 4.04 est adoptée à l'unanimité.**

Le 4.05.

**DOSSIER 4.05 – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie Pyrénées Méditerranée**

**M. André BONET**

4.05, toujours Festival de Musique Sacrée, simplement une demande de subvention auprès de l'État à travers la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Un simple rappel rapide, le budget global du festival est évalué à 353 600 €. Le festival se tient du 15 au 28 septembre et nous espérons que nous obtiendrons le maximum suite à cette demande de subvention auprès de l'État.

**M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 4.05 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au 4.06.

## **DOSSIER 4.06 – Association KIMIYO – Avenant 1 à la convention-cadre de partenariat**

### **M. André BONET**

4.06, c'est l'avenant à la convention-cadre de partenariat avec l'association KIMIYO qui, je le rappelle, fait un excellent boulot.

2020, première édition de ce festival d'expédition scientifique Terres d'ailleurs, avec pour objectif de créer une synergie autour de la culture scientifique en cœur de ville ; 2024, thème choisi, le langage et la communication.

Cette association a pour objet d'éveiller la curiosité et d'œuvrer à la promotion du dialogue entre science et société.

La prise en charge des frais d'organisation du festival s'élève à 5 600 €.

### **M. le Maire**

Pas d'observations.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 4.06 est adoptée à l'unanimité.**

Le 4.07.

## **DOSSIER 4.07 – Association Beau Bruit – Convention pour le projet d'éducation aux médias « On va pas nourrir idiot ! »**

### **M. André BONET**

4.07, mes chers collègues, il s'agit de l'association Beau Bruit, convention pour le projet d'éducation aux médias « On va pas nourrir idiot ! ».

Ce projet culturel, scientifique, éducatif et social de la bibliothèque propose la mise en place de nouveaux services permettant de développer les compétences des usagers en matière de culture numérique et de contribuer à la lutte contre l'illettrisme, à la réduction de la fracture numérique, à la promotion de la diversité culturelle et linguistique, à la cohésion sociale et à la citoyenneté active.

Le projet « On va pas nourrir » répond à des problématiques actuelles. Et c'est donc ce projet que je vous demande d'adopter.

### **M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 4.07 est adoptée à l'unanimité.**

Madame ROUZAUD-DANIS pour le 4.08.

**DOSSIER 4.08 – Association Arieda Occitanie – Convention de partenariat pour l'accessibilité et l'accueil des personnes sourdes ou malentendantes au sein de la médiathèque municipale**

**Mme Christine ROUZAUD-DANIS**

Chers collègues, la ville de Perpignan, au travers de son réseau de bibliothèques, est engagée dans une politique de lecture publique en direction de tous les publics, avec une attention particulière pour l'accessibilité et l'inclusion des publics dits « empêchés », notamment du fait d'un handicap.

Il est proposé à la signature une convention avec l'Association Régionale pour l'Intégration et l'Education des Déficiants Auditifs d'Occitanie (ARIEDA), qui, au travers de son Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, a pour objectif de développer les capacités d'autonomie des personnes en situation de surdité, âgées de 18 à 60 ans.

La présente convention a pour objet de définir le partenariat, les engagements de la Ville avec l'Association des Déficiants Auditifs, afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins des personnes sourdes et malentendantes, autour d'une offre culturelle au sein du réseau de bibliothèques de Perpignan.

**M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 4.08 est adoptée à l'unanimité.**

Le 4.09.

**DOSSIER 4.09 – Association Prévention Pyrénées-Orientales Langage Orthophonie – Convention de partenariat pour l'accueil des nouveau-nés en maternité**

**Mme Christine ROUZAUD-DANIS**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la ville de Perpignan, au travers de son réseau de bibliothèques également, est engagée dans une politique de lutte contre l'illettrisme, notamment par des actions de lecture auprès des tout-petits et des actions de parentalité.

Il est proposé à la signature une convention avec l'Association Prévention Pyrénées Orientales Langage Orthophonie, qui mène des actions de prévention dans le Département. L'une d'entre elles intitulée « Un bébé un livre » a pour objectif de lutter contre l'illettrisme (référéncée auprès de l'agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme). Ainsi, l'association intervient 2 demi-journées par mois dans les maternités de l'hôpital et de la polyclinique Méditerranée de Perpignan, pour offrir un livre aux nouveau-nés et présenter la lecture ainsi que la littérature jeunesse comme un outil d'apprentissage du langage auprès des parents. Et ça serait bien d'en profiter également pour informer les parents qu'il vaut mieux apprendre à lire

aux enfants plutôt que de consulter des tablettes ou des écrans, puisqu'ils sont interdits au moins de 3 ans.

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre la ville de Perpignan et APPOLO, pour les interventions de bibliothécaires jeunesse du réseau de bibliothèques au sein des maternités de l'hôpital et de la polyclinique Méditerranée de Perpignan. Je vous remercie.

#### **M. le Maire**

Monsieur PARRAT, une question ? Pas de questions.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 4.09 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au 4.10, Messieurs ALIOT, BONET, Madame FOURQUET, Madame ROUZAUD-DANIS, Madame MOLY, Monsieur DUSSAUBAT, Monsieur MAILLOLS, Monsieur PONS ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle. Et c'est Monsieur ANTONIAZZI qui défendra ce dossier.

#### **DOSSIER 4.10 – EPCC Théâtre de l'Archipel – Désignation des personnes qualifiées pour la ville de Perpignan au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle**

#### **M. Jean-Luc ANTONIAZZI**

Très bien, Monsieur le Maire merci. Cette délibération pour le Théâtre de l'Archipel, désignation des personnes qualifiées pour la ville de Perpignan au Conseil d'Administration de l'EPCC.

Considérant l'article 7 des statuts de l'EPCC Théâtre de l'Archipel, qui porte composition du Conseil d'Administration et fixe à 7 les membres représentants de la Ville et à 3 les personnalités qualifiées ; considérant que les représentants de la Ville sont désignés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire pour la durée du mandat municipal ; les personnalités qualifiées sont, pour une durée 3 ans renouvelable à compter de leur désignation : Monsieur Maurice HALIMI ; Madame Hélène DELFAUD ; et de désigner sur proposition du Maire Monsieur Jean-Luc DOOMS.

Le Conseil Municipal décide d'approuver, etc. Des questions ? Des remarques ?

A l'unanimité, on vote.

(hors micro)

Marion ?

(hors micro)

#### **Mme Marion BRAVO**

Oui, donc on passe au vote.

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ? (*hors micro*) Combien s'abstiennent ? Levez la main s'il vous plaît. Monsieur NOUGAYREDE s'abstient ? Madame MARTIN, Monsieur REYES, Madame PUJOL. 4 abstentions, d'accord.

- Qui est pour ?

**Majorité, merci.**

**La délibération n° 4.10 est adoptée à la majorité.**

**M. Charles PONS**

C'est quoi, c'est à nous ? De toute façon, il faut faire rentrer Monsieur le Maire. Pas du tout, pas du tout, je dis n'importe quoi ! Je dis n'importe quoi, excusez-moi, excusez-moi, là-dessus.

#### **DOSSIER 4.11 – Jeu concours Saint-Valentin « Un an de fleurs avec la ville de Perpignan » – Adoption du règlement**

**M. Charles PONS**

C'est la Saint-Valentin, donc « un an de fleurs avec la ville de Perpignan » c'est l'adoption du règlement intérieur.

Avez-vous des questions ? Monsieur NOUGAYREDE.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Cette délibération, elle nous pose plusieurs problèmes Monsieur PONS. Le tout premier qu'elle nous pose c'est qu'on demande au Conseil Municipal aujourd'hui, 7 février, de voter un règlement intérieur qui est déjà en ligne depuis des semaines. Je ne sais pas sur quel principe du droit vous vous appuyez mais il me semble qu'il y a une forme de non rétroactivité des actes administratifs, qui est un principe général du droit et je ne vois pas très bien sur quoi vous pouvez vous appuyer pour faire ça comme ça. Donc déjà, nous on a un problème de fond avec cette délibération.

On a un deuxième problème, c'est qu'il y a une loi en France, et notamment une loi qui s'appelle le Règlement Général pour la Protection des Données, le RGPD, qui impose, ce n'est pas un choix, qui impose sur ce type de règlement une clause précisant l'usage qui était fait des données des participants. Donc il nous semble aujourd'hui qu'en l'état, vous ne pouvez pas faire voter ce règlement puisqu'il est incomplet. Vous ne pouvez pas le faire voter parce que vous avez déjà lancé le jeu concours et donc vous êtes aujourd'hui prisonnier de ce principe-là.

Et sur le fond, Pierre PARRAT s'était déjà offusqué il y a quelques années d'un concours avec un panier garni, il nous semble quand même que c'est plutôt digne d'un syndicat d'initiatives de lancer des jeux concours. Et je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui, et si vous voulez me donner raison sur l'aspect du pain et des jeux, ce type de délibération nous donne vraiment raison et ça nous semble assez mal venu. Et je pense que les Perpignanais peuvent prétendre à mieux de la part d'un Conseil Municipal qu'une délibération autour d'un jeu concours pour gagner un bouquet de fleurs pour une fête, qui est très belle au demeurant.

**M. Charles PONS**

Donc juste 2 réponses. Alors, votre première question, effectivement, pour faire passer des délibérations, ça nous est arrivé déjà à plusieurs reprises, on doit convoquer un Conseil Municipal. On ne va pas convoquer un Conseil Municipal chaque fois. Donc quand on a une idée qui sort comme ça, des fois ça se chevauche, et même des fois on a passé des délibérations une fois que des subventions étaient déjà payées ou quoi que ce soit. Donc c'est un peu compliqué dans la gestion du quotidien de pouvoir organiser un Conseil Municipal pour une question.

Pour le RGPD, c'est ça, puisque vous avez parlé tout à l'heure là-dessus. Effectivement, nous avons une personne à la Mairie de la ville de Perpignan qui ne s'occupe que de ça. C'est son job là-dessus. Et il y a 2 possibilités, ou vous mettez, alors moi j'aurais préféré ceinture et bretelles vous avez entièrement raison, ou vous le mettez au départ, ou vous le mettez à l'arrivée on va dire. Donc toutes les personnes qui vont répondre à ce jeu concours, on va leur répondre en leur disant « vous avez gagné – vous avez perdu » et là, ils pourront effectivement dire « je ne souhaite pas que mon nom soit dans les fichiers de la ville de Perpignan ».

Après, en ce qui concerne les fichiers de la ville de Perpignan, on n'a pas besoin d'un jeu concours pour avoir les adresses et les noms des Perpignonnais, parce que vous l'avez fait, vous la dernière fois, vous nous avez demandé la liste, non non mais ne vous énervez pas, vous avez demandé la liste électorale, c'est tout à fait normal. Tous les Perpignonnais ont le droit de demander la liste électorale, donc on ne se constitue pas de fichier, tout le monde a le droit de demander sa liste électorale pour avoir les noms des votants ou quoi que ce soit, c'est uniquement pour ça. Et je vous rassure, tout est bien respecté, on a carrément un fonctionnaire qui ne s'occupe que de ça toute la journée.

Avez-vous d'autres questions ? On passe au vote.

- Qui est contre ? Vous vous abstenez ou contre ? Vous vous abstenez. Non, je pensais que vous alliez voter contre, d'accord.

- Qui s'abstient ? Le groupe d'opposition s'abstient.

- Qui est pour ?

**Majorité, merci.**

**La délibération n° 4.11 est adoptée à la majorité.**

Je vous remercie.

On continue sur, Florence MOLY, la 4.12.

#### **DOSSIER 4.12 – Animation du patrimoine – Ville d'Art et d'Histoire – Demande de subvention auprès de la DRAC/ministère de la Culture au titre de la mise en œuvre de la convention VAH et des Actions Culturelles et Territoriales (ACT)**

**Mme Florence MOLY**

Merci. Dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire, l'animation du patrimoine de la ville de Perpignan va organiser 3 actions culturelles. Et pour cela, elle fait une demande de subvention auprès de la DRAC.

La première action concerne l'hommage que nous allons rendre à l'occasion des sept cents ans de Saint-Jean le Neuf, actuelle cathédrale. En effet, en 2024, ce sera l'occasion de marquer le coup sur les 700 ans de la pose de la première pierre de notre actuelle cathédrale, avec tout un programme de conférences, visites guidées



et expositions thématiques, autour de ce magnifique monument. Pour un coût d'opération de 9 450 €.

La deuxième action patrimoniale est une signalétique que nous allons mettre en place à l'Hôtel Pams. 12 panneaux qui seront amovibles et qui seront positionnés dans différents espaces du bâtiment et qui concernent l'histoire de la famille BARDOU, PAMS et également l'histoire industrielle du papier à cigarettes JOB, pour un moment total de 14 000 €.

Notre troisième action concerne une série de publications, qui sont envisagées et qui respectent la charte graphique du ministère de la Culture, sous forme de brochure, afin de sensibiliser les habitants, le jeune public et les touristes au patrimoine et à l'architecture de notre Ville. Coût de l'opération pour l'édition de publication, 18 000 €.

Enfin, au titre de l'action culturelle et territoriale, nous renouvelons une activité qui a eu un certain succès l'année dernière et qui s'intitule « Vivons le CIAP ! ». En complément d'une programmation déjà établie par le Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine, on va organiser des visites d'exception, visites théâtralisées, soirées patrimoine-dégustation, des actions intergénérationnelles, des ateliers avec les maisons de quartier, et des concerts. Pour un montant global de 9 600 €.

Ainsi, si on cumule toutes les demandes de subvention, il s'agit de demander 14 507 € au titre de la mise en œuvre des 3 actions du label Ville d'Art et d'Histoire ; et 3 360 € au titre de l'action culturelle et territoriale. Je vous remercie.

## **M. Charles PONS**

Des questions s'il vous plaît ? Non. On peut passer au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 4.12 est adoptée à l'unanimité.**

Nous allons passer à la 4.12, pardon, pardon, la 4.13.

Ne participent pas au vote Monsieur DUSSAUBAT, Madame Catherine PUJOL et Monsieur Louis ALIOT, ils doivent quitter la salle. Et Monsieur BAUDRY aussi s'il vous plaît.

Tu peux y aller Florence.

Ah, il y a Madame PUJOL, attends 2 secondes, on laisse sortir Madame PUJOL. Allez-y, vous devez sortir.

## **DOSSIER 4.13 – Confrérie de la Sanch – Renouvellement de la convention tripartite de prêt d'objets processionnels**

### **Mme Florence MOLY**

En fait, cette délibération, elle concerne la convention que la Ville établit avec l'Archiconfrérie de la Sanch, pour 2 choses principales.

La première, pour accepter la demande que l'Archiconfrérie nous passe régulièrement chaque année, pour sortir des objets liturgiques dans le cadre de la

procession du Vendredi Saint, dans lequel l'Archiconfrérie s'engage à réaliser un constat d'état, à éventuellement faire restaurer les objets au cas où ils auraient été détériorés après la procession et leur transport, et à procéder aussi à l'emballage, au transport, etc.

Cette délibération concerne donc l'acceptation de ce prêt d'objets liturgiques le jour du Vendredi Saint. Mais également, il faut renouveler la convention entre la Ville et l'Archiconfrérie de la Sanch car elle a expiré le 26 mai 2023. Il s'agit de la renouveler pour un an, un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 3 ans.

## **M. Charles PONS**

Avez-vous des questions sur la Sanch, non ? Donc on peut passer au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 4.13 est adoptée à l'unanimité.**

Oui, c'est bon, impeccable.

Donc nous continuons. A Monsieur Jean-Claude PINGET, Ruscino. Allez Jean-Claude, à toi.

## **DOSSIER 4.14 – Ruscino – Demandes de subventions auprès de la DRAC/ministère de la Culture au titre du programme collectif de recherche de Ruscino**

### **M. Jean-Claude PINGET**

Chers collègues, bonsoir. Ma collègue Florence vous a emmenés un peu au Moyen Age avec la Sanch, je vous emmènerai dans l'Antiquité.

151 ans avant la naissance de Jésus Christ, ante christum natum, le Consul romain Scipion Emilien foulait de ses pieds Ruscino, accompagné d'un chef d'État et général malheureux mais très fin lettré, et le mot poliarce spécialiste en poliarcétique, qui s'appelle Polybe. Et Polybe, dans ses histoires, nous raconte un petit peu une courte vision de Ruscino.

Le temps a passé, Ruscino est, d'un simple castra, donc d'une occupation purement militaire, est passé à une ville, enfin une ville pour l'époque du moins, civile, avec un forum. Et puis, bizarrement, vers la fin de l'ère Augustéenne, les empereurs qui ont suivi Auguste, elle s'est éteinte doucement et elle a peut-être sans doute à cause de ce que Rome a dominé totalement l'Espagne et qu'elle n'a plus eu besoin d'y envoyer non plus des légions, et Ruscino situé sur un promontoire rocheux est évidemment un formidable point stratégique. Et 2 000 ans ont passé depuis et des historiens et puis des archéologues, le nom a changé mais l'esprit est toujours le même, ont entamé des recherches.

Aujourd'hui, il existe, promu par nos archéologues, un plan collectif de recherche, pour lequel nous sommes très soutenus par la DRAC.

Donc je vais vous demander d'approuver une subvention qui concerne 3 points. Les 3 points : le premier c'est la trame, c'est la recherche de la trame de Ruscino. Pour cette recherche, nos archéologues utilisent toutes sortes de choses, dont des

techniques modernes, comme par exemple des techniques radar souterrain, un petit peu de celles que vous pouvez parfois tristement voir des policiers déployer lorsqu'ils recherchent un corps. Nous ce n'est pas un corps, ce sont des vieilles pierres, c'est la trace d'un théâtre antique, de bains. Cette première opération coûte 5 500 €. Nous demandons donc à la DRAC une subvention de 4 400 €.

Nous ne désespérons pas non plus, me disait cet après-midi, avant que je ne vienne ici, l'archéologue, de trouver des traces éventuellement sur la pente, comme on pouvait le voir à Orange, une trace d'un plus modeste théâtre. Dans ce cadre-là, nous allons entreprendre une nouvelle fouille sur un morceau de terrain très déterminé. Si vous voyez le forum de Ruscino, il y a une petite parcelle qui est située hors forum mais sur l'est, et là nous devrions entamer des nouvelles fouilles avec l'espoir de trouver hors forum des choses nouvelles. Le coût total est estimé à 10 210 € et nous demandons à la DRAC une subvention de 8 168 €.

Il y a un troisième petit point, qui porte sur l'étude d'un lot de peintures murales, de décor intérieur. Ce sont des petites choses parfois qu'il faut soit soigner pour qu'elles ne se détériorent pas, soit les reconstituer. Et nous avons la collaboration occasionnelle d'une dame qui est très spécialisée, Madame TESSARIOL, archéologue et toïchographologue. J'avoue, je ne connaissais pas le nom, il a fallu que je cherche ! Et là, bon, ça a pour but de sauvegarder cette part du patrimoine, dans l'optique qui est l'optique que la DRAC supporte de ce que Ruscino a une vocation à être muséal, de façon à ce qu'André ne soit pas le seul à régner sur ce domaine. *(rires)* Et là, le coût de l'opération est de 3 700 €, pour lesquels nous pouvons demander une subvention de 2 960. Je vous demande donc de sortir, de ne plus être des pérégrinateurs temporis mais de voter cette demande de subvention.

#### **M. le Maire**

Merci mon cher Jean-Claude. Personne ne fait de remarque.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 4.14 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au sport, Sébastien MENARD, pour la 5.01.

### **5 – SPORTS**

#### **Conventions de partenariat pour la saison sportive 2023/2024 entre la ville de Perpignan et :**

#### **DOSSIER 5.01 – Association Union Sportive Arlequins Perpignan Roussillon (USAPR)**

**M. Sébastien MENARD**

Il s'agit de la convention de partenariat entre la ville de Perpignan et l'USAPR Asso. On propose une subvention de 280 000 €, payée en 2 fois. Une première partie 200 000 € et une deuxième fois 80 000 € au deuxième trimestre 2024.

**M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.01 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au 5.02.

**DOSSIER 5.02 – Association Perpignan Roussillon Tennis de Table (PRTT)**

**M. Sébastien MENARD**

Convention de partenariat entre la ville de Perpignan et l'association Perpignan Roussillon Tennis de Table pour la saison 23/24. On propose une subvention de 30 000 €, 27 000 pour le fonctionnement et 3 000 € pour le tournoi.

**M. le Maire**

Pas de remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.02 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au 5.03.

**DOSSIER 5.03 – Association Gymnastique Volontaire Saint Gaudérique**

**M. Sébastien MENARD**

Convention de partenariat entre la Ville et l'Association Gymnastique Volontaire Saint Gaudérique 2023/2024. On propose une subvention de 1 250 € et en fait, c'est pour leur anniversaire des 40 ans, je crois.

**M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.03 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au 5.04.

#### **DOSSIER 5.04 – Association Emulation Sauvetage Natation Perpignan**

**M. Sébastien MENARD**

Convention de partenariat entre la Ville et l'association Emulation Sauvetage Natation Perpignan pour la saison 23/24 et on propose une subvention de 6 000 €.

**M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.04 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au 5.05.

#### **DOSSIER 5.05 – Association Judo Club Catalan**

**M. Sébastien MENARD**

Convention de partenariat entre la ville de Perpignan et l'association Judo Club Catalan pour la saison 23/24 et on propose une subvention de 20 000 €.

**M. le Maire**

Pas de remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.05 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au 5.06.

#### **DOSSIER 5.06 – Association Empire Futsal Perpignan**

**M. Sébastien MENARD**

Convention de partenariat entre la ville de Perpignan et l'Association Empire Futsal Perpignan pour la saison 23/24 et on propose une subvention de 6 000 €.

## **M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.06 est adoptée à l'unanimité.**

Et on passe au 5.07.

## **DOSSIER 5.07 – Association USAP Tennis**

### **M. Sébastien MENARD**

Convention de partenariat entre la ville de Perpignan et l'USAP Tennis pour la saison 2023/2024 et on propose une subvention de 30 000 €, dont 15 000 pour le fonctionnement et 15 000 pour le tournoi.

## **M. le Maire**

Merci.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.07 est adoptée à l'unanimité.**

Et maintenant nous passons au point 6.01, association Les Papillons, convention de partenariat, et cette délibération sera portée exceptionnellement par Madame Chantal BRUZI.

## **~~DOSSIER 5.08 – Stade Gilbert Brutus – Ville de Perpignan / SASP Perpignan St Estève Méditerranée – Convention d'occupation du domaine public pour les saisons sportives 2024 et 2025~~**

## **6 – EDUCATION**

### **DOSSIER 6.01 – Association Les Papillons – Convention de partenariat pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 31 août 2025**

#### **Mme Chantal BRUZI**

Merci Monsieur le Maire. Il y a 2 ans, je vous proposais de faire bénéficier les enfants de la ville de Perpignan de ce dispositif, qui est porté par l'association Les

Papillons et qui installe des boîtes aux lettres, vous le savez maintenant, dans les écoles ou dans les établissements de notre choix, pour permettre aux enfants de signaler les violences qu'ils subissent, le harcèlement ou pire. Et nous avons mis en place ce dispositif l'année dernière, nous avons fait un test sur le Mas Bresson. On voulait également le mettre en place sur le Parc des Sports, on a eu un peu plus de complications puisqu'on n'a pas eu le temps de former le personnel, de sorte que, et en plus les boîtes aux lettres n'étaient pas forcément au bon endroit, de sorte que c'est surtout le Mas Bresson qui nous a servi, je dirais, quelque part de tremplin pour savoir ce que nous allons faire.

Mon vœu est de le mettre en place dans toutes les écoles, je l'ai déjà dit il y a 2 ans, je l'ai redit l'année dernière, je le redis aujourd'hui. On a travaillé avec les Services, le Directeur Général des Services a mobilisé d'autres agents, qui sont très impliqués aujourd'hui et je tiens à les remercier, que ce soit pour les services éducation, les services sport, ou pour également Monsieur DUNYACH.

Et aujourd'hui, on vous propose également de le mettre dans 2 écoles, puisque nous mettons un pied sur le temps péri-scolaire, puisque dans les écoles nous avons la possibilité d'utiliser le temps péri-scolaire pour le mettre à disposition des enfants. Donc ça va débuter.

Je vais vous donner quand même quelques chiffres. Au-delà de ce qui s'est passé, de ce que nous avons pu avoir sur le Mas Bresson, je vais vous donner quelques chiffres qui font froid dans le dos. Je l'ai montré tout à l'heure à Pierre PARRAT parce que j'ai regardé un petit peu le plan de lutte contre les violences faites aux enfants, qui est présenté par le Gouvernement, et ce sont des chiffres qu'ils produisent, puisque c'est un plan de lutte 2023-2027. Et alors, quand vous lisez certains chiffres, ça fait froid dans le dos puisque, sur les violences physiques dans les chiffres clés, vous avez chaque semaine un enfant meurt sous les coups de ses parents. En 2021, + 16 % de violences intrafamiliales. Violences sexuelles, chaque année, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles, dont 77 % au sein de la famille. Chiffre concernant le sport, j'avais évoqué ce sujet avec Monsieur MENARD, et quand vous voyez qu'un enfant sur sept est victime de violence dans le sport. J'en ai d'autres mais je ne vais pas finir de ternir l'ambiance de cette assemblée. Mais quand on voit ces chiffres, on comprend qu'on doit agir de toutes parts, et c'est ce que j'avais expliqué au tout début parce qu'il y a de nombreuses associations qui œuvrent pour les violences faites aux enfants. Mais je pense qu'il vaut mieux les additionner, il vaut mieux multiplier les actions pour essayer d'aider ces gamins pour qu'ils arrivent à parler, plutôt que de se priver de ces outils. Et c'est vrai que l'association Les Papillons, elle est portée par Laurent BOYET, que maintenant tout le monde commence à connaître, parce que lui-même ayant été victime, il était parti du constat qu'il était plus facile d'écrire et surtout quand vous êtes enfant, que de téléphoner. Puisque, bien évidemment, il y a des outils qui sont portés par l'État, qui également font froid dans le dos puisque le 119 qui, je le rappelle, est quand même le numéro des appels d'urgence pour les enfants, ils expliquent qu'ils ont traité 40 334 appels d'enfants en 2022. Donc, je suppose, et on va espérer que dans ces 40 000 appels, il y a peut-être des appels qui sont véritablement non plus pas très graves et aujourd'hui, mais quand même, quand on a 40 000 appels sur ce numéro, et qu'on a également de nombreux mots dans les boîtes aux lettres de toute cette association sur la France entière, effectivement, ça fait froid dans le dos. Donc, pour ça, je vous remercie, effectivement, d'avoir accepté de mettre en place ce dispositif.

Quelques chiffres sur le Mas Bresson. Parce que quand même, on a mis en place ça, de mémoire on l'a voté en mars, le temps qu'on le mette en place, en fait ça n'a pu se mettre en place que pour les vacances de 2023. Et uniquement pour ces

périodes de vacances, donc en quasiment je pense ça doit faire 2 mois, on a eu 27 mots. Sur ces 27 mots, nous avons eu quand même 19 incivilités, insultes, des choses je dirais moins graves. Mais nous avons quand même eu des violences physiques avec des signalements aux chefs d'établissement, ce qui veut dire que c'étaient des violences dans le cadre scolaire. Et nous avons eu également des signalements à la CRIP, c'est la Cellule de Recueil d'Informations Préoccupantes du Département, pour que le Département puisse mener une enquête au sein de la famille, ça, ça veut dire que le mot indiquait que c'était une violence au sein d'une famille. Et donc à ce moment-là, la CRIP déclenche une vérification, une enquête au sein de cette famille. Et il y a eu également signalement au Procureur de la République, ce qui veut dire que pour ces faits-là c'était encore plus grave et qu'on n'avait même pas besoin d'aller enquêter.

Donc, tout ça pour dire que nous devons œuvrer pour que véritablement les enfants soient protégés, et c'est la raison pour laquelle, sans vous lire la délibération, je vous demande de permettre à notre Ville de mettre un pied dans le scolaire et dans les 2 établissements qui sont cités dans la délibération.

## **M. le Maire**

Merci Madame BRUZI. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non. On passe donc au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 6.01 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au dossier 6.02.

Monsieur GATAULT, Madame RICCI, Madame BERTRAN, Monsieur TRANCHECOSTE, Monsieur GENIS, Monsieur MAILLOLS, et Monsieur GEBHART, ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle. Et c'est Madame COSTA-FESENBECK.

## **DOSSIER 6.02 – Education Nationale – Convention de financement – Dispositif « Notre Ecole Faisons-là Ensemble »**

### **Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK**

Monsieur le Maire, chers collègues. Lors du Conseil Municipal du 9 novembre 2023, j'avais présenté une convention portant sur l'octroi de financement « Notre Ecole Faisons-là Ensemble », au profit de l'école élémentaire Blaise Pascal. Ce nouveau dispositif promeut les initiatives des Directeurs d'école pour favoriser la réussite des élèves et réduire les inégalités scolaires.

Dans ce contexte, 5 nouveaux projets ont reçu l'aval et les financements du Rectorat de l'académie de Montpellier. Je vous laisse, les sommes, vous les avez, vous avez pu les lire. Je vais citer seulement les écoles : école élémentaire Pasteur Lamartine, école élémentaire Jules Ferry, école élémentaire Léon Blum, école maternelle Debussy, et l'école maternelle Duruy.

Ces sommes seront versées à la Ville, à charge pour elle de les rendre accessibles aux écoles, dans le respect des règles de la commande publique.



Je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions.

**M. le Maire**

Pas de remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 6.02 est adoptée à l'unanimité.**

On passe maintenant aux dossiers 7.01 et 7.02, et c'est Gérard RAYNAL.

**7 – ENVIRONNEMENT – NATURE URBAINE**

**DOSSIER 7.01 – Charte de l'Arbre de la ville de Perpignan – Validation**

**M. Gérard RAYNAL**

Moi-même. Merci Monsieur le Maire. La Ville de Perpignan s'inscrit dans une démarche de territoire résilient afin de lutter contre le changement climatique et d'orienter le développement urbain vers une conciliation entre la nature et la ville.

La Charte de l'Arbre, élaborée avec les élus, les services de la Ville et les spécialistes, constitue un guide de bonnes pratiques et de recommandations susceptible de servir de référentiel à l'ensemble des acteurs concernés.

Ce document doit permettre de préserver l'arbre comme acteur primordial de la lutte contre le réchauffement climatique et inciter aux aménagements respectueux. Ainsi, les partenaires seront invités à signer cette Charte, dans les prochains mois. Ils s'engageront ainsi à agir de manière cohérente et respectueuse. Par cette signature, ils s'engageront à : planter des arbres diversifiés, adaptés au sol, à l'espace aérien et souterrain, ainsi qu'au climat actuel et futur ; planter des arbres dans les règles de l'art ; maintenir un patrimoine arboré durable en accompagnant les jeunes plantations et en respectant les préconisations techniques et réglementaires des services de la Ville ; à préserver au maximum les arbres existants ; à protéger les arbres lors des chantiers en respectant le système aérien et souterrain et en limitant la compaction des sols ; à appliquer le Barème national de l'Arbre, décrit dans cette charte en cas de dommage sur l'arbre.

Il vous est donc proposé d'approuver la présente Charte de l'Arbre de la ville de Perpignan.

**M. le Maire**

Y a-t-il des remarques ? Monsieur NOUGAYREDE.

**M. Gérard RAYNAL**

Ah !

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Juste un point par rapport à cette Charte, il me semble que c'est vertueux de, je ne sais pas pourquoi Monsieur PONS sourit mais c'est vertueux d'établir une charte pour défendre les arbres. Le premier point, mais ça c'est vraiment, je pense qu'il est important quand même que vous la relisiez parce qu'elle est quand même vraiment truffée de fautes, donc je pense que c'est important de ne pas la publier comme ça et je me mets à votre disposition si vous voulez.

**M. Gérard RAYNAL**

Non, merci. Il s'agit d'un document de travail, pas du tout de vie politique.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Non mais...

**M. Gérard RAYNAL**

Monsieur NOUGAYREDE...

**M. le Maire**

Tu parles trop près du micro.

**M. Gérard RAYNAL**

Vous savez Monsieur NOUGAYREDE, j'ai été, moi aussi, pendant 12 ans, correcteur en maison d'édition, et je saurai faire.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Ce n'est pas le sujet de mon intervention, mais je sentais que Monsieur PONS avait envie qu'on le dise. Non, fondamentalement, vous avez raison, la place de l'arbre elle nous semble essentielle dans le dispositif. Mais l'actualité récente, par exemple à Perpignan, pas plus tard que la semaine dernière, vous avez vu le communiqué du FRENE sur ce qui s'est passé rue des Azalées, il y avait effectivement une allée de 16 cyprès qui ont été ratiboisés en catimini le matin. (*hors micro*) Oui d'accord mais c'était... (*hors micro*) Non mais, Monsieur BAUDRY, (*hors micro*) ce n'est pas possible. Monsieur BAUDRY, s'il vous plaît, on s'écoute, je parle, après vous répondrez, vous interviendrez. Je vois ce que c'était, je n'ai aucun problème, mais le principe d'une haie, le principe c'est une rangée d'arbres. Les cyprès sont valorisés, comme d'autres arbres dans votre Charte. Est-ce que cette Charte, elle permettra, sur ce type d'action, d'intervenir ? C'est ma première question.

Et ma deuxième question, Monsieur RAYNAL, je suis moins enthousiaste que vous sur la manière dont vous présentez les choses, et notamment sur la page 12. Aujourd'hui, je crois qu'il faut qu'on repense complètement notre manière de planter des arbres. On n'arrive pas à en planter en centre-ville, en cœur de ville, parce qu'on part du principe, et c'est ce qui est écrit sur la page 12, qu'il n'y a pas assez d'espace, pas assez de lumière, pas assez de ci. L'arbre, il est au service des

hommes qui vivent, et les hommes ne sont pas au service de l'arbre non plus. Et si vous prenez par exemple une ville comme Barcelone, y compris dans des rues très étroites, ils ont réussi à planter des arbres et, remplacer les plots qui fleurissent partout, c'est impossible de se promener dans cette ville autrement qu'en cognant dans un plot, quelques fois par des arbres qui permettront d'empêcher à des voitures de se garer à des endroits où on veut qu'elles se garent et qui permettront de recréer en cœur de ville un certain nombre d'îlots de fraîcheur, je pense que c'est utile. Et en ce sens-là, je m'interroge sur l'argumentation de la page 12 de votre Charte qui me semble interdire et empêcher cela, pour des motifs qui ne me semblent pas évidents.

Mais je vous félicite de mettre ça en place, je n'ai aucun problème.

### **M. Gérard RAYNAL**

Oui, nous mettons en place ça parce que de toute façon, il faut protéger l'arbre de toutes les manières possibles. C'est vrai que dans certains cas c'est très compliqué, c'est vrai qu'en sous-sol il y a souvent des réseaux, etc., qu'on ne peut pas planter des arbres n'importe où et n'importe comment. Mais sachez qu'on fait le maximum pour que cette Charte soit respectée le mieux possible. En plus, c'est une Charte ouverte, c'est-à-dire qu'elle va s'améliorer au fur et à mesure. Ce n'est pas un programme définitif, elle va s'améliorer d'année en année. Pour le moment, on va tenter de la faire sous le régime du volontariat, on va voir comment ça évolue. On fait, de toute façon, sachez-le, la Mairie de Perpignan fait tout ce qu'il faut pour protéger les arbres et pour que ce soit bien. Le fleurissement du centre-ville, moi je suis évidemment pour, mais c'est le domaine de mon ami David. Evidemment, on fait au maximum que l'on peut.

### **M. Bruno NOUGAYREDE (hors micro)**

Et par rapport à la rue des Azalées ? Est-ce que cette Charte permettrait d'éviter ça ? Ou est-ce que ce n'est pas un problème ?

### **M. Gérard RAYNAL**

Non, non, cette Charte, elle permettrait de, elle ferait signer, on va tenter d'obtenir des signatures de gens qui interviennent auprès des arbres, c'est-à-dire soit des promoteurs, soit des associations, etc. Et on va tenter de les amener à la protection de l'arbre. Il est possible que si cette Charte avait été là aujourd'hui, cette destruction n'aurait pas eu lieu. Mais franchement, je ne connais pas vraiment ce problème précis, mais il est possible que ça interdise beaucoup, que ça disons suggère aux personnes de ne plus arracher d'arbres, en tout cas. Sauf quand c'est obligatoire, maladies ou danger public.

### **M. Bruno NOUGAYREDE**

Je vous remercie.

### **M. le Maire**

Pas de questions ?

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 7.01 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au dossier 7.02.

## **DOSSIER 7.02 – Conseil Interprofessionnel des Vins du Roussillon (CIVR) – Convention**

### **M. Gérard RAYNAL**

Convention entre la ville de Perpignan et le Conseil Interprofessionnel des Vins du Roussillon.

Cette convention a pour objectif le développement et la promotion des Vins du Roussillon sur la commune de Perpignan, au travers de l'organisation des Vins, d'événements viticoles, pour l'année 2024.

La ville de Perpignan et le CIVR s'engagent à accompagner la viticulture du Roussillon dans la promotion et le rayonnement de ses vins. Concrètement, il s'agit de promouvoir les Vins du Roussillon au travers de l'organisation d'événements de communication grand public intitulés Vins en Ville et aussi au travers d'un marché aux vins. La ville de Perpignan s'engage à verser une subvention de 5 000 € au CIVR.

Il vous est proposé d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Perpignan et le Conseil Interprofessionnel des Vins du Roussillon et le versement d'une subvention de 5 000 €.

### **M. le Maire**

Pas de remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 7.02 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au 8.01, Monsieur GUILLAUMON.

## **8 – DOMAINE PUBLIC – STATIONNEMENT**

### **DOSSIER 8.01 – Marché de plein vent sur la place Cassanyes – Extension exceptionnelle du périmètre lors de la fermeture du marché dit « aux Puces » – Modification de l'occupation des emplacements les samedis**

#### **M. Frédéric GUILLAUMON**

Cette délibération concerne le marché de plein vent de la place Cassanyes.

Le marché de plein vent sur la place Cassanyes a nécessité une restructuration sur plusieurs axes, en concertation avec les commerçants du secteur. Dans cette dynamique de travail collaboratif, il a été expérimenté une extension exceptionnelle de son périmètre les dimanches de fermeture du marché dit « aux Puces » sur le parc des attractions, comme lors de la foire Saint-Martin.

Cette expérimentation ayant abouti à une satisfaction globale des commerçants et des usagers, il vous est proposé de conserver ce dynamisme par la modification du périmètre du marché Cassanyes, à chaque indisponibilité du parc des attractions pour le déroulement du marché dit « aux Puces ». Pour le marché hebdomadaire du samedi, son extension sur le boulevard Anatole France pourra désormais recevoir des stands divers autres que ceux de « fripes ». La fréquentation régulière des commerçants non sédentaires vendeurs de textiles en « fripes » n'ayant jamais été effective, l'exclusivité de cette occupation n'est plus de mise.

Il s'agit ainsi : de prolonger le marché sur les trottoirs de la rue Denis Fustel de Coulanges à la limite de la rue Georges Sorel ; de prolonger le marché sur le trottoir du boulevard Aristide Briand, côté pair, à la limite de l'immeuble cadastré section AX n° 75 sis au 8 boulevard Aristide Briand ; et de garder les emplacements du samedi sur le boulevard Anatole France, en annulant le déballage exclusif, jusque-là accordé aux commerçants non sédentaires détenteurs de stands de « fripes ».

Ainsi, le règlement du marché Cassanyes sera modifié en conséquence en réactualisant les plans du marché. Conformément à l'article L.2224.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat des « commerçants des marchés de France en pays Catalans et limitrophes » a été associé et interrogé en tant qu'organisation professionnelle sur l'ensemble du projet. Un avis favorable a été donné par courrier en date du 18 décembre 2023.

Y a-t-il des questions ?

## **M. le Maire**

Monsieur NOUGAYREDE.

## **M. Bruno NOUGAYREDE**

Oui, une première remarque, Monsieur GUILLAUMON. Pourquoi ne pas aussi élargir plutôt ce marché vers l'espace qui est créé entre la rue Potiers, la place des Potiers, et l'endroit de l'ex immeuble Bétriu, pour permettre d'occuper cet espèce de terrain vague aujourd'hui, derrière l'aire de jeux, qui pourrait permettre d'élargir dans un endroit plus calme à mon avis que le boulevard Briand, et sans doute plus facile à nettoyer après que le boulevard Briand, et ça permettrait de remettre un peu de vie aussi dans le haut de cette rue Llucia, ou à proximité du haut de cette rue Llucia.

Le deuxième des points, est-ce que vous pourriez nous expliciter vraiment quelle est la politique de la Ville ? Parce qu'on a eu plusieurs échos. On était intervenus, je crois que Laurence MARTIN l'avait fait il y a quelques mois, sur le marché Cassanyes en vous disant qu'il y avait des difficultés, notamment liées à la concurrence avec le marché aux puces. Vous nous aviez répondu que pas tant que ça. Et finalement, il s'est quand même avéré qu'objectivement il y avait une concurrence et vous avez, si j'ai bien compris, pour des questions de travaux, entre autres, pour des questions d'occupation de l'espace du marché aux puces, fermé ce marché aux puces, ce qui mécaniquement a redonné une vie plus grande au marché Cassanyes le dimanche matin. Marché qui est assez essentiel à l'avenir du centre-ville parce que c'est le seul endroit où il y a vraiment de la vie le dimanche matin. Qu'est-ce qu'il va se passer quand vous allez rouvrir les Puces ? Parce que si on comprend bien, vous

allez les ré-ouvrir. Donc qu'est-ce que vous allez faire dans le règlement des Pucés pour permettre à Cassanyes de continuer à vivre tout en ayant les Pucés ouvertes à côté ? Et de manière incidente, qu'est-ce que vous allez aussi faire sur les allées Maillol des brocanteurs ? Puisqu'on a bien compris, dans le Débat d'Orientation Budgétaire, que vous aviez l'intention de faire des travaux sur les allées Maillol. Qu'allez-vous faire de ces brocanteurs ? Tous ces sujets étant finalement un petit peu liés, puisque les brocanteurs ayant souvent aux Pucés une source d'approvisionnement, en tout cas ayant une relation commerciale avec un certain nombre de gens qui vendent aux Pucés. Voilà, quelle est votre stratégie pour ça, pour continuer à faire vivre ces 3 lieux, qui nous semblent assez essentiels, notamment pour la vie du centre-ville le dimanche matin ?

Et dernier point, c'est une supplication que j'adresse de la part d'un certain nombre de riverains. Mais aujourd'hui, la rue du Paradis a été surnommée partout la rue du Paradis des dealers. C'est-à-dire que la place Cassanyes sous les caméras, c'est absolument invivable. Et ça, je crois qu'il y a quand même un problème d'attractivité lié à ça. Et on sent que la réponse policière faiblit de plus en plus et beaucoup de riverains s'en plaignent beaucoup, beaucoup, beaucoup.

### **M. Frédéric GUILLAUMON**

Alors pour répondre à vos questions. La première, pour l'extension de Cassanyes, côté ex Bétriu, il n'est pas exclu par la suite, justement, qu'on l'étende de ce côté ou qu'on réfléchisse peut-être aussi à du stationnement de ce côté-là. En tout cas, quelque chose va être fait. Parce qu'il va y avoir une poussée automatique consécutive à ce que je vais vous dire après. Donc, pour l'instant, ce marché, contrairement à ce que vous disiez, se porte pas mal, se porte pas mal. On le voit dans les recettes, on le voit dans les recettes, elles sont en nette augmentation donc c'est qu'il y a de la fréquentation commerçante. Vous avez parlé de concurrence avec le marché aux Pucés. (*hors micro*) Donc, de ce côté-là, si vous voulez, Cassanyes, on ne l'oublie pas et pour nous, ça fait partie des incontournables, ça fait partie de la culture de la Ville et de la culture commerciale de la Ville, donc on le soutient et on y est très attentifs.

Quant au marché aux Pucés, on dit bien dans le texte « dit aux Pucés », parce que ce n'est plus un marché aux Pucés. C'est un marché qui à, je ne sais pas si c'est à 70 ou 80 %, propose du neuf. Donc, voilà, on est en réflexion, à se demander si on ne va pas le limiter à la seconde main, à l'occasion ou à la brocante, et arrêter le neuf de manière à ce que le neuf migre sur Cassanyes.

### **M. Bruno NOUGAYREDE**

C'est en tout cas notre suggestion.

### **M. Frédéric GUILLAUMON**

C'est, non mais on y avait pensé. Parce qu'au-delà de ça, le neuf génère aussi un problème, un problème de déchets. De déchets. On a un coût environ de 100 000 € environ de nettoyage suite, après les Pucés à l'année. Ça dépasse la recette du marché. Donc on ne peut pas continuer, on ne peut pas continuer à supporter ça. Donc on est en train de réfléchir à modifier le règlement pour amener... enlever en tout cas le neuf sur ce marché et à lui redonner...

### **M. Bruno NOUGAYREDE**

Quelle serait la date de réouverture ?

**M. Frédéric GUILLAUMON**

A lui redonner, j'y viens parce qu'il y a des travaux. Mais à lui redonner l'image, enfin l'image, ce qu'il était au début.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Un marché aux Puces.

**M. Frédéric GUILLAUMON**

Je ne sais pas si vous avez connu le marché aux Puces...

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Un marché aux Puces.

**M. Frédéric GUILLAUMON**

Il y a 35 ou 40 ans, c'était ça.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

J'étais jeune.

**M. Frédéric GUILLAUMON**

Oui mais enfin, déjà curieux, donc vous y êtes peut-être allé. Donc voilà pour le marché aux Puces.

Et puis on va y faire des travaux parce qu'on a des travaux d'assainissement à faire sur le parc de foire, le champ de foire, pour pouvoir accueillir d'une manière plus décente les forains, avec l'évacuation d'eau, etc. Donc, ça risque de réouvrir au printemps, autour de mars-avril.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

D'accord. Et le règlement intérieur aura été modifié à ce moment-là ?

**M. Frédéric GUILLAUMON**

On est en train d'y réfléchir et on devrait le présenter, en tout cas il devrait reprendre sous une autre forme. Sous une autre forme.

Après, vous nous avez parlé des brocanteurs. Alors les brocanteurs, quand nous ferons les travaux à l'espace Maillol, bien sûr, il faudra les reloger ailleurs. On est en pourparlers peut-être pour investir l'allée Torcatis, là où se tient Têt en Fête, où ce serait une bonne chose. Donc ils ne sont pas contre. Donc on va réfléchir sur cet axe-là.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Et quel est le calendrier là aussi ?

**M. Frédéric GUILLAUMON**

Ah le calendrier, ça sera pour les travaux mais là, les travaux sont retardés. Ce ne sera pas pour 2024, on sera plutôt sur 2025 pour ça.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 8.01 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au dossier suivant, le 8.02.

**DOSSIER 8.02 – ANTAI – Convention relative à l'instruction des forfaits de Post-Stationnement – Renouvellement 2024-2026**

**M. Frédéric GUILLAUMON**

Alors le dossier suivant concerne une convention à l'instruction des Forfaits de Post-Stationnement. C'est une convention que l'on avait signée en juillet 2021, pour 3 ans, qui consiste, avec l'ANTAI, en fait à déléguer à l'ANTAI les notifications et le recouvrement des FPS. Puisque depuis 3 ans, comme vous avez pu le constater, quand on a un FPS, il n'est plus derrière l'essuie-glace, c'est fini. Parce qu'en fait, le souci était que s'il y avait la pluie, si quelqu'un le retirait, ou s'il y avait même des erreurs volontaires de plaque d'immatriculation, eh bien ce n'était que 3 semaines après ou 5 semaines après qu'on recevait le courrier. Donc aujourd'hui, ça sécurise. Dans les 5 jours, on reçoit un courrier de l'ANTAI, qui vous signifie le manquement au paiement, et à ce moment-là, la personne peut régler, et si elle ne règle pas, après la relance se fait 3 semaines après, etc. Donc, pendant 3 ans, ça n'a pas posé de problèmes, ça fonctionne plutôt correctement. La majorité de toute façon des villes en France qui ont leur stationnement en DSP ont recours à ce système.

C'est pour cette raison que maintenant, elle arrive à expiration et que je vous propose de la voter pour la renouveler jusqu'en 2026.

**M. le Maire**

Madame BRUZI.

**Mme Chantal BRUZI**



(hors micro) ... Monsieur GUILLAUMON, il n'y a pas de débat. Mais ça m'a fait penser à ce que j'ai lu dans la presse et la question du coup est plutôt pour Monsieur le Maire. J'ai lu que sur Saint-Assisclé, il y avait une rue qui avait été fortement verbalisée. Monsieur BAUDRY doit être au courant. Et je voulais savoir si vous aviez pu faire le point avec la DDSP peut-être. Ça m'est arrivé donc... Mais c'était un vrai sujet parce que les riverains ne comprennent pas, ce sont des rues souvent étroites où ils ne peuvent pas forcément stationner sans mettre une roue des fois sur le trottoir et ils se sont tous fait verbaliser si je comprends bien.

**M. Xavier BAUDRY**

Alors, je vais vous dire quelque chose. En fait, il y a plusieurs éléments.

**Mme Chantal BRUZI**

D'accord.

**M. Xavier BAUDRY**

Et effectivement, cet article était un peu fourre-tout parce qu'il a cité notamment des verbalisations nocturnes de la part d'agents du commissariat, un en particulier. Et sur, effectivement, des devantures et des bateaux de garage. Mais je rappellerai quand même qu'il y a des jurisprudences en la matière, qu'effectivement le domaine public n'est pas privatisable et même un bateau de garage doit rester libre. Donc effectivement, il y a eu, à mon sens, un certain zèle dans le secteur notamment Massot, gare, Saint-Assisclé et le secteur aussi de l'avenue de Grande-Bretagne. Donc effectivement, nous avons fait remonter ces éléments auprès du commissariat. J'ai reçu plusieurs plaintes à ce sujet.

**Mme Chantal BRUZI**

Parfait. Ok, merci.

**M. le Maire**

Monsieur NOUGAYREDE.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Oui, juste pour compléter la question. Il y a une rumeur en tout cas qui circule, donc j'aimerais que vous puissiez l'infirmer. On a mis donc en place un secteur payant autour de la place Cassanyes et du quartier Saint-Jacques. Certains se plaignent aujourd'hui du fait qu'en fait, il y a un stationnement payant effectif mais il n'y a jamais de contrôle de rien du tout, ce qui revient à faire que l'intérêt du stationnement payant qui avait été présenté par votre équipe est un peu perdu. Alors est-ce que c'est vrai ? Est-ce qu'il y a des consignes qui ont été données de ne rien verbaliser là-bas ? Ou est-ce que c'est une pure rumeur ?

**M. Frédéric GUILLAUMON**

C'est une rumeur, en effet. Mais c'est un quartier bien sûr qui est contrôlé, qui est verbalisé, mais qui n'est pas un quartier facile, vous le savez. Parce qu'on a mis en place pour ce quartier un tarif spécial, c'est-à-dire que vous avez les 45 premières minutes gratuites, et ça commence après à facturer au-delà des 45 minutes. Donc des fois, c'est un peu compliqué pour vraiment appliquer la règle, je parle pour celui de Cassanyes, parce que les rues adjacentes...

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Oui, je parle de Cassanyes aussi.

**M. Frédéric GUILLAUMON**

La rue Louis Béguin, etc., sont des rues qui sont en tarif jaune, à 1 € la demi-journée. Mais celui de Cassanyes, je vous le concède, n'est pas facile, mais il est contrôlé et il est verbalisé.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Et les plaintes de certains qui disent qu'il y a beaucoup de verbalisations par caméra alors qu'ils ne font que s'arrêter pour vider leur coffre de voiture ?

**M. Frédéric GUILLAUMON**

Ça c'est... On peut le prouver puisqu'on a les arrêts de caméra, non, non. La caméra, mais après quand on creuse, on s'aperçoit que l'arrêt des fois dure plusieurs heures.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Je ne conteste rien.

**M. le Maire**

Pas d'autres questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 8.02 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au dossier 9.01. On n'a pas voté ? Si, j'ai dit qui est contre, qui s'abstient. Vas-y.

**DOSSIER 9.01 – 14 rue de l'Ange – Acquisition d'un immeuble aux Consorts DE SAINT LEGER**

**M. Charles PONS**

Allez, le 9.01, c'est l'achat d'un immeuble au 14 rue de l'Ange, qui est mitoyen au musée Rigaud.

Avez-vous des questions ? Non. Merci.

**M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 9.01 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au dossier 9.02.

**DOSSIER 9.02 – Lieu-dit Serrat d'en Vaquer – Acquisition d'une parcelle aux Consorts GAUBY / BETETA**

**M. Charles PONS**

Serrat d'en Vaquer, c'est l'achat d'un bout de parcelle qui reste, vous savez, au rond-point, donc on récupère cette parcelle pour éviter la densification.

**M. le Maire**

Pas de remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 9.02 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au 9.03.

**DOSSIER 9.03 – Champ de Mars – Centre Commercial Rue Madame de Sévigné – Protocole transactionnel avec Monsieur Khayreddine MEHAMLI**

**M. Charles PONS**

Le centre commercial Champ de Mars, donc ça c'est une transaction. Vous connaissez tous le dossier parfaitement. Il y avait plusieurs commerces, on a trouvé un accord avec eux pour un accord financier. Il s'avère que lui, par contre, veut garder son activité au Champ de Mars, ce qui est une excellente idée pour le lien

social et pour les habitants aussi. Donc c'est un accord que nous faisons avec le coiffeur du Champ de Mars.

**M. le Maire**

Monsieur NOUGAYREDE.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Juste une question par rapport à la présentation qui est faite de son loyer à venir qui parle d'un loyer non révisable. C'est quelque chose qui est inscrit dans le marbre pour les 100 prochaines années ? Non, parce que ce n'est pas très clair comme formulation.

**M. Charles PONS**

Tout à fait, non non. Comme vous le savez, c'est un 3 6 9, on verra au-delà de 3 ans s'il y a une révision. Il faut savoir aussi qu'au début il avait un loyer de 380 €. On le passe quand même à 400 €. Il pourrait exiger de rester, quand vous faites une transaction comme ça, il pourrait dire « non non, moi je reste à 380 € ». Il a accepté qu'on le mette à 400 €, donc cette révision naturelle qui est sur les locaux commerciaux, qui est assez importante, l'évolution de l'indice est assez importante, tout ça et tout. Mais entre 385 et 400 €, on tient. Mais après effectivement, si on voit que la révision explose, l'indice explose, on mettra, on changera le bail, on fera une clause supplémentaire.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Oui donc le bail ne reprendra pas ça tel quel. A quel endroit il sera positionné s'il vous plaît ?

**M. Charles PONS**

Attendez...

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Ce n'est pas écrit dans la délibération, donc je posais la question.

**M. Charles PONS**

Je ne connais pas très bien le quartier. Patricia, peut-être tu sais où est-ce qu'il est positionné le... ? (*hors micro*) Voilà.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Je n'ai pas entendu, pardon.

**M. Charles PONS**

Au pignon du bâtiment 6.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

D'accord. Côté derrière.

*(hors micro)*

**M. Charles PONS**

En face de la gendarmerie.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Oui, je vois, je vois, je vois.

*(hors micro)*

D'accord, je connais.

**M. le Maire**

Pas d'autres remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 9.03 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au dossier 10.01.

**M. Charles PONS**

Avenue Gauguin.

**M. le Maire**

Ah pardon, excusez-moi.

**DOSSIER 9.04 – NPNRU – Avenue Gauguin – Cité HLM DIAZ – Désaffectation et déclassement de voirie**

**M. Charles PONS**

Le 9.04, c'est le NPNRU, vous savez c'est au HLM DIAZ, une partie des immeubles ont été détruits. Il reste des voiries, on les décline, une désaffectation et on les décline du domaine public pour les rentrer dans le domaine privé et après par la suite, les vendre pour qu'on puisse faire cette promotion. Madame DAHINE.

**Mme Fatima DAHINE**

Oui, au sujet de cette promotion, donc qui est orientée vers 3F Occitanie, est-ce que vous pouvez nous en dire plus au niveau du projet à venir, sur les logements ? Est-ce que vous en avez débattu avec eux ? Vous en avez discuté ?

**M. le Maire**

Monsieur GATAULT.

**M. Charles PONS**

Alors moi j'ai un plan mais...

**M. le Maire**

C'est Monsieur GATAULT...

**M. Jean-Yves GATAULT**

C'est une rétrocession à Action Logement. Donc quand on fait le NPNRU, il y a des prêts, des aides faites par Action Logement et en contrepartie, nous devons céder des terrains, ils avaient le choix. Ils ont choisi cet espace-là. Donc Action Logement va faire un petit lotissement, pour permettre des villas, 12 villas. Et ça s'adresse uniquement à des salariés, puisque Action Logement c'est le 1 % logement. Donc les bénéficiaires seront des salariés et ils auront accès à un lotissement où ils pourront construire leur propre villa.

**Mme Fatima DAHINE**

C'est Action Logement mais c'est 3F Occitanie qui va réaliser le projet, ce n'est pas Action Logement.

**M. Jean-Yves GATAULT**

Non, ils mettent à disposition de salariés un lotissement.

**Mme Fatima DAHINE**

Très bien mais je vous parle du projet, Monsieur GATAULT. J'entends par rapport à Action Logement et tout, je sais comment ça fonctionne. Mais par rapport au projet, vous me dites...

**M. Jean-Yves GATAULT**

12 villas.

**Mme Fatima DAHINE**

12 villas.

**M. Jean-Yves GATAULT**

Ce seront des constructions à l'initiative de ces salariés.

**Mme Fatima DAHINE**

D'accord. Et donc pourquoi ça a été orienté vers 3F Occitanie et nous avons en l'occurrence l'ESH. Donc ce n'est pas intéressant...

**M. Jean-Yves GATAULT**

Attendez. Là, 3FO porte, si vous voulez,

**Mme Fatima DAHINE**

Oui, porte.

**M. Jean-Yves GATAULT**

Le terrain mis à disposition d'Action Logement.

**Mme Fatima DAHINE**

D'Action Logement.

**M. Jean-Yves GATAULT**

Puisque 3FO est le promoteur lié à Action Logement.

**Mme Fatima DAHINE**

D'accord, directement.

**M. Jean-Yves GATAULT**

Autrement dit, c'est Action Logement qui a le terrain et qui le confie à son promoteur.

**Mme Fatima DAHINE**

A son promoteur directement.

**M. Jean-Yves GATAULT**

Oui, oui, c'est le NPNRU de 2018 effectivement.

**Mme Fatima DAHINE**

Pardon, Monsieur DUSSAUBAT ?

**M. Jean-Yves GATAULT**

C'est le NPNRU de 2018.

**Mme Fatima DAHINE**

Oui, de 2018 mais qui peut évoluer aussi, donc là en l'occurrence...

**M. Jean-Yves GATAULT**

Non, non, c'est une application qui était introduite dans l'avenant, du moins dans le contrat de 2018.

**Mme Fatima DAHINE**

Mais ce n'était pas orienté directement par rapport à Action Logement et à 3F Occitanie à l'époque ?

**M. Jean-Yves GATAULT**

C'est Action Logement, ah oui, oui, oui, c'est une contrepartie, tous les NPRNU il y a une contrepartie des prêts bonifiés de Action Logement.

**Mme Fatima DAHINE**

D'accord. Est-ce qu'il serait possible d'avoir...

**M. Jean-Yves GATAULT**

Je n'entends pas bien.

**Mme Fatima DAHINE**

Le projet, s'il vous plaît, Monsieur GATAULT ? Il serait possible d'avoir le projet ?

**M. Jean-Yves GATAULT**

Alors le problème, c'est que nous attendons... En gros, nous attendons que 3FO nous fasse un croquis.

**Mme Fatima DAHINE**

D'accord.

**M. Jean-Yves GATAULT**

Si vous voulez, nous n'avons pas encore tous les éléments puisque c'est la Mairie qui va mettre à disposition...

**Mme Fatima DAHINE**

C'est ma question, c'était ma question, Monsieur GATAULT.

**M. Jean-Yves GATAULT**

Eh bien pour l'instant, il y a des petits dessins, c'est un croquis général mais il n'y a pas encore de permis de...



**Mme Fatima DAHINE**

Donc là en l'occurrence, on part sur 12 villas ?

**M. Jean-Yves GATAULT**

Pardon ?

**M. Charles PONS**

C'est ça. Sur des parcelles qui font entre 250 et 300 m<sup>2</sup>. Je les ai sous les yeux, c'est très joli. C'est bon, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Pas de remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 9.04 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au 10.01.

## **10 – FINANCES**

### **DOSSIER 10.01 – Reconduction abattement de 30 % de taxe foncière dans les quartiers prioritaires de la Ville pour les bailleurs sociaux**

**M. le Maire**

Il s'agit de reconduire un dispositif par lequel la Ville accorde un abattement de 30 % de la taxe foncière au bénéfice des organismes HLM.

Ce nouveau zonage devrait accroître l'allègement fiscal pour la Ville. Pardon ?

**M. Charles PONS**

Monsieur NOUGAYREDE...

**M. le Maire**

Monsieur NOUGAYREDE ne participe ni au débat ni au vote et doit quitter la salle avec Madame Marion BRAVO.

Donc dans ce nouveau zonage, il y aura un allègement fiscal pour la Ville de l'ordre de 52 000 €.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions.

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 10.01 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au dossier suivant, Monsieur André BONET sur la médiathèque.

**DOSSIER 10.02 – Médiathèque-annexe du Vernet – Modification de la délibération 2023-395 relative à la demande de subvention auprès l'Etat (DRAC Occitanie) pour la construction du bâtiment**

**M. André BONET**

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit d'une modification de la délibération 2023-395...

*(hors micro)*

**M. le Maire**

Si, j'ai dit adopté à l'unanimité. Alors attends, sur le dossier avant...

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 10.01 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au 10.02.

**M. André BONET**

Voilà, il s'agit donc d'une modification de la délibération 2023-395 relative à la demande de subvention auprès l'État, la DRAC Occitanie. Vous vous souvenez de cette délibération.

La construction de cette médiathèque a un coût prévisionnel d'objectif d'un montant de 4 190 629,29 € HT, dont 3 739 298,52 € HT au titre de la médiathèque annexe, calculé au prorata de surface occupée, et peut bénéficier de l'aide de l'État au titre de la Dotation Générale de Concours particulier pour les bibliothèques municipales de la région Occitanie.

Vous avez donc pris connaissance de la ventilation des modifications des sommes éligibles au niveau de cette demande de subvention.

Il s'agit donc de proposer l'adoption de cette modification et d'inscrire les recettes au budget de la Ville.

**M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 10.02 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au 10.03, Charles PONS.

**DOSSIER 10.03 – Installation de l'Ecole 42 – Demande de subvention à Perpignan Méditerranée Métropole**

**M. Charles PONS**

D'accord. C'est quoi ?

**M. le Maire**

Installation de l'Ecole 42 et je dois sortir.

**M. Charles PONS**

Voilà, d'accord. J'étais en train de lire autre chose.

Alors donc, attendez là je suis un peu... Tac tac tac, ça c'est bon. Ça c'est bon. Donc Monsieur ALIOT ne participe ni au débat ni au vote.

Donc c'est une demande de subvention que nous faisons à Perpignan Méditerranée. Je crois que nous l'avons passée en plus au Conseil, au dernier Conseil. Et c'est une subvention de 300 000 €. 300 000 €, c'est exactement ça. Monsieur NOUGAYREDE.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Ma question porte plus sur le bâtiment lui-même que sur cette demande de subvention. Il y a effectivement un certain nombre de nouveaux locataires qui se sont installés, qui manifestement font des travaux. Et jusqu'à preuve du contraire, il n'y a pas encore de bail qui soit signé avec la ville de Perpignan qui est propriétaire. Quel est le statut juridique de ces locataires ? Comment faites-vous pour des questions d'assurance ? Et si demain les travaux, ils mettent le feu au local, comment ça se passe ?

**M. Charles PONS**

Tu réponds Fred, pour les Dames de France ? C'est pour Kartel, tout ça et tout, il demande si apparemment il y aurait des gens qui font des travaux dedans et qu'il n'y a pas de bail encore signé.

**M. Frédéric GUILLAUMON**

Alors, le bail a été signé, ça a un peu traîné en effet, mais tout est rentré dans l'ordre et tout est en pleine conformité.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Et donc, parce que la décision du Maire n'est pas publiée encore sur le bail, si ?

**M. Frédéric GUILLAUMON**

Je ne pense pas, ça n'a pas été...

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Je ne crois pas non plus.

**M. Charles PONS**

Je suis certain que non. Parce que je l'aurais vu passer aussi.  
D'autres questions ? On peut passer au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 10.03 est adoptée à l'unanimité.**

C'est toujours à moi, c'est ça. C'est la modification des tarifs des visites guidées.

**DOSSIER 10.04 – Tarifs 2024 – Modification des tarifs des visites guidées**

**M. Charles PONS**

Il y avait une... Quand on vous a présenté les tarifs au dernier Conseil Municipal, on avait un tableau avec des augmentations et il y a eu une coquille sur ces tarifs, là-dessus. Et donc en fin de compte, je vous demande de rectifier. Cette décision justement modifie le tarif et on passe de 80 à 84 €. C'est aussi simple que ça.

Avez-vous des questions ?

**M. le Maire**

Pas de questions.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 10.04 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au dossier 11.01, Monsieur TRANCHECOSTE ne participe ni au débat ni au vote et doit quitter la salle.

**11 – RESSOURCES HUMAINES**

## **DOSSIER 11.01 – Octroi de protection fonctionnelle à la demande de M. David TRANCHECOSTE, conseiller municipal**

### **M. François DUSSAUBAT**

En date du 22 juin 2022, Monsieur David TRANCHECOSTE a été victime, dans l'exercice de ses fonctions, d'une agression verbale avec menaces de mort.

Eu égard à la gravité des propos tenus, l'intéressé a porté plainte le 28 juin 2022 et sollicite ce jour l'octroi de la protection fonctionnelle.

### **M. le Maire**

Pas de remarques ? Ah, Monsieur CAPSIE ou Madame BRUZI ?

### **M. Charles PONS**

Les 2 mon Général !

### **M. Philippe CAPSIE**

Peut-être pourriez-vous nous apporter quelques précisions sur cette demande parce qu'on peut, effectivement, observer que les faits sont plutôt anciens, 22 juin 2022. Et est-ce que vous avez des précisions pour nous confirmer que ces insultes qui ont été proférées ou ces menaces, l'ont bien été dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ?

### **M. François DUSSAUBAT**

Alors oui, je vous le confirme, elles l'ont été dans l'exercice de ses fonctions. Il avait signifié à la personne qu'il était adjoint au Maire, enfin qu'il était conseiller municipal délégué à l'époque, et il était intervenu sur un différend, je crois, entre un agent... (*hors micro*) Oui, enfin je ne sais pas. Il était intervenu, voilà. Et il a porté plainte. Jusqu'à présent, on n'avait pas parlé de cette affaire et il se trouve que, a priori, il vient d'être convoqué au Tribunal, et donc il demande, dans la mesure où cette plainte semble prospérer, il demande à pouvoir être assisté d'un avocat.

### **M. le Maire**

Chantal BRUZI.

### **Mme Chantal BRUZI**

Oui, merci Monsieur le Maire. Oui, c'était simplement pour expliquer le vote, puisque, exceptionnellement, on n'aura pas le même vote. Il y a Madame GOMBERT qui s'abstient, vous connaissez les raisons, donc je ne vais pas y revenir. Et Monsieur REYES qui, par contre, lui, est contre, ou qui s'abstient, je ne me souviens plus. Si, on s'abstient aussi. Donc Monsieur REYES et Madame GOMBERT qui s'abstiennent et le reste du groupe est pour. (*hors micro*) Ah, alors Madame PUJOL s'abstient également. C'est tout ?

Donc PUJOL, REYES et GOMBERT s'abstiennent et le reste du groupe est pour, puisque nous avons dit à plusieurs reprises ici que dès qu'un élu était attaqué dans le cadre de ses fonctions, nous serions pour la protection fonctionnelle.

#### **M. le Maire**

On a bien enregistré les votes.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Majorité, merci.**

**La délibération n° 11.01 est adoptée à la majorité.**

On passe au dossier suivant, le Comité des Œuvres Sociales.

Madame MARTINEZ Christelle, Danielle PUJOL, Laurence PIGNIER, Marion BRAVO, Charles IFSSAH M. DUSSAUBAT, Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Madame RICCI et Joëlle ANGLADE ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle.

#### **DOSSIER 11.02 – Comité des Œuvres Sociales – Convention de mise à disposition de personnel la ville de Perpignan – 2022/2023**

#### **M. Charles PONS**

C'est une demande de mise à disposition du personnel au COS, c'est aussi simple que ça.

#### **M. le Maire**

Pas de remarques. On passe au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 11.02 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au dossier suivant, sur les conventions de mise à disposition de personnel.

Monsieur BONET ne participe ni au débat ni au vote et doit quitter la salle pour le 11.03.

#### **Convention de mise à disposition de personnel pour l'année 2024 entre la ville de Perpignan et :**

#### **DOSSIER 11.03 – Cinémathèque Euro-Régionale – Institut Jean Vigo**

#### **M. François DUSSAUBAT**

Donc à nouveau des mises à disposition de personnel. Là, ce sont simplement 4 renouvellements, il n'y a rien de... Il n'y absolument aucun changement sur ces personnels. Et nous avons pensé, cette fois-ci, à bien préciser la participation à la mission d'intérêt général de ces institutions.

Donc on va les prendre les unes après les autres.

**M. le Maire**

Alors attends, sur la 11.03, Monsieur BONET est sorti.

**M. François DUSSAUBAT**

11.03, il s'agit de mise à disposition...

**M. le Maire**

- Qui est contre ?

Non mais c'est bon, tu l'as dit.

**M. François DUSSAUBAT**

Pour Jean Vigo.

**M. le Maire**

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ?

- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 11.03 est adoptée à l'unanimité.**

Pour le 11.04, Messieurs BONET, MAILLOLS, Madame DUCASSY, Madame FOURQUET, Madame MOLY ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle.

**DOSSIER 11.04 – Université du Temps Libre**

**M. François DUSSAUBAT**

Mise à disposition de 2 agents pour l'UTL.

**M. le Maire**

Pas de remarques ?

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ?

- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 11.04 est adoptée à l'unanimité.**

On passe maintenant au Centre de Mémoire. Monsieur GEBART doit quitter la salle et ne participe ni au débat ni au vote.

### **DOSSIER 11.05 – Centre de Mémoire des Pyrénées-Orientales**

**M. François DUSSAUBAT**

Mise à disposition d'un agent pour le CIDFF. Monsieur GEBART est parti... Oui, Monsieur NOUGAYREDE. (*hors micro*) Non, non, on est au 05.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Vous avez parlé de CIDFF, donc c'est le 11.06.

**M. le Maire**

Le 11.06, donc qui est contre ? Qui s'abstient pour le 11.05 ?

**M. François DUSSAUBAT**

Non, Centre de Mémoire. 11.05, le Centre de Mémoire, pardon.

**M. le Maire**

C'est bon ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 11.05 est adoptée à l'unanimité.**

Donc ça c'est ok et on passe maintenant au 11.06.

### **DOSSIER 11.06 – Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)**

**M. François DUSSAUBAT**

Une mise à disposition pour le CIDFF.

**M. le Maire**

Et Monsieur NOUGAYREDE demande la parole.

**M. Bruno NOUGAYREDE**



Donc j'ai une question, parce que tout à l'heure on a parlé de l'importance avec Monsieur BELKIRI du CIDFF justement dans un certain nombre de préventions et de capacité à agir pour recueillir la parole de victimes. Cette mise à disposition, elle est extrêmement importante pour l'association parce que sans cette mise à disposition, le service d'accueil n'est pas « assurable » et ça fait peser sur les salariés du CIDFF une charge qu'ils ne peuvent assumer. Et donc ça pousse évidemment à un fonctionnement, on va dire, dégradé de l'association sur un sujet aussi sensible.

Je vous pose cette question Monsieur DUSSAUBAT parce que dans ce type de mise à disposition, on n'évoque jamais la problématique du remplacement de l'éventuel disposé qui se retrouverait en arrêt maladie. Et là, il se trouve que depuis un an et demi, les différentes mises à disposition ont conduit à des salariés qui étaient arrêtés, pour des raisons qui sont tout à fait valables de leur point de vue, et donc du coup qui fragilisaient largement le fonctionnement de cette association. Qu'allez-vous faire pour remédier à ce problème ?

**M. François DUSSAUBAT**

Ecoutez, là il s'agit de mettre à disposition un agent. Si jamais l'agent venait à être malade, l'association peut tout à fait demander la fin de sa mise à disposition et on en pourvoira pour un autre. Mais en tout cas, là il s'agit de mettre à disposition un agent qui n'est pas en arrêt maladie.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Si par exemple l'agent qui est mis à disposition là est en congés maternité depuis une semaine, ça va être corrigé ?

**M. François DUSSAUBAT**

Ecoutez, je ne pense pas qu'elle soit mise à disposition en étant en congés maladie celle-là, cette personne-là.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Je ne sais pas si vous faites bien de penser.

**M. François DUSSAUBAT**

Ecoutez, on verra.

**M. le Maire**

Pas de remarques autres ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 11.06 est adoptée à l'unanimité.**

Le Conseil Municipal est maintenant terminé, merci.

Notre Conseil Municipal est terminé.

**La séance est levée à 21h45.**

## TABLES DES MATIERES

<b>1 – BUDGET</b> .....	<b>20</b>
<b>DOSSIER 1.01 – Rapport 2023 sur la situation en matière de développement durable et présentation du bilan carbone « Patrimoine services » 2023 de Perpignan (données 2022)</b> .....	<b>20</b>
<b>DOSSIER 1.02 – Rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de Perpignan</b> .....	<b>31</b>
<b>DOSSIER 1.03 – Débat d'Orientation Budgétaire – Année 2024</b> .....	<b>35</b>
<b>2 – SANTE</b> .....	<b>59</b>
<b>DOSSIER 2.01 – Mise en place d'une Mutuelle Communale</b> .....	<b>59</b>
<b>3 – ATTRACTIVITE</b> .....	<b>63</b>
<b>DOSSIER 3.01 – Perpignan Rayonnement – Office de Tourisme Municipal – Modifications des statuts</b> .....	<b>63</b>
<b>4 – CULTURE – PATRIMOINE</b> .....	<b>65</b>
<b>DOSSIER 4.01 – Résidence d'artistes au théâtre Jordi Pere Cerdà – Appel à projet pour la saison 2024/2025</b> .....	<b>65</b>
<b>DOSSIER 4.02 – Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC) – Appel à projets du volet 2</b> .....	<b>66</b>
<b>Festival de Musique Sacrée 2024</b> .....	<b>67</b>
<b>DOSSIER 4.03 – Convention de partenariat avec Perpignan Méditerranée Métropole-Conservatoire Rayonnement Régional</b> .....	<b>67</b>
<b>DOSSIER 4.04 – Convention de parrainage avec la société Téléràma</b> .....	<b>67</b>
<b>DOSSIER 4.05 – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie Pyrénées Méditerranée</b> .....	<b>68</b>
<b>DOSSIER 4.06 – Association KIMIYO – Avenant 1 à la convention-cadre de partenariat</b> .....	<b>68</b>
<b>DOSSIER 4.07 – Association Beau Bruit – Convention pour le projet d'éducation aux médias « On va pas nourrir idiot ! »</b> .....	<b>69</b>
<b>DOSSIER 4.08 – Association Arieda Occitanie – Convention de partenariat pour l'accessibilité et l'accueil des personnes sourdes ou malentendantes au sein de la médiathèque municipale</b> .....	<b>69</b>
<b>DOSSIER 4.09 – Association Prévention Pyrénées-Orientales Langage Orthophonie – Convention de partenariat pour l'accueil des nouveau-nés en maternité</b> .....	<b>70</b>
<b>DOSSIER 4.10 – EPCC Théâtre de l'Archipel – Désignation des personnes qualifiées pour la ville de Perpignan au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle</b> .....	<b>71</b>
<b>DOSSIER 4.11 – Jeu concours Saint-Valentin « Un an de fleurs avec la ville de Perpignan » – Adoption du règlement</b> .....	<b>71</b>
<b>DOSSIER 4.12 – Animation du patrimoine – Ville d'Art et d'Histoire – Demande de subvention auprès de la DRAC/ministère de la Culture au titre de la mise en œuvre de la convention VAH et des Actions Culturelles et Territoriales (ACT)</b> .....	<b>73</b>
<b>DOSSIER 4.13 – Confrérie de la Sanch – Renouvellement de la convention tripartite de prêt d'objets processionnels</b> .....	<b>74</b>
<b>DOSSIER 4.14 – Ruscino – Demandes de subventions auprès de la DRAC/ministère de la Culture au titre du programme collectif de recherche de Ruscino</b> .....	<b>74</b>
<b>5 – SPORTS</b> .....	<b>75</b>
<b>Conventions de partenariat pour la saison sportive 2023/2024 entre la ville de Perpignan et :</b> .....	<b>75</b>
<b>DOSSIER 5.01 – Association Union Sportive Arlequins Perpignan Roussillon (USAPR)</b>	<b>75</b>
<b>DOSSIER 5.02 – Association Perpignan Roussillon Tennis de Table (PRTT)</b> .....	<b>76</b>
<b>DOSSIER 5.03 – Association Gymnastique Volontaire Saint Gaudérique</b> .....	<b>76</b>
<b>DOSSIER 5.04 – Association Emulation Sauvetage Natation Perpignan</b> .....	<b>77</b>

DOSSIER 5.05 – Association Judo Club Catalan.....	77
DOSSIER 5.06 – Association Empire Futsal Perpignan .....	77
DOSSIER 5.07 – Association USAP Tennis.....	78
DOSSIER 5.08 – Stade Gilbert Brutus - Ville de Perpignan / SASP Perpignan St Estève Méditerranée – Convention d'occupation du domaine public pour les saisons sportives 2024 et 2025 .....	78
<b>6 – EDUCATION .....</b>	<b>78</b>
DOSSIER 6.01 – Association Les Papillons – Convention de partenariat pour la période du 1 <sup>er</sup> décembre 2023 au 31 août 2025 .....	78
DOSSIER 6.02 – Education Nationale – Convention de financement – Dispositif « Notre Ecole Faisons-là Ensemble ».....	80
<b>7 – ENVIRONNEMENT – NATURE URBAINE .....</b>	<b>80</b>
DOSSIER 7.01 – Charte de l'Arbre de la ville de Perpignan – Validation .....	81
DOSSIER 7.02 – Conseil Interprofessionnel des Vins du Roussillon (CIVR) – Convention .....	83
<b>8 – DOMAINE PUBLIC – STATIONNEMENT.....</b>	<b>84</b>
DOSSIER 8.01 – Marché de plein vent sur la place Cassanyes – Extension exceptionnelle du périmètre lors de la fermeture du marché dit « aux Puces » – Modification de l'occupation des emplacements les samedis .....	84
DOSSIER 8.02 – ANTAI – Convention relative à l'instruction des forfaits de Post-Stationnement – Renouvellement 2024-2026.....	87
<b>9 – FONCIER .....</b>	<b>89</b>
DOSSIER 9.01 – 14 rue de l'Ange – Acquisition d'un immeuble aux Consorts DE SAINT LEGER.....	89
DOSSIER 9.02 – Lieu-dit Serrat d'en Vaquer – Acquisition d'une parcelle aux Consorts GAUBY / BETETA .....	90
DOSSIER 9.03 – Champ de Mars – Centre Commercial Rue Madame de Sévigné – Protocole transactionnel avec Monsieur Khayreddine MEHAMLI.....	90
DOSSIER 9.04 – NPNRU – Avenue Gauguin – Cité HLM DIAZ – Désaffectation et déclassement de voirie .....	92
<b>10 – FINANCES .....</b>	<b>95</b>
DOSSIER 10.01 – Reconduction abattement de 30 % de taxe foncière dans les quartiers prioritaires de la Ville pour les bailleurs sociaux.....	95
DOSSIER 10.02 – Médiathèque-annexe du Vernet – Modification de la délibération 2023-395 relative à la demande de subvention auprès l'Etat (DRAC Occitanie) pour la construction du bâtiment .....	96
DOSSIER 10.03 – Installation de l'Ecole 42 – Demande de subvention à Perpignan Méditerranée Métropole .....	97
DOSSIER 10.04 – Tarifs 2024 – Modification des tarifs des visites guidées .....	98
<b>11 – RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>99</b>
DOSSIER 11.01 – Octroi de protection fonctionnelle à la demande de M. David TRANCHECOSTE, conseiller municipal .....	99
DOSSIER 11.02 – Comité des Œuvres Sociales – Convention de mise à disposition de personnel la ville de Perpignan – 2022/2023 .....	100
Convention de mise à disposition de personnel pour l'année 2024 entre la ville de Perpignan et : .....	100
DOSSIER 11.03 – Cinémathèque Euro-Régionale – Institut Jean Vigo.....	100
DOSSIER 11.04 – Université du Temps Libre.....	101
DOSSIER 11.05 – Centre de Mémoire des Pyrénées-Orientales.....	101
DOSSIER 11.06 – Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).....	102